INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 janvier 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et adjointe à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2017
- **1.3** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 20 décembre 2016

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Autorisation de signature - Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC - rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau
- **2.2** Acceptation - Démission d'un poste de pompier
- **2.3** Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Acquisition des lots 2 990 218 et 2 993 438, cadastre du Québec
- **2.4** Tenue d'un scrutin référendaire - Règlement 601-22-3 - Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
- **2.5** Autorisation de signature - Entente de principe - Raccordement du réseau des eaux usées de Val-Morin vers Val-David

3 Finance et trésorerie

- **3.1** Ratification du journal des déboursés
- **3.2** Approbation budget 2017 - Office municipal d'habitation

4 Travaux publics

- **4.1** Recommandation de paiement / Décompte numéro 1 - Nordmec Construction - Groupe électrogène puits St-Adolphe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

- **4.2** Recommandation de paiement numéro 4 - Asphalte Bélanger - Réfection routière / Travaux de voirie 2016

5 Urbanisme et environnement

- **5.1** Adhésion annuelle - Association québécoise d'urbanisme
- **5.2** Demande d'aménagement de terrain: 1648-1670, route 117
- **5.3** Demande d'aménagement de terrain: Lot 2 990 854, chemin de la Rivière
- **5.4** Demande de construction: Lot 2 989 742, rue des Muguets
- **5.5** Autorisation - Adhésion 2017 - Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec

6 Loisirs et culture

- **6.1** Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
- **6.2** Autorisation - Programme Emplois d'été Canada 2017
- **6.3** Adhésion annuelle - Conseil de la culture des Laurentides
- **6.4** Adhésion annuelle - Les Arts et la Ville
- **6.5** Autorisation - Dépôt de projet Lab culturel
- **6.6** Autorisation - Marathon du P'tit train du Nord
- **6.7** Autorisation - Contribution financière - Centraide Gatineau - Labelle - Hautes Laurentides
- **6.8** Nomination - Comité d'analyse des demandes d'aide financière - Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
- **6.9** Autorisation - Aide financière - Lézarts Loco - 2017-2018-2019

7 Avis de motion

8 Projets de règlements

9 Règlements

10 Varia

11 Documents déposés

- **11.1** Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- **11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
- **11.3** Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

En ce début d'année, je veux vous entretenir sur notre proverbiale capacité d'accueil, d'acceptabilité des différences, de générosité et de soutien. Je viens donc vous parler de mon coup de cœur de décembre et de sa suite en 2017. Loin de moi vouloir prendre la place des auteurs de ce bon coup, mais je vais vous raconter ce que j'ai vécu avec eux.

Vous vous rappelez sûrement que des familles de notre village se préparaient à parrainer une famille syrienne. Des levées de fonds et des articles dans les journaux en faisaient mention. Tout ce beau monde attendait impatiemment en préparant un logement et tout semblait concorder pour se concrétiser au printemps 2017.

Mais ne voilà-t-il pas que le 11 décembre 2016, le gouvernement canadien a décidé d'envoyer une dizaine de familles de réfugiés dans les Laurentides. Branle-bas de combat au Coffret, à Saint-Jérôme, pour trouver des logements pour accueillir ces personnes. Nos citoyens impliqués dans le 1er projet ont décidé de s'investir dans cet accueil inusité en devançant les préparatifs pour dépanner à court terme. Tout se bousculait, il fallait terminer le logement, il fallait aussi se mobiliser pour les accompagner, amoindrir le choc culturel et le choc climatique. Il fallait aussi des interprètes, car, contrairement à ceux qui vont arriver plus tard, ceux-ci ne parlent ni français, ni anglais.

C'est incroyable ce qu'il faut de capacité d'adaptation à ces personnes déplacées. Débarquées de l'avion le 11 décembre à Montréal, transférées à Saint-Jérôme le 12, arrivées à Val-David le surlendemain... avec 2 garçons de 2 et 3 ans et la maman enceinte de deux mois après avoir vécu 3 ans en camp de réfugiés puisque leur ville a été une des premières à être bombardée!

C'est un peu par hasard que je me suis retrouvée pour les accueillir en même temps qu'une douzaine de nos concitoyens impliqués. Cette famille syrienne était consciente qu'elle arrivait dans le logement préparé pour d'autres et que leur migration n'était pas terminée. Les enfants se sont vite apprivoisés, mais l'inquiétude palpable des parents d'arriver dans un paradis pour devoir encore faire face à l'inconnu dans quelques mois déchirait tous ceux qui étaient présents. On m'a demandé d'aller les rassurer, car ma conviction profonde est que c'est une communauté qui les accueille. Nous allons nous mobiliser pour les garder afin que cesse leur itinérance. Notre village et ses habitants vont les adopter et faciliter leur intégration, j'en suis convaincue.

Dans la maison où le couple Forget-Laperrière a préparé un nid douillet, j'y ai vu ce que Val-David compte de plus beau! Une heure avant l'arrivée de cette famille, tout le monde s'affairait à terminer le comptoir de cuisine, à poser les cadres, à balayer, à peinturer, à faire du thé, apporter des biscuits, allumer le poêle, sortir les jouets, les coussins... Des documentaristes de chez nous y filmaient même pour la CBC!!!!!!!!!

Belle expérience de vie! Pour moi, c'était un moment comme seuls les citoyens de notre village de Val-David peuvent permettre de créer. BEAU!!!!!! FANTASTIQUE!!!!! CHALEUREUX!!!!!! Jamais je ne dirai assez combien j'aime ce village et les gens qui y habitent!!!!!!! J'en suis marquée à vie!

Et si je vous raconte tout ça, c'est que pour le moment une poignée de personnes très impliquées assurent l'accompagnement, le transport, le soutien, mais dans les mois qui viennent si d'autres besoins surgissent, toute notre communauté sera informée et ceux qui pourront apporter leur contribution seront les bienvenus. Plusieurs jeunes familles vont les aider à s'intégrer et les bénévoles les accompagneront à l'épicerie et à la pharmacie alors, si vous les rencontrez offrez-leur un sourire pour réchauffer leur cœur!

Formules d'Affaires CGL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Je sais bien que chez-nous aussi il y a de la misère, chez-nous aussi des personnes se retrouvent dans des situations précaires. Les comparaisons n'ont pas à se faire compétition. Équité et justice sociale vont de pair. Si nous cherchons tous à aider notre voisin, à soutenir des causes et à partager, chacun à notre façon, le monde n'en sera que plus beau!

17-01-001

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2017 soit adopté, tel que présenté, en y retirant toutefois le point 5.3.

ADOPTÉE

17-01-002

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 DÉCEMBRE 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil n'ont pas reçu une copie complète des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 20 décembre 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe a lu, séance tenante, les procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 décembre 2016.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-01-003

2.1 AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC - RUES ULRIC-MÉNARD ET ERNEST-BROUSSEAU

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David doit réaliser des travaux d'égouts et d'aqueduc sur 260 mètres, projetés dans les rues

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la Municipalité doit demander un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation des travaux d'égouts et d'aqueduc;

ATTENDU QUE les plans et devis de ce projet sont présentement en préparation par Les Consultants S.M. inc.;

ATTENDU QUE la demande de certificat d'autorisation doit être préparée et signée par un ingénieur ou par le requérant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Les Consultants S.M. inc. à présenter les plans et devis du projet d'égouts et d'aqueduc au MDDELCC dans le but d'obtenir l'autorisation requise en vertu de l'article 32 pour effectuer ces travaux, au coût de 654 $ payable à l'ordre du ministre des Finances;

QUE le conseil municipal accepte les plans et devis préparés par Les Consultants S.M. inc. et autorise ces derniers à préparer et transmettre la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec la demande d'autorisation;

QUE le conseil municipal s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

17-01-004

2.2 ACCEPTATION - DÉMISSION D'UN POSTE DE POMPIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la démission de monsieur Jean-Pierre Monast de son poste de pompier pour la Municipalité.

ADOPTÉE

17-01-005

2.3 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - ACQUISITION DES LOTS 2 990 218 ET 2 993 438, CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir les lots 2 990 218 et 2 993 438, cadastre du Québec, lesquels sont adjacents au parc régional de Val-David-Val-Morin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte de vente par Club plein-air Val-David inc. à la Municipalité des lots 2 990 218 et 2 993 438, au cadastre du Québec, pour la somme de 3 800 $ qui sera puisée à même le fonds de parc;

QUE le conseil municipal autorise madame Nicole Davidson, mairesse et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer l'acte de vente par Club plein-air Val-David inc. à la Municipalité;

QUE tous les frais exigés par le notaire soient à la charge exclusive de la Municipalité.

ADOPTÉE

17-01-006

2.4 TENUE D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE - RÈGLEMENT 601-22-3 - LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 novembre 2016, les règlements 601-22-2, 601-22-3 et 601-22-4 lesquels modifient le règlement de zonage numéro 601, afin notamment d'apporter certaines modifications;

ATTENDU QUE suivant ces adoptions, trois registres ont été tenus le 6 décembre 2016, conformément à la procédure d'enregistrement prévue aux articles 535 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM);

ATTENDU QUE lors de la séance du 13 décembre 2016, les certificats attestant des résultats des registres ouverts concernant les règlements numéros 601-22-2, 601-22-3 et 601-22-4 ont été déposés et que selon les résultats, les règlements 601-22-3 et 601-22-4 doivent faire l'objet de scrutins référendaires, conformément à la LERM;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère opportun de tenir un scrutin référendaire quant au règlement 601-22-3, dont l'objet est d'inclure à la grille des spécifications de la zone H-32 l'usage : "service / commerce à domicile";

ATTENDU QUE conformément à l'article 558 de la LERM, le conseil municipal doit fixer la date du scrutin référendaire, lequel doit se tenir dans les 120 jours de la date de référence, soit le 8 novembre 2016, étant le jour d'adoption du règlement visé;

ATTENDU QUE le scrutin doit être tenu un dimanche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal fixe la date du scrutin référendaire portant sur le règlement 601-22-3 dont l'objet est d'inclure à la grille des spécifications de la zone H-32 l'usage : "service / commerce à domicile" au **dimanche 5 mars 2017,** le tout conformément aux dispositions de la LERM.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-01-007

2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PRINCIPE - RACCORDEMENT DU RÉSEAU DES EAUX USÉES DE VAL-MORIN VERS VAL-DAVID

ATTENDU les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité possède et gère un système de traitement et d'assainissement des eaux usées par étangs aérés;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) souhaite raccorder le réseau des eaux usées de la Municipalité de Val-Morin à la station d'épuration de Val-David;

ATTENDU QUE les conseils municipaux de Val-Morin et de Val-David ont adopté des résolutions visant le dépôt d'une demande d'aide financière relative à un projet de station d'épuration conjointe et de réseau collecteur des eaux usées, et que ces projets ont été jugés prioritaires par le Ministère, les demandes ayant été retenues à des fins d'aide financière au volet 1 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE dans l'attente des travaux à la station, Val-Morin désire y acheminer les eaux usées du réseau existant dans le secteur du village via un nouvel intercepteur qui sera construit sur la rue de la Rivière raccordant aussi les résidences sises sur cette rue;

ATTENDU QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige notamment que les parties conviennent d'une entente relative aux travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station préalablement au raccordement du réseau de Val-Morin à celui de Val-David;

ATTENDU QUE certaines données financières et techniques requises pour la signature d'une telle entente sont toujours inconnues des parties;

ATTENDU QU'en contrepartie, les parties s'entendent sur les principes devant déterminer les modalités de l'entente à intervenir entre elles quant aux travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise madame Nicole Davidson, mairesse et monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente de principe visant à établir les modalités de raccordement du réseau des eaux usées de la Municipalité de Val-Morin à la station d'épuration de Val-David.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-01-008

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 décembre 2016, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 161774 à 161993 767 527,83 $

ADOPTÉE

17-01-009 **3.2 APPROBATION BUDGET 2017 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le budget pour l'exercice financier 2017 de l'Office municipal d'habitation de Val-David soit accepté comme suit:

REVENUS: 72 158 $

DÉPENSES: 94 445 $

Déficit d'exploitation: 22 287 $

Contribution SHQ: 20 058 $

Contribution Val-David: 2 229 $

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

17-01-010 **4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT / DÉCOMPTE NUMÉRO 1 - NORDMEC CONSTRUCTION - GROUPE ÉLECTROGÈNE PUITS ST-ADOLPHE**

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 16 décembre 2016, transmise par monsieur Tony Fichora, ingénieur de la firme DWB consultants, relativement au décompte numéro 1 concernant le groupe électrogène du puits St-Adolphe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Nordmec Construction la somme de 30 115,06 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-01-011

note au procès-verbal :
À la séance du 14 février 2017 dans la Résolution no 17-02-027, M. Alain Tousignant a déclaré un intérêt pécuniaire indirect.

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4 - ASPHALTE BÉLANGER - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2016

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 22 décembre 2016, transmise par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 4 concernant la réfection routière / travaux de voirie 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Asphalte Bélanger la somme de 3 662,49 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-01-012

5.1 ADHÉSION ANNUELLE - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à l'Association québécoise de l'urbanisme, au coût de 569,13 $ taxes incluses, des personnes suivantes:

- M. Nicolas Lesage, directeur du service de l'urbanisme;

- M. Guillaume Fortier, adjoint au service de l'urbanisme;

- M. Denis Charlebois, conseiller municipal;

- Messieurs Robert Raymond, Paul Blais, Jason Stock, Maxime Dorais et Pierre-Émile Taillon, membres du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

17-01-013

5.2 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1648-1670, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Raynald Tisseur concernant le projet d'aménagement de terrain incluant l'éclairage extérieur au 1648-1670, route 117.

ATTENDU QUE les aménagements paysagers proposés doivent être prédominants par rapport aux espaces fonctionnels de circulation et de stationnement;

ATTENDU QUE l'emprise de la route 117 doit prévoir un aménagement

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

paysager composé de plantations massives d'espèces indigènes afin de créer un corridor visuel paysager continu et constant;

ATTENDU QUE, dans la mesure du possible, les entrées charretières doivent être communes et contribuer à la sécurité des usagers sur la route 117;

ATTENDU QUE les équipements d'éclairage des aires de stationnement, des aires de livraison, des accès et des bâtiments doivent avoir un caractère esthétique, décoratif et sobre, et ce, malgré leur rôle fonctionnel et sécuritaire;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil refuse le projet d'aménagement de terrain incluant l'éclairage extérieur numéro 2016-00072 au 1648-1670, route 117, tel que démontré sur les plans reçus les 4 novembre et 5 décembre 2016.

ADOPTÉE

5.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: LOT 2 990 854, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

RETIRÉ

17-01-014

5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 989 742, RUE DES MUGUETS

DEMANDE de monsieur Jean St-Louis concernant le projet de construction sur le lot 2 989 742, rue des Muguets.

ATTENDU QUE la demande n'est pas claire et précise puisque le plan de construction est erroné (balcon);

ATTENDU QUE les travaux de terrassement et de gazonnement doivent se limiter à certaines parties du site et ultimement, à proximité du bâtiment principal de manière à préserver l'état et l'aspect naturel du terrain;

ATTENDU QUE le projet de construction doit prévoir des éléments en saillies et des éléments architecturaux décoratifs faisant partie intégrante de l'architecture;

ATTENDU QUE les façades du bâtiment devraient s'inspirer des recommandations émises par le service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP);

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse le projet de construction numéro 2016-00071 sur le lot 2 989 742, rue des Muguets, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 12 décembre 2016.

ADOPTÉE

17-01-015

5.5 AUTORISATION - ADHÉSION 2017 - CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de messieurs Nicolas Lesage, directeur du service de l'urbanisme et Guillaume Fortier, adjoint au service de l'urbanisme, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2017, aux coûts respectifs de 402,41 $ et 258,69 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-01-016

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes d'aide financière reçues et les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes suivants:

<u>À même l'enveloppe budgétaire Fonds Les Abeilles</u> :

- 25 $ - École intégrée St-Jean-Baptiste;
- 2 500 $ - Club des Vals Heureux.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-01-017

6.2 AUTORISATION - PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada est une initiative du gouvernement du Canada qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande de financement pour différents services favorisant l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2017, notamment pour le camp de jour et le bureau touristique;

ATTENDU QUE les demandes de financement doivent être présentées avant le 20 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice du service loisirs et culture à présenter une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2017 et autorise cette dernière à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

17-01-018

6.3 ADHÉSION ANNUELLE - CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion anuelle 2017 au Conseil de la culture des Laurentides, et ce, au coût de 85,00 $ taxes non applicables.

ADOPTÉE

17-01-019

6.4 ADHÉSION ANNUELLE - LES ARTS ET LA VILLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion anuelle 2017 au réseau Les Arts et la Ville, et ce, au coût de 150 $, taxes non applicables.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-01-020

6.5 AUTORISATION - DÉPÔT DE PROJET LAB CULTUREL

ATTENDU l'appel de projets reçu de Culture pour tous, notamment du Lab culturel;

ATTENDU QUE le Lab culturel désire appuyer des projets innovants, permettant d'améliorer l'accès ou la participation des citoyens à l'art et la culture d'ici par le numérique;

ATTENDU un soutien financier au projet si le projet municipal était retenu;

ATTENDU QUE le 100e anniversaire de Val-David sera en 2021 et qu'il est souhaitable d'amorcer la cueillette d'informations en utilisant le numérique;

ATTENDU QUE la date limite pour le dépôt de candidature est le 12 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise madame Daphnée Cyr, responsable des activités culturelles, à soumettre un projet intitulé "*Raconte moi Val-David*".

ADOPTÉE

17-01-021

6.6 AUTORISATION - MARATHON DU P'TIT TRAIN DU NORD

ATTENDU la demande officielle de monsieur Alain Bordeleau, marathonien aux Jeux Olympiques de 1984 et titulaire de plusieurs distinctions;

ATTENDU la lettre d'intention de la Municipalité signée en mai 2016, confirmant son engagement et son soutien à cet événement conditionnellement aux exigences à rencontrer pour une autorisation finale;

ATTENDU QUE l'organisation du Marathon du P'tit train du Nord devait fournir à la Municipalité toutes les pièces et autorisations pour la tenue de cet événement;

ATTENDU les démarches faites par le service loisirs et culture auprès de la Régie incendie des Monts quant à la validation du parcours quant à sa sécurité;

ATTENDU le dossier exemplaire et l'expertise de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement *Marathon du P'tit train du Nord* le 22 octobre 2017;

QUE le conseil municipal autorise qu'un soutien en ressources techniques

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et humaines soit offert, selon la capacité et la disponibilité des ressources.

ADOPTÉE

17-01-022

6.7 AUTORISATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CENTRAIDE GATINEAU - LABELLE - HAUTES LAURENTIDES

ATTENDU la demande de monsieur Sylvain Mainville quant à une 4e levée de fond au profit de CENTRAIDE Gatineau - Labelle - Hautes Laurentides pour l'achat d'une paire de billet pour le souper spaghetti du 21 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière d'une somme de 100 $ au bénéfice de l'organisme Centraide Gatineau - Labelle - Hautes Laurentides dans le cadre de leur souper spaghetti devant se tenir le 21 janvier prochain.

ADOPTÉE

17-01-023

6.8 NOMINATION - COMITÉ D'ANALYSE DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU QU'il est opportun de nommer un membre du conseil municipal pour qu'il siège au Comité d'analyse des demandes d'aide financière;

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair demande le vote:

Votes en faveur de l'adoption de la résolution: 3

Vote contre l'adoption de la résolution : 1

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu

QUE le conseil municipal nomme monsieur Denis Charlebois membre du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

QUE la présente résolution abroge toute autre disposition de toute autre résolution irréconciliable avec les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

17-01-024

6.9 AUTORISATION - AIDE FINANCIÈRE - LÉZARTS LOCO - 2017-2018-2019

ATTENDU QUE le conseil municipal continue de reconnaître le

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

dynamisme de Lézarts Loco, souhaitant toutefois le faire par le biais d'une résolution édictant les modalités des versements de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie à l'organisme Lézarts Loco une aide financière pour les années 2017, 2018 et 2019 de 26 000 $, payable en 4 versements de 6 500 $, les 15e jour des mois de février, mai, août et septembre 2017, 2018 et 2019.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

9 RÈGLEMENTS

Aucun point

10 VARIA

Aucun point

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 12 décembre 2016.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de décembre 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de décembre 2016 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

17-01-025

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 10 janvier 2017 soit levée à 20h59.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

HPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 février 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et adjointe à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 février 2017
- **1.3** Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du 13 décembre 2016 et du 10 janvier 2017

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Embauche directeur des travaux publics par intérim - Durée indéterminée
- **2.2** Appui - Regroupement pour un Québec en santé
- **2.3** Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
- **2.4** Autorisation - Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales
- **2.5** Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
- **2.6** Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec - Programme Fonds des petites collectivités
- **2.7** Tenue d'un scrutin référendaire - Règlement 601-22-2 - Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
- **2.8** Mandat - Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides)
- **2.9** Autorisation - Aliénation flotte des véhicules incendie à la Régie incendie des Monts
- **2.10** Autorisation - Adhésion 2017 - Abrinord
- **2.11** Autorisation de signature - Convention - Marché public des Laurentides

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

4 Travaux publics

4.1 Recommandation de paiement / Décompte numéro 2 - Nordmec Construction - Groupe électrogène puits St-Adolphe

4.2 Recommandation de paiement / Décompte numéro 3 - Nordmec Construction - Groupe électrogène puits St-Adolphe

4.3 Adjudication - Camionnette 2017 Tacoma 4X4 Access 4 cylindres SR5 - Appel d'offres 2017-002

5 Urbanisme et environnement

5.1 Demande d'aménagement de terrain: Lot 2 990 854, chemin de la Rivière

5.2 Demande de rénovation: 1310-1314, rue Dion

5.3 Demande de construction: Lot 2 989 742, rue des Muguets

5.4 Demande de construction: Lot 2 990 838, rue Arthur-Frenette

5.5 Demande de construction: Lot 4 588 650, rue des Hauts-Bois

5.6 Opposition à la demande faite par 9317-1460 Québec inc. (Prema Shanti Auberge Spa & Suites) auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux

5.7 Mandat - Prévost Fortin D'Aoust avocats

5.8 Gestion des matières résiduelles - Intégration à la Régie intermunicipale des Trois Lacs

5.9 Mandat - Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats - Dossier 1579 Route 117- Usage commercial et entreposage extérieur

6 Loisirs et culture

6.1 Approbation - Calendrier des activités et événements pour l'année 2017

6.2 Autorisation – Société canadienne du cancer – Relais pour la vie de Ste-Agathe – Barrage routier (levée de fonds)

6.3 Mise en candidature - Les Arts et la Ville

6.4 Autorisation de signature - Convention - PopCycle Club de Vélo de Montagne Val-David Val-Morin

6.5 Autorisation - Événement Défie ta santé!

6.6 Soutien financier - 1001 Visages

6.7 Contribution - Réseau biblio des Laurentides

6.8 Projet pilote Fat Bike - Réserve naturelle du Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne

7 Avis de motion

7.1 Avis de motion - Règlement numéro 604-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604, afin de modifier diverses dispositions

7.2 Avis de motion - Règlement no 609-3 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 609, afin de modifier les usages admissibles à la procédure - Zone MIX-04

7.3 Avis de motion - Règlement numéro 601-24 modifiant le règlement de zonage numéro 601, afin d'apporter diverses modifications

7.4 Avis de motion - Règlement numéro 716 décrétant l'exécution de travaux d'amélioration et de réfection du réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 2 000 000 $ à ces fins

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

HPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

7.5 Avis de motion - Règlement numéro 717 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 $ à ces fins

8 Projets de règlements

8.1 Adoption - Projet du règlement numéro 604-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604, afin de modifier diverses dispositions

8.2 Adoption - Projet du règlement no 609-3 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 609, afin de modifier les usages admissibles à la procédure-Zone MIX-04

8.3 Adoption - Premier projet du règlement numéro 601-24 modifiant le règlement de zonage numéro 601, afin d'apporter diverses modifications

9 Règlements

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.5 Dépôt du certificat amendé de la greffière - Règlements 601-22-2, 601-22-3 et 601-22-4

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

En février, que la marmotte ait vu son ombre ou pas, notre Municipalité favorise la participation citoyenne à de nombreuses activités pour célébrer la mi-temps de l'hiver.

Que ce soit au Parc régional avec la raquette aux flambeaux qui donne au paysage un aspect féérique et remplit le cœur des participants de félicité; que ce soit à la patinoire où patins et chocolat dérident jeunes et moins jeunes; que ce soit à l'accueil des nouveaux arrivants avec la participation de l'ensemble de nos organismes communautaires, Val-David sait faire les choses. La qualité des services, la chaleur de notre accueil, la beauté de nos paysages subjuguent tout un chacun car tout est fait dans le but de rendre nos citoyens heureux.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Par hasard, notre assemblée publique de février arrive le 14, jour des amoureux. Et comme je l'écrivais dans le Ski-se-Dit de février : Êtes-vous amoureux de Val-David? Depuis toujours? Depuis peu? Encore en lune de miel? Qu'y avez-vous trouvé pour décider de vous y installer ou d'y rester?

L'amour ça se cultive, l'amour ça s'entretient, l'amour ça se protège, l'amour c'est exigeant. C'est un défi de chaque jour pour se renouveler et pour ne pas s'enliser. C'est ce sur quoi vos élus travaillent de concert et sans relâche avec des employés dévoués. Vous nous avez confié la destinée de ce village, vous travaillez avec nous dans divers comités, vous faites du bénévolat, vous fréquentez nos commerces. Ça prend une population engagée pour insuffler de la vie et de l'amour à son village!

L'amour c'est toute l'année qu'il faut s'en occuper!

17-02-026

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 février 2017 soit adopté, avec l'ajout des points 2.11, 6.8, 7.4 et 7.5.

ADOPTÉE

17-02-027

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 13 DÉCEMBRE 2016 ET DU 10 JANVIER 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du 13 décembre 2016 et du 10 janvier 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux des séances ordinaires du 13 décembre 2016 et du 10 janvier 2017.

Monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare un intérêt pécuniaire indirect lors de la séance du 10 janvier 2017.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-02-028

2.1 EMBAUCHE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM - DURÉE INDÉTERMINÉE

ATTENDU l'absence du directeur des travaux publics, monsieur Yves Frenette, pour une durée indéterminée;

ATTENDU la nécessité de pourvoir au remplacement de monsieur Frenette durant son absence;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Bernard Malo à titre de directeur des travaux publics par intérim, rétroactivement au 17 janvier 2017 et ce, jusqu'au retour du titulaire régulier du poste, aux conditions convenues entre les parties.

ADOPTÉE

17-02-029

2.2 APPUI - REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

ATTENDU QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec:

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois:

a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;

b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

2. d'investir les revenus dans la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE

17-02-030

2.3 SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

Cette résolution a été retirée séance tenante.

ADOPTÉE

17-02-031

2.4 AUTORISATION - PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier à présenter et signer les documents de demande de subvention relatif au programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales.

QUE le conseil municipal s'engage à payer sa part des coûts admissibles.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

17-02-032

2.5 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 16-12-482 dans laquelle il manquait un paragraphe soit abrogée;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attibuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et réflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-02-033

2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - NOUVEAU FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC - PROGRAMME FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière pour un projet de place publique dans le cadre de son Programme particulier d'urbanisme (PPU);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier à présenter et signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de place publique dans le cadre de son PPU au Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, programme Fonds des petites collectivités, volet 2: infrastructures collectives;

QUE le conseil municipal s'engage à payer sa part des coûts admissibles.

ADOPTÉE

17-02-034

2.7 TENUE D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE - RÈGLEMENT 601-22-2 - LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 novembre 2016, les règlements 601-22-2, 601-22-3 et 601-22-4 lesquels modifient le règlement de zonage numéro 601, afin notamment d'apporter certaines modifications;

ATTENDU QUE suivant ces adoptions, trois registres ont été tenus le 6 décembre 2016, conformément à la procédure d'enregistrement prévue aux articles 535 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM);

ATTENDU QUE lors de la séance du 13 décembre 2016, les certificats attestant des résultats des registres ouverts concernant les règlements numéros 601-22-2, 601-22-3 et 601-22-4 ont été déposés et que selon les résultats, les règlements 601-22-3 et 601-22-4 devaient faire l'objet de scrutins référendaires, conformément à la LERM;

ATTENDU QUE le conseil municipal considérait opportun de tenir un scrutin référendaire quant au règlement 601-22-3, dont l'objet est d'inclure à la grille des spécifications de la zone H-32 l'usage : "service / commerce à domicile";

ATTENDU QUE conformément à l'article 558 de la LERM, le conseil municipal devait fixer la date du scrutin référendaire, lequel doit se tenir dans les 120 jours de la date de référence, soit le 8 novembre 2016, étant le jour d'adoption du règlement visé;

ATTENDU QUE le scrutin doit être tenu un dimanche;

ATTENDU QUE le conseil municipal a fixé la date du scrutin référendaire portant sur le règlement 601-22-3 dont l'objet est d'inclure à la grille des spécifications de la zone H-32 l'usage : "service / commerce à domicile" au dimanche 5 mars 2017;

ATTENDU QUE suivant la révision du processus de modification règlementaire, il a été décelé que le nombre de demande requis pour que chacun des règlements 601-22-2, 601-22-3 et 601-22-4 fassent l'objet

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

d'un scrutin référendaire était de 63;

ATTENDU QUE le conseil municipal acceptera le dépôt séance tenante d'un certificat amendé relatif aux résultats des registres ouverts concernant les règlements 601-22-2, 601-22-3 et 601-22-4, ces règlements doivent tous faire l'objet de scrutins référendaires, et ce, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère opportun de tenir un scrutin référendaire également quant au règlement 601-22-2 dont l'objet est d'inclure à la grille des spécifications de la zone H-32 l'usage : *" logement supplémentaire au sous-sol"*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal fixe la date du scrutin référendaire portant sur le règlement 601-22-2 dont l'objet est d'inclure à la grille des spécifications de la zone H-32 l'usage: "logement supplémentaire au sous-sol" à la même date et aux mêmes dispositions que le scrutin devant se tenir quant au règlement 601-22-3, soit au **dimanche 5 mars 2017,** le tout conformément aux dispositions de la LERM.

ADOPTÉE

17-02-035

2.8 MANDAT - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES (CRE LAURENTIDES)

ATTENDU QUE la protection des lacs est primordiale pour la Municipalité;

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires du Lac Doré de Val-David désire obtenir du soutien pour ses diverses demandes;

ATTENDU le programme de Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides qui offre du soutien aux municipalités afin d'amorcer ou consolider une démarche de protection des lacs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate l'organisme CRE Laurentides sur la base du plan d'action déposé par la Municipalité et l'association concernée, et ce, pour une période maximale de 16 semaines au coût de 17 500 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

17-02-036

2.9 AUTORISATION - ALIÉNATION FLOTTE DES VÉHICULES INCENDIE À LA RÉGIE INCENDIE DES MONTS

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code municipal, la Municipalité doit procéder par résolution à l'aliénation de tout bien lui appartenant à titre onéreux;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal procède à l'aliénation de toute sa flotte de véhicules incendie en faveur de la Régie incendie des Monts (RIDM);

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Malo, directeur du service des travaux publics par intérim, à signer les documents au nom de la Municipalité auprès de la SAAQ afin de procéder au transfert de toute la flotte des véhicules incendie en faveur de la Régie incendie des Monts.

ADOPTÉE

17-02-037

2.10 AUTORISATION - ADHÉSION 2017 - ABRINORD

ATTENDU QUE l'organisme de bassin versant de la rivière du Nord, Abrinord, sollicite l'adhésion de la Municipalité afin d'aider l'organisme à mettre en place des actions concrètes pour la protection et la mise en valeur des ressources en eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adhère à l'organisme Abrinord pour l'année 2017, au coût de 250 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

17-02-038

2.11 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - MARCHÉ PUBLIC DES LAURENTIDES

ATTENDU la demande de soutien provenant de l'organisme Marché public des Laurentides;

ATTENDU la résolution adoptée par le conseil municipal en avril 2016, laquelle prévoyait l'octroi d'une aide financière pour l'organisme Marché public des Laurentides pour la tenue des marchés publics de Val-David;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de continuer de soutenir l'organisme Marché public des Laurentides;

ATTENDU QUE les événements attirent un nombre important de visiteurs;

ATTENDU QUE ces événements contribuent au positionnement et au rayonnement de Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer un protocole d'entente d'une durée de trois ans, soit du 16 mai 2017 au 15 mai 2020, avec l'organisme Marché public des Laurentides, pour la tenue des marchés publics de Val-David, prévoyant notamment l'octroi d'une aide financière de 17 500 $ pour l'année 2017, cette aide financière étant indexée annuellement.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-02-039

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 janvier 2017, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 170001 à 170186 489 339,24 $

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

17-02-040

4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT / DÉCOMPTE NUMÉRO 2 - NORDMEC CONSTRUCTION - GROUPE ÉLECTROGÈNE PUITS ST-ADOLPHE

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 13 janvier 2017, transmise par monsieur Tony Fichora, ingénieur de la firme DWB consultants, relativement au décompte numéro 2 concernant le groupe électrogène du puits St-Adolphe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Nordmec Construction la somme de 45 172,59 $ taxes incluses.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ADOPTÉE

17-02-041

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT / DÉCOMPTE NUMÉRO 3 - NORDMEC CONSTRUCTION - GROUPE ÉLECTROGÈNE PUITS ST-ADOLPHE

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 3 février 2017, transmise par monsieur Tony Fichora, ingénieur de la firme DWB consultants, relativement au décompte numéro 3 concernant le groupe électrogène du puits St-Adolphe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Nordmec Construction la somme de 32 995,21 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

17-02-042

4.3 ADJUDICATION - CAMIONNETTE 2017 TACOMA 4X4 ACCESS 4 CYLINDRES SR5 - APPEL D'OFFRES 2017-002

ATTENDU les besoins de renouvellement d'équipement au service des travaux publics;

ATTENDU la demande de soumissions par invitation;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 février 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Toyota St-Jérôme	non conforme
Toyota Ste-Agathe	**39 608,58 $**

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Toyota Ste-Agathe, 2330, route 117, Val-David (Québec) J0T 2N0;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

conforme, au prix de 39 608,58 $ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée;

QUE la somme requise pour ce faire soit puisée à même le fonds de roulement dont le remboursement sera fait sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-02-043

5.1 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: LOT 2 990 854, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

DEMANDE de la Municipalité du Village de Val-David concernant le projet d'aménagement de terrain du lot numéro 2 990 854, chemin de la Rivière.

ATTENDU la conformité de cet aménagement avec la Politique en environnement;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement favorise des aménagements paysagers qui s'harmonisent avec le caractère villageois et convivial du secteur par des interventions respectueuses des particularités naturelles et qui s'intègrent avec les caractéristiques de l'emplacement;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00083 du lot numéro 2 990 854, chemin de la Rivière, tel que démontré sur le plan d'aménagement préparé par monsieur Patrick de Munck de Créations Aquaterra, en date du 20 septembre 2016 avec le pavé perméable pure (gris champlain), le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-02-044

5.2 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1310-1314, RUE DION

DEMANDE de madame Josée Michaudville concernant le projet de rénovation au 1310-1314, rue Dion.

ATTENDU QUE les modifications en façade avant ou latérale n'ont pas pour effet de dénaturer la composition architecturale ou en diminuer la

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

qualité, que ce soit par sa forme, ses matériaux et son agencement ou ses couleurs;

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2016-00082 au 1310-1314, rue Dion, tel que démontré sur les plans reçus le 12 janvier 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-02-045

5.3 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 989 742, RUE DES MUGUETS

NOUVELLE DEMANDE de monsieur Jean St-Louis concernant le projet de construction sur le lot numéro 2 989 742, rue des Muguets.

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE les couleurs utilisées pour les revêtements de parement extérieur doivent être dans les teintes naturelles et sobres et non éclatantes;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00071 sur le lot 2 989 742, rue des Muguets, tel que démontré sur les nouveaux plans et documents reçus le 13 janvier 2017 ainsi que le plan d'implantation reçu le 31 octobre 2016 à la condition de respecter les agencements de couleurs proposés dans le document préparé par le SARP reçu le 7 décembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

17-02-046

5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 990 838, RUE ARTHUR-FRENETTE

DEMANDE de mesdames Geneviève Raymond, Jacqueline Raymond et monsieur François-Xavier Bleau concernant le projet de construction sur le lot numéro 2 990 838, rue Arthur-Frenette.

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE l'implantation des bâtiments s'intègre au milieu naturel (topographie, végétation, boisés, etc.) tout en favorisant des méthodes de construction qui minimisent les travaux de déblais et de remblais;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00080 sur le lot 2 990 838, rue Arthur-Frenette, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 9 janvier 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-02-047

5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 4 588 650, RUE DES HAUTS-BOIS

DEMANDE de madame Marie-Christine Perreault concernant le projet de construction sur le lot numéro 4 588 650, rue des Hauts-Bois.

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE l'implantation des bâtiments s'intègre au milieu naturel (topographie, végétation, boisés, etc.) tout en favorisant des méthodes de construction qui minimisent les travaux de déblais et de remblais;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unamimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00002 sur le lot 4 588 650, rue des Hauts-Bois, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 6 janvier 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-02-048

Procès-verbal de correction daté du 6 mars 2017 et déposé à la séance ordinaire du 14 mars 2017

5.6 OPPOSITION À LA DEMANDE FAITE PAR 9317-1460 QUÉBEC INC. (PREMA SHANTI AUBERGE SPA & SUITES) AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

ATTENDU QUE la Municipalité a été avisée par la Régie des alcools, des courses et des jeux que 9317-1460 Québec inc. (Prema Shanti Auberge Spa & Suites) exploitant son établissement au 1005, rue du Tour-du-Lac à Val-David, a fait une demande à l'égard de son permis d'alcool afin d'être autorisée à obtenir deux permis additionnels pour un restaurant pour vendre avec autorisation de danse ainsi que pour un bar sur terrasse;

ATTENDU QU'après analyse de la réglementation de la Municipalité, il appert que la demande présentée contrevient au *Règlement de zonage* de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'établissement du Prema Shanti est situé dans la zone H-32 du *Règlement de zonage* de la Municipalité à l'égard de laquelle zone, seuls les usages résidentiels ~~et les gites touristiques~~ sont autorisés;

ATTENDU QUE l'exploitation de l'établissement hôtelier Prema Shanti est ainsi un usage dérogatoire au *Règlement de zonage* de la Municipalité;

ATTENDU QU'au moment de l'entrée en vigueur du *Règlement de zonage*, l'usage exercé par le Prema Shanti se limitait à l'exploitation d'un établissement hôtelier d'un maximum de 15 chambres;

ATTENDU QUE l'exploitation d'un restaurant avec danse de même que d'un bar sur terrasse n'est pas un usage autorisé par le *Règlement de zonage*;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage* interdit spécifiquement l'agrandissement d'un usage dérogatoire à l'extérieur d'un bâtiment y incluant un bar sur terrasse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal s'oppose formellement à la demande faite par 9317-1460 Québec inc. (Prema Shanti Auberge Spa & Suites) (établissement no 258-632) devant la Régie des alcools, des courses et des jeux à l'égard de son permis d'alcool et visant à être autorisée à obtenir deux permis additionnels pour un restaurant pour vendre avec autorisation de danse ainsi que pour un bar sur terrasse quant à l'immeuble sis au 1005, rue du Tour-du-Lac.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

17-02-049

5.7 MANDAT - PRÉVOST FORTIN D'AOUST AVOCATS

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a été avisée par la Régie des alcools, des courses et des jeux que 9317-1460 Québec inc. (Prema Shanti Auberge Spa & Suites), exploitant son établissement au 1005, rue du Tour-du-Lac à Val-David, a fait une demande à l'égard de son permis d'alcool afin d'être autorisé à obtenir deux permis additionnels pour un restaurant pour vendre avec autorisation de danse ainsi que pour un bar sur terrasse;

ATTENDU QUE la Municipalité s'oppose à la demande faite par 9317-1460 Québec inc. (Prema Shanti Auberge Spa & Suites);

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater des procureurs afin de comparaître et faire les représentations nécessaires auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate le cabinet Prévost Fortin D'Aoust, avocats afin de comparaître et faire les représentations nécessaires en son nom devant la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande faite par 9317-1460 Québec inc. (Prema Shanti Auberge Spa & Suites) (établissement no 258-632) à l'égard de son permis d'alcool dans laquelle cette dernière mentionne désirer obtenir deux permis additionnels pour un restaurant pour vendre avec autorisation de danse et pour un bar sur terrasse au 1005, rue du Tour-du-Lac.

ADOPTÉE

17-02-050

5.8 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - INTÉGRATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS LACS

ATTENDU l'existence de la Régie intermunicipale des Trois Lacs, étant un organisme qui dessert les municipalités dans la gestion de leurs matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Municipalité est actuellement désservie par une entreprise privée dont les services génèrent un nombre considérable de plaintes;

ATTENDU QUE la Municipalité a récemment implanté une troisième voie de collecte, soit la collecte des matières compostables;

ATTENDU QUE les coûts du service de collectes des matières résiduelles devraient demeurer sensiblement les mêmes si la Municipalité adhérait à la Régie intermunicipale des Trois Lacs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal manifeste son intérêt à intégrer la Régie intermunicipale des Trois-Lacs pour la gestion de ses matières résiduelles, et ce, à compter du mois de janvier 2018.

ADOPTÉE

17-02-051

5.9 MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 1579 ROUTE 117- USAGE COMMERCIAL ET ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

ATTENDU les contraventions à la réglementation d'urbanisme quant à l'occupation d'un usage commercial et à de l'entreposage extérieur constatées au 1579, route 117;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Prévost, Fortin, D'Aoust avocats, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement à l'occupation d'un usage commercial et à l'entreposage extérieur pour l'immeuble sis au 1579, route 117.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-02-052

6.1 APPROBATION - CALENDRIER DES ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE que le conseil municipal approuve le calendrier des activités sur la place publique, prévues en 2017, à savoir:

ÉVÉNEMENTS	DATES	LIEUX
Traversée du parc en ski	21 janvier	Parc régional - Secteur Dufresne
Sortie raquette aux flambeaux	4 février	Parc régional - Secteur Dufresne

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Féerie d'hiver - Patin et chocolat	11 février	Parc Léonidas-Dufresne
Féerie d'hiver - Mets le nez dehors	18 février	Parc Léonidas-Dufresne
Marchés d'été	27 mai au 7 oct.	Rue de l'Académie
Allée des créateurs	3 juin au 9 oct.	Parc Léonidas-Dufresne
Fête nationale	24 juin	Parc Léonidas-Dufresne
Cinéma sous les étoiles	Les vendredis 7 au 28 juillet et 11 août	Parc Léonidas-Dufresne
Les beaux dimanches	Les dimanches 30 juillet, 6 au 27 août et 3 septembre	Parc Léonidas-Dufresne
Épluchette de blé d'Inde	19 août	Parc du Lac-Paquin
Tournoi de soccer	20 août	Parc Dion
Journées de la culture	29-30 sept. et 1er octobre	Endroits divers
Nature et culture	7 octobre	Parc régional - Secteur Dufresne
Halloween au village	31 octobre	Parc Léonidas-Dufresne
Marché de Noël	9-10 et 16-17 déc.	École Saint-Jean-Baptiste
Salon des artisans	2 et 3 décembre	Salle communautaire et rue de l'Académie

ADOPTÉE

17-02-053

6.2 AUTORISATION – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – RELAIS POUR LA VIE DE STE-AGATHE – BARRAGE ROUTIER (LEVÉE DE FONDS)

ATTENDU la demande de l'agente de développement au Relais pour la vie de Ste-Agathe de la Société canadienne du cancer pour la tenue d'un barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la route 117, le 6 mai 2017;

ATTENDU que ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une levée de fonds au profit du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal permet un barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la route 117, le 6 mai 2017;

QUE le conseil municipal permet aux bénévoles du Relais pour la vie de solliciter les automobilistes à cet endroit;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

17-02-054 **6.3 MISE EN CANDIDATURE - LES ARTS ET LA VILLE**

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de l'organisme les Arts et la Ville;

ATTENDU la tenue du Colloque annuel Les Arts et la Ville;

ATTENDU QUE le prix Culture et développement est remis à une municipalité ou à une MRC et vise à promouvoir la culture comme outil de développement local;

ATTENDU QUE le prix sera décerné pour une réalisation culturelle qui se distingue par son apport au développement de la collectivité;

ATTENDU QUE la Municipalité vient de mettre sur pied son nouveau répertoire des artistes et artisans de Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité soumette sa candidature et particulièrement le répertoire des artistes et artisans de Val-David, pour le prix Culture et développement.

ADOPTÉE

17-02-055 **6.4 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - POPCYCLE CLUB DE VÉLO DE MONTAGNE VAL-DAVID VAL-MORIN**

ATTENDU QUE PopCycle Club de Vélo de Montagne Val-David Val-Morin désire organiser des sorties à vélo dans les sentiers du parc régional Val-David-Val-Morin durant la saison estivale 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière à signer une convention avec la Société du parc régional Val-David/Val-Morin, secteur Far Hills et PopCycle Club de Vélo de Montagne Val-David Val-Morin pour la saison estivale 2017, soit du 10 juin au 30 septembre 2017.

ADOPTÉE

17-02-056 **6.5 AUTORISATION - ÉVÉNEMENT DÉFIE TA SANTÉ!**

ATTENDU l'événement sportif et communautaire Défie ta santé!;

ATTENDU QUE les activités de marche et de course à pied se tiendront

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

les jeudis 11 mai, 22 juin et 17 août, entre 17h30 et 20h;

ATTENDU l'adhésion de la Municipalité au programme 0-5-30;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager le sport et l'activité physique pour ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de ces trois activités, au départ du parc Léonidas-Dufresne;

QUE la Municipalité rende disponible, selon les ressources disponibles, le soutien technique nécessaire en plus d'assurer la promotion de l'événement via ses outils promotionnels.

ADOPTÉE

17-02-057

6.6 SOUTIEN FINANCIER - 1001 VISAGES

ATTENDU la volonté du conseil municipal de continuer de soutenir l'événement 1001 Visages;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît à l'organisme son rôle de soutien aux professionnels du dessin d'humour;

ATTENDU QUE l'événement 1001 Visages est voué à la diffusion et au développement des nouvelles tendances dans le domaine de la caricature et du dessin d'humour;

ATTENDU QUE cet événement attire un nombre important de visiteurs;

ATTENDU QUE cet événement contribue au positionnement et au rayonnement culturel de Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie à l'organisme 1001 Visages une aide financière pour l'année 2017 de 6 000 $, payable en deux (2) versements soit 80 % le 19 mai 2017 et 20 % suivant la réception du rapport d'activités et du bilan financier;

QUE le conseil municipal exige que l'organisme fournisse une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 $ à laquelle la Municipalité figure comme assurée additionnelle pour la durée de l'événement, et ce, dans les 10 jours le précédant;

QUE cette résolution n'exempte pas l'organisme d'obtenir les permis nécessaires à la tenue de leur événement, le cas échéant.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-02-058

6.7 CONTRIBUTION - RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de Réseau biblio des Laurentides;

ATTENDU QUE suite au nouveau décret de la population, le montant de la contribution s'élève à 26 213,96 $ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture pour l'année 2017.

ADOPTÉE

17-02-059

6.8 PROJET PILOTE FAT BIKE - RÉSERVE NATURELLE DU PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN, SECTEUR DUFRESNE

ATTENDU la demande pour la pratique du fat bike dans la réserve naturelle en projet pilote déposée à la fin décembre 2016;

ATTENDU QUE la communauté des cyclistes de Val-David propose un projet pilote et un code de conduite appelant à la collaboration et au respect;

ATTENDU les réserves exprimées quant à la compatibilité de cette activité avec les autres usages autorisés dans la réserve naturelle;

ATTENDU le mandat confié à l'organisme Communagir conjointement par Val-David et Val-Morin intégrant entre autres l'analyse d'impact et de la compatibilité du fat bike dans la réserve naturelle;

ATTENDU qu'il y a lieu d'analyser in situ les impacts et la compatibilité de cette activité dans la réserve naturelle;

ATTENDU que l'hiver tire à sa fin;

ATTENDU QUE l'interdit de cette pratique dans le règlement de la MRC lequel précise les activités autorisées dans la réserve naturelle;

Monsieur le conseiller Denis Charlebois soumet l'ajout d'un attendu, soit:

ATTENDU QUE ce projet pilote ne doit pas mettre en cause le processus de négociation entamé avec la Municipalité de Val-Morin concernant la gouvernance unifiée du Parc régional de Val-David-Val-Morin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseilère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'un projet pilote pour la pratique du fat bike dans la réserve naturelle d'ici la fin de l'hiver 2017;

QU'EN concertation avec le responsable aux opérations et aux aménagements et les promoteurs du projet pilote, une portion de sentier

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

limitée au territoire de Val-David actuellement réservée aux raquetteurs soit ouverte à la cohabitation avec la pratique du fat bike;

QUE soit convenue une plage horaire à l'intérieur de laquelle pourra se pratiquer le fat bike d'ici la fin de l'hiver 2017;

QU'UNE tarification soit fixée afin de régir cette activité;

QU'UN rapport avec recommandation finale soit déposé à ce conseil avant le 31 juillet 2017.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

17-02-060

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 604-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 604, AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 604-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604, afin de modifier diverses dispositions.

17-02-061

7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 609-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 609, AFIN DE MODIFIER LES USAGES ADMISSIBLES À LA PROCÉDURE - ZONE MIX-04

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 609-3 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 609, afin de modifier les usages admissibles à la procédure dans la Zone MIX-04.

17-02-062

7.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 601-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 601-24 modifiant le règlement de zonage numéro 601, afin d'apporter diverses modifications.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-02-063

7.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 716 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 000 000 $ À CES FINS

Je, Daniel Lévesque, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 716 décrétant l'exécution de travaux d'amélioration et de réfection du réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 2 000 000 $ à ces fins.

17-02-064

7.5 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 717 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS POUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 750 000 $ À CES FINS

ATTENDU la volonté du conseil municipal de donner suite aux priorités du programme triennal d'immobilisations (PTI) adopté en décembre dernier;

ATTENDU les orientations du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire favorisant le recours au règlement d'emprunt dit *parapluie* comme mesure d'allégement administratif pour la Municipalité;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fixe à 0,25% de la richesse foncière uniformisée d'une municipalité le recours à ce type de règlement d'emprunt;

ATTENDU l'adoption à venir d'un règlement d'emprunt en vue de réaliser notamment, mais non exclusivement les projets suivants provenant du PTI, cette liste étant à titre indicatif seulement :

- Agrandissement du chalet Anne-Piché;
- Blocs sanitaires;
- Place Publique;
- Entrepôt du chalet Dion;
- Fondation de la patinoire au parc Dufresne;
- Jeux d'eau;
- Stationnements;
- Clôture au garage municipal.

Je, Daniel Lévesque, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 717 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructues municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 $ à ces fins.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-02-065

8.1 ADOPTION - PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 604-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 604, AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 604-11, modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604, afin de modifier diverses dispositions;

QU'une assemblée publique soit tenue le mardi 14 mars 2017 à 19h00 dans la salle du conseil municipal, située au 2490, rue de l'Église.

ADOPTÉE

17-02-066

8.2 ADOPTION - PROJET DU RÈGLEMENT NO 609-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 609, AFIN DE MODIFIER LES USAGES ADMISSIBLES À LA PROCÉDURE-ZONE MIX-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 609-3, modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 609, afin de modifier les usages admissibles à la procédure dans la Zone MIX-04;

QU'une assemblée publique soit tenue le mardi 14 mars 2017 à 19h00 dans la salle du conseil municipal, située au 2490, rue de l'Église.

ADOPTÉE

17-02-067

8.3 ADOPTION - PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 601-24, modifiant le règlement de zonage numéro 601, afin d'apporter diverses modifications;

QU'une assemblée publique soit tenue le mardi 14 mars 2017 à 19h00 dans la salle du conseil municipal, située au 2490, rue de l'Église.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

Aucun point.

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 16 janvier 2017.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal est informé qu'aucune variation budgétaire n'a été effectuée pour la période du mois de janvier 2017.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de janvier 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.5 DÉPÔT DU CERTIFICAT AMENDÉ DE LA GREFFIÈRE - RÈGLEMENTS 601-22-2, 601-22-3 ET 601-22-4

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat amendé de la greffière - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant les règlements numéros 601-22-2, 601-22-3 et 601-22-4 modifiant le règlement de zonage 601 afin d'apporter certaines modifications.

L'objet de ces règlements est d'ajouter à la nouvelle grille des spécifications de la nouvelle zone H-32 les usages suivants:

Règlement numéro 601-22-2: logement supplémentaire au sous-sol : **69 signatures**

Règlement numéro 601-22-3: service / commerce à domicile: **77 signatures**

Règlement numéro 601-22-4: rapport plancher / terrain maximal de 25 %: **93 signatures**

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

17-02-068

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 14 février 2017 soit levée à 22 h 10.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 mars 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mars 2017
- **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Participation des membres du conseil à diverses activités
- **2.2** Avril est le Mois de la jonquille
- **2.3** Permis de voirie
- **2.4** Refonte du calendrier de conservation
- **2.5** Mandat - Rado, Corbeil & Généreux arpenteurs-géomètres inc. - Fusion des lots 6 002 128 et 2 992 875, cadastre du Québec - Chemin du 7e Rang
- **2.6** Utilisation du vote par correspondance
- **2.7** Modification - Calendrier des séances
- **2.8** Appui - Coopérative des Jardins du Soleil Levant - Aménagement de jardins comestibles
- **2.9** Approbation de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2017
- **2.10** Acquisition de voie ouverte au public - Rue Rivard - Article 72 de la Loi sur les compétences municipales
- **2.11** Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
- **2.12** Politique de respect et d'intégrité de la personne - Autorisation de paiement

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

HPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

3 Finance et trésorerie

- **3.1** Ratification du journal des déboursés
- **3.2** Soldes disponibles sur règlements fermés
- **3.3** Autorisation - Emprunt au fonds de roulement - Acquisition de diverses immobilisations - Service loisirs et culture
- **3.4** Autorisation - Emprunt au fonds de roulement - Acquistion d'immobilisations - Clignotants électroniques - Service des travaux publics

4 Travaux publics

- **4.1** Aliénation - Camion Mazda 2005 - Parc régional de Val-David-Val-Morin

5 Urbanisme et environnement

- **5.1** Achat - Barils récupérateurs d'eau de pluie
- **5.2** Autorisation - Demande de permis 2017-00023 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- **5.3** Demande de construction: Lot 4 588 638, rue des Hauts-Bois
- **5.4** Demande d'aménagement de terrain: 1400, route 117
- **5.5** Dérogation mineure: 1400, route 117
- **5.6** Programme Habitation Durable - Demande à la ville de Victoriaville
- **5.7** Autorisation de signature - Protocole d'entente - Programme de subventions "Val-David - Habitations durables" - Ville de Victoriaville

6 Loisirs et culture

- **6.1** Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
- **6.2** Approbation - Tarification Allée des créateurs - Été 2017
- **6.3** Approbation - Tarification - Activités de loisirs - Printemps 2017

7 Avis de motion

- **7.1** Avis de motion - Règlement numéro 601-25 modifiant le règlement de zonage numéro 601, afin d'apporter diverses modifications
- **7.2** Avis de motion - Règlement numéro 683-1 modifiant les règlements concernant le fonds de roulement afin d'y ajouter une somme de 250 000 $
- **7.3** Avis de motion - Règlement 718 établissant le programme de subventions : "Val-David - Habitations Durables"

8 Projets de règlements

- **8.1** Adoption - Premier projet du règlement 601-25 modifiant le règlement de zonage 601

9 Règlements

- **9.1** Report - Assemblées publiques de consultation - Règlements 604-11, 609-03 et 601-24
- **9.2** Adoption - Règlement numéro 716 décrétant l'exécution de travaux d'amélioration et de réfection du réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 2 000 000 $ à ces fins
- **9.3** Adoption - Règlement numéro 717 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 $ à ces fins

10 Varia

11 Documents déposés

- **11.1** Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- **11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
- **11.3** Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.5 Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution numéro 17-02-048 - Séance ordinaire du 14 février 2017

11.6 Dépôt - États des résultats définitifs du scrutin - Référendum du 5 mars 2017

11.7 Dépôt - Pétition - Association des propriétaires du Lac Doré

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Ce soir, j'aimerais aborder le sujet de la période de questions que nous avons renommée période d'interventions, dans le but de donner plus de latitude aux citoyens qui veulent s'exprimer. Tant mieux pour la démocratie me direz-vous mais à voir ce qui se passe depuis des mois, j'en doute. Ce qui se vit, ici, durant l'assemblée publique ne reflète absolument pas ce qu'est Val-David et ce que sont les citoyens de Val-David.

C'est pourquoi, je demande votre collaboration. Notre période de parole aux citoyens est devenu une période d'accusations. Tout n'est pas parfait et aucun conseil municipal ne réussira à atteindre la perfection. Il doit y avoir moyen d'être poli pour s'exprimer. Quelles améliorations voudriez-vous ? Avez-vous des idées qui nous aideraient à mieux vous servir ? Est-il possible de s'informer sans dénigrer ?

Offrons-nous une fois par mois la chance d'améliorer notre Val-David, tous ensemble, sans se déchirer pour ce faire, à la mesure de ce que nous sommes vraiment et des défis que nous avons à relever ! Plusieurs dans cette salle aimeraient prendre notre place et être élus aux prochaines élections, notre démocratie s'en porte bien mais plusieurs n'oseront pas se prévaloir de leur droit à se porter candidats à cause de ce qui se passe ici et notre démocratie s'en portera moins bien. Pensons en particulier aux jeunes et aux femmes que nous aimerions attirer en politique, ils ont en commun une sainte horreur de ce genre de situation et de ce genre de comportement. Préparons un terreau fertile de mobilisation et profitons-en pour élever le niveau, pour penser au bien commun avant nos petites mesquineries.

L'assemblée publique permet à tous vos élus, aux opinions parfois divergentes, de prendre des décisions pour le mieux-être de notre village. De ce fait, beaucoup de nos résolutions, pour ne pas dire presque toutes, ont été prises à l'unanimité durant ce mandat. Nous nous efforçons de travailler sans partisannerie mais nous ne réussissons pas toujours nous-mêmes; c'est pourquoi je demande à vous comme à nous, de faire un effort pour que nos rencontres soient productives et conviviales. Nous ne sommes pas obligés de penser pareil mais il y a une façon civilisée d'agir et une façon constructive de s'exprimer.

Bonne réflexion !

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-03-069

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mars 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-03-070

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-03-071

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Colloque annuel - Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP)

5 au 7 avril 2017 à Shawinigan

150 $ - taxes non applicables

Nicole Davidson

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

17-03-072

2.2 AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivons les progrès;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

17-03-073

2.3 PERMIS DE VOIRIE

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2017;

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, monsieur Yves Frenette, ou le directeur des travaux publics par intérim, monsieur Bernard Malo, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 $, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

QUE le conseil municipal s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

ADOPTÉE

17-03-074

2.4 REFONTE DU CALENDRIER DE CONSERVATION

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les archives, tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du règlement découlant de cette loi, la Municipalité doit soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair souligne le travail de l'archiviste qui a accompli un travail de moine et de patience et l'en remercie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-03-075

2.5 MANDAT - RADO, CORBEIL & GÉNÉREUX ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. - FUSION DES LOTS 6 002 128 ET 2 992 875, CADASTRE DU QUÉBEC - CHEMIN DU 7E RANG

ATTENDU l'acquisition, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, d'un lot en bordure du chemin du 7e Rang;

ATTENDU la pertinence que ledit lot soit fusionné à la rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate monsieur Sébastien Généreux ou un de ses collègues de la firme Rado, Corbeil & Généreux arpenteurs-géomètres inc. afin de procéder aux opérations cadastrales requises pour fusionner les lots 6 002 128 et 2 992 875, cadastre du Québec, ces derniers lots formant l'assiette du chemin du 7e Rang.

ADOPTÉE

17-03-076

2.6 UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

ATTENDU QU'en vertu de cette Loi, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la présidente d'élection, Me Marie-Pier Pharand, afin qu'elle prenne les moyens pour utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale comme électeur admissible à la procédure qui en aura légalement fait la demande.

ADOPTÉE

17-03-077

2.7 MODIFICATION - CALENDRIER DES SÉANCES

ATTENDU QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro 16-11-422, a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier peut donner un avis qu'une séance n'aura pas lieu à la date et heure prévus par ce calendrier;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU la tenue d'une élection municipale le 5 novembre 2017;

ATTENDU l'article 314.2 de la Loi sur les élections et référendum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal modifie le calendrier des séances 2017 par le retrait de la séance prévue le 10 octobre 2017.

ADOPTÉE

17-03-078

2.8 APPUI - COOPÉRATIVE DES JARDINS DU SOLEIL LEVANT - AMÉNAGEMENT DE JARDINS COMESTIBLES

ATTENDU QU'une demande de subvention sera préparée par la Coopérative des Jardins du Soleil Levant dans le but d'effectuer un aménagement de plates-bandes et de bacs végétaux comestibles dans l'emprise du parc linéaire Le P'tit Train du Nord dont la MRC des Laurentides en est le gestionnaire;

ATTENDU QU'un appui est requis par le conseil municipal afin que la MRC des Laurentides accepte ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal appuie le projet d'aménagement de plates-bandes et de bacs végétaux comestibles dans l'emprise du parc linéaire Le P'tit Train du Nord de la Coopérative des Jardins du Soleil Levant;

QUE le conseil municipal se porte garant quant à l'entretien de cet aménagement au cas où celui-ci était délaissé ou mal entretenu.

ADOPTÉE

17-03-079

2.9 APPROBATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2017

ATTENDU QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité du Village de Val-David;

ATTENDU QUE la Municipalité désire protéger ses créances;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

ATTENDU QUE la directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes et doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de cet état conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve l'état des immeubles comprenant quatre-vingt-cinq (85) dossiers à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes tel qu'il appert au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

QUE la directrice des affaires juridiques et greffière, soit mandatée à représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 1er juin 2017, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

ADOPTÉE

17-03-080

2.10 ACQUISITION DE VOIE OUVERTE AU PUBLIC - RUE RIVARD - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

ATTENDU l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, qui décrète que toute voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans devient propriété de la Municipalité dès que sont accomplies certaines formalités;

ATTENDU QUE les lots 2 992 847 et 2 992 848, du cadastre du Québec forment l'emprise de la rue Rivard;

ATTENDU QUE ces lots constituent l'emprise de voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans et qu'aucune taxe n'a été prélevée sur ces immeubles durant cette période;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve l'acquisition des lots suivants :

2 992 847 et 2 992 848, du cadastre du Québec, connus comme étant l'emprise de la rue Rivard;

QUE la directrice des affaires juridiques et greffière fasse publier les avis publics conformément à la Loi, en vue de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-03-081

2.11 SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE le *Code municipal du Québec* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité.

ADOPTÉE

17-03-082

2.12 POLITIQUE DE RESPECT ET D'INTÉGRITÉ DE LA PERSONNE - AUTORISATION DE PAIEMENT

Avant l'adoption de la présente résolution, madame la conseillère Manon Paquin se retire du conseil municipal afin de ne pas participer aux délibérations du conseil sur ce sujet.

ATTENDU la plainte en harcèlement psychologique déposée contre la conseillère Manon Paquin en décembre dernier;

ATTENDU QUE la conseillère Paquin a choisi de se faire accompagner par un avocat dans le cheminement de cette procédure;

ATTENDU la demande de la conseillère Paquin à l'effet que la Municipalité lui rembourse ses frais d'avocat;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QU'en l'absence de réponse à cette demande, le traitement de ce dossier est actuellement suspendu;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité à traiter avec rigueur et célérité toute plainte en harcèlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement des frais d'avocat de la conseillère Paquin inhérents au traitement de ce dossier.

Madame la conseillère Manon Paquin ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-03-083

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 28 février 2017, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 170187 à 170359 431 877,46 $

ADOPTÉE

17-03-084

3.2 SOLDES DISPONIBLES SUR RÈGLEMENTS FERMÉS

ATTENDU QU'il y a des soldes disponibles sur les règlements d'emprunt fermés;

ATTENDU QU'il n'y aura plus de dépenses sur ces règlements d'emprunt;

ATTENDU QUE la Municipalité peut transférer ces derniers à l'excédent de fonctionnement non affecté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint soit autorisé à transférer à l'excédent de fonctionnement non affecté les soldes

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

disponibles sur les règlements suivants:

- Règlement 627 (Air-Pur): 206,75 $
- Règlement 630 (étude Geais-Bleus): 20,79 $
- Règlement 657 (taxe d'accise 2010-2013): 2,43 $.

ADOPTÉE

17-03-085

3.3 AUTORISATION - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - ACQUISITION DE DIVERSES IMMOBILISATIONS - SERVICE LOISIRS ET CULTURE

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'acquisition de diverses immobilisations relatives au service loisirs et culture;

ATTENDU QU'il y a lieu d'emprunter à même le fonds de roulement jusqu'à un maximum de 75 000 $, selon la liste ci-jointe, et ce, pour un terme de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur de la trésorerie à emprunter jusqu'à un maximum de 75 000 $ pour les immobilisations du service loisirs et culture, selon la liste ci-jointe, provenant de la liquidité du fonds de roulement de la Municipalité.

ADOPTÉE

17-03-086

3.4 AUTORISATION - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - ACQUISTION D'IMMOBILISATIONS - CLIGNOTANTS ÉLECTRONIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'acquisition de clignotants électroniques pour le service des travaux publics et ce, à même le fonds de roulement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur de la trésorerie à emprunter jusqu'à un maximum de 9 026 $ taxes incluses pour l'acquistion de clignotants électroniques pour le service des travaux publics, provenant de la liquidité du fonds de roulement de la Municipalité, et ce, pour un terme de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4 TRAVAUX PUBLICS

17-03-087

4.1 ALIÉNATION - CAMION MAZDA 2005 - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6.1 du Code municipal du Québec, la Municipalité doit procéder par résolution à l'aliénation de tout bien lui appartenant, à titre onéreux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le camion Mazda 2005 autrefois utilisé par le parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne soit vendu à Toyota Ste-Agathe pour un montant de 400 $, aux fins d'aliénation aux livres comptables de la Municipalité.

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Malo, directeur du service des travaux publics par intérim, à signer tous les documents nécessaires au nom de la Municipalité afin de procéder à cette aliénation.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-03-088

5.1 ACHAT - BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

ATTENDU QUE la Municipalité considère l'importance de diminuer la consommation d'eau potable;

ATTENDU le fort intérêt des citoyens de la Municipalité;

ATTENDU QUE la compagnie Le Vélo Vert propose l'achat de barils à un coût unitaire de 52 $ plus les taxes et frais de livraison;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur de l'urbanisme à procéder à une dépense de 3 276,79 $ taxes incluses pour l'achat de 50 barils récupérateurs d'eau de pluie qui seront offerts aux citoyens ayant rempli le formulaire au préalable, pour un usage résidentiel uniquement, au coût de 30 $ chacun. Il est à noter que si la Municipalité détient plus de 50 inscriptions, la distribution se fera par la voie d'un tirage au sort.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-03-089

5.2 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-00023 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Jean St-Louis a déposé une demande de permis de construction numéro 2017-00023;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage numéro 601;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-00023, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 2 360 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-03-090

5.3 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 4 588 638, RUE DES HAUTS-BOIS

DEMANDE de madame Ghislaine Bélanger et monsieur Sylvain Martinet concernant le projet de construction sur le lot numéro 4 588 638, rue des Hauts-Bois.

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00001 sur le lot 4 588 638, rue des Hauts-Bois, tel que démontré sur

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

les plans et documents reçus le 14 février 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-03-091

5.4 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1400, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Aragorn Gaulin concernant les travaux d'aménagement de terrain au 1400, route 117.

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2017-00003 au 1400, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 13 février 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-03-092

5.5 DÉROGATION MINEURE: 1400, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Aragorn Gaulin relativement au 1400, route 117 afin de permettre l'implantation des conteneurs de matières résiduelles en cour avant secondaire alors que le règlement prohibe l'implantation des conteneurs en cour avant secondaire.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure en date du 13 février 2017 numéro 2017-00004 au 1400, route 117, tel que démontré sur le document préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 570, en date du 2 février 2017.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

17-03-093

5.6 PROGRAMME HABITATION DURABLE - DEMANDE À LA VILLE DE VICTORIAVILLE

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a mis sur pied un programme de subvention appelé "Habitation Durable";

ATTENDU QUE ce programme novateur permet l'octroi d'aides financières en matière de construction et de rénovation durables afin de rendre plus simple et accessible le choix de travaux plus écologiques ou écoénergétiques;

ATTENDU le grand intérêt du conseil municipal pour le développement durable;

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a offert de fournir aux municipalités intéressées le matériel nécessaire à la mise sur pied d'un tel programme sur le territoire;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales permet d'établir un programme d'aide au bâtiment durable prenant la forme d'un montant équivalent au coût du permis, d'un montant fixe ou d'un crédit de taxes;

Madame la conseillère Kathy Poulin souligne que ce programme est mis sur pied suivant une recommandation du Comité consultatif en environnement et remercie le conseil municipal de donner suite à cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal salue l'initiative de la Ville de Victoriaville et demande la transmission du matériel nécessaire à la mise sur pied du programme Habitation Durable sur son territoire;

QUE le conseil municipal met en place l'aide financière proposée au programme Habitation Durable, et ce, en vertu de ses compétences en matière d'environnement prévues à la Loi sur les compétences municipales, en adoptant le règlement requis à cette fin.

ADOPTÉE

17-03-094

5.7 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - PROGRAMME DE SUBVENTIONS "VAL-DAVID - HABITATIONS DURABLES" - VILLE DE VICTORIAVILLE

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a adopté par règlement un programme de subventions "Victoriaville - Habitation Durable" visant à favoriser sur son territoire la construction d'habitations durables;

ATTENDU QUE Victoriaville offre l'opportunité à des municipalités de participer à un projet pilote qui s'étendra sur une période de trois ans;

ATTENDU QUE Victoriaville a accepté de convenir avec la Municipalité d'une entente relative à l'acquisition du programme visant à valider le processus d'implantation sur son territoire à titre de projet pilote;

ATTENDU QUE le projet pilote en question vise à valider le processus d'implantation du programme "Habitations durables" de manière à rendre le

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

programme facilement exportable dans toute municipalité qui souhaite y adhérer;

ATTENDU l'adoption à venir par le conseil municipal d'un règlement officialisant sa place au sein du projet pilote;

ATTENDU QUE l'objectif recherché par la Municipalité, en étant reconnue : "Projet pilote Habitations Durables" est de lui permettre d'appliquer le programme développé par la Ville de Victoriaville dans son intégralité, sans aucun coût pour la Municipalité, tout en profitant de l'expertise acquise par Victoriaville, expertise qui sera partagée sous forme de conseils, d'échanges de méthodologies et d'informations;

ATTENDU QUE le programme "Habitations Durables" doit son succès à sa philosophie incluant ces trois valeurs: simplicité, flexibilité et accessiblité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service de l'urbanisme à signer un protocole d'entente avec la Ville de Victoriaville visant l'implantation du programme : " Val-David - Habitations Durables".

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-03-095

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil muncipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

<u>À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général)</u> :

- 145 $ - Mario St-Pierre pour Alek St-Pierre (participation aux Jeux du Québec - Hiver 2017);
- 145 $ - Manuel Banos pour Florent Banos (participation aux Jeux du Québec - Hiver 2017);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

À même le Fonds Les abeilles :

- 200 $ - École intégrée St-Jean-Baptiste (coopérative);
- 1 000 $ - École intégrée St-Jean-Baptiste (échange culturel "Rencontre des nordicités", Village de Quaqtaq et Val-David);
- 500 $ - Bonnie Baxter (projet culturel avec étudiants et Maison Emmanuel);
- 2 512,16 $ plus taxes - Diners communautaires (pour achat d'une cuisinière pour la salle communautaire);

QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle communautaire à l'organisme Réseau Éco-Lau, à titre gratuit et sans frais de conciergerie, selon la date choisie pour la tenue d'une conférence.

ADOPTÉE

17-03-096

6.2 APPROBATION - TARIFICATION ALLÉE DES CRÉATEURS - ÉTÉ 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification pour les participants à l'Allée des créateurs - été 2017, à savoir:

ALLÉE DES CRÉATEURS – TARIFICATION - ÉTÉ 2017				
	Bloc 7 semaines **29 mai au 16 juillet** **17 juillet au 4 sept.**	**3 fins de semaine** **10-11/17-18** **24-25 sept.**	**Journées de la culture et** **Action de grâce**	**Dépôt pour équipement (remboursable)**
Artistes résidents de Val-David	238,18 $ + tx/bloc (275,00 $)	36,53 $ + tx (42,00 $)	gratuit	50 $
Artistes non-résidents	260,93 $ + tx/bloc (300,00 $)	40,01 $ + tx (46,00 $)	gratuit	50 $

QUE le conseil municipal autorise les exposants à vendre leurs oeuvres et produits artisanaux durant la période du 29 mai au 9 octobre 2017.

ADOPTÉE

17-03-097

6.3 APPROBATION - TARIFICATION - ACTIVITÉS DE LOISIRS - PRINTEMPS 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification des cours et activités de loisirs pour la session printemps 2017, tel que démontré dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

17-03-098

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 601-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

Je, Denis Charlebois conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 601-25 modifiant le règlement de zonage 601.

17-03-099

7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 683-1 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT AFIN D'Y AJOUTER UNE SOMME DE 250 000 $

Je, Kathy Poulin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 683-1 modifiant les règlements concernant le fonds de roulement afin d'y ajouter une somme de 250 000 $.

17-03-100

7.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 718 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS : "VAL-DAVID - HABITATIONS DURABLES"

Je, Kathy Poulin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 718 établissant le programme de subventions : "Val-David - Habitations Durables".

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-03-101

8.1 ADOPTION - PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 601-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 601-25, modifiant le règlement de zonage 601.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

9 RÈGLEMENTS

17-03-102

9.1 REPORT - ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION - RÈGLEMENTS 604-11, 609-03 ET 601-24

ATTENDU les diverses modifications aux règlements d'urbanisme présentement en cours;

ATTENDU QUE des assemblées publiques étaient prévues le 14 mars 2017 pour les règlements numéros 604-11, 609-3 et 601-24;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal annule les assemblées publiques de consultation qui étaient initialement prévues pour le 14 mars 2017 concernant les diverses modifications des règlements 604-11, 609-3 et 601-24, pour les reporter au 28 mars 2017.

ADOPTÉE

17-03-103

9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 716 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 000 000 $ À CES FINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 716 décrétant l'exécution de travaux d'amélioration et de réfection du réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 2 000 000 $ à ces fins.

ADOPTÉE

17-03-104

9.3 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 717 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS POUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 750 000 $ À CES FINS

Madame la conseillère Manon Paquin demande le vote et explique ses motifs.

Monsieur le directeur général apporte certaines précisions.

Votes en faveur de l'adoption du règlement : 3

Votes contre l'adoption du règlement : 2

EN CONSÉQUENCE,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

Il est résolu

QUE le conseil municipal adopte le règlement 717 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 $ à ces fins.

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 20 février 2017.

11.2

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de février 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de février 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.5 **11.5 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION NUMÉRO 17-02-048 - SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2017**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice des affaires juridiques, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Me Marie-Pier Pharand, dépose un procès-verbal de correction visant la résolution 17-02-048, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 14 février 2016.

11.6 **11.6 DÉPÔT - ÉTATS DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DU SCRUTIN - RÉFÉRENDUM DU 5 MARS 2017**

La directrice des affaires juridiques et greffière dépose, conformément à l'article 578 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les états des résultats définitifs du scrutin tenu le 5 mars 2017.

11.7 **11.7 DÉPÔT - PÉTITION - ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DORÉ**

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition datée du 13 février 2017 remise par l'Association des propriétaires du Lac Doré et relative aux nuisances créées par l'Auberge du Prema Shanti.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

17-03-105 **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 14 mars 2017 soit levée à 21 h 37.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 avril 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2017
- **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Participation des membres du conseil à diverses activités
- **2.2** Autorisation - Signature d'un bail - Régie incendie des Monts - Utilisation du 1365, rue de la Sapinière - Caserne incendie
- **2.3** Projet de terrain de football et de soccer synthétique - Participation financière
- **2.4** Requête - Demande de desserte - Couverture Wi-Fi - Couverture du noyau villageois
- **2.5** Modification - Calendrier des séances - Période électorale
- **2.6** Modification de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2017
- **2.7** Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché Notaires inc. - Acquisition du lot 6 085 575 - Rue Ernest-Brousseau

3 Finance et trésorerie

- **3.1** Ratification du journal des déboursés
- **3.2** Résolution de concordance
- **3.3** Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- **3.4** Résolution de courte échéance

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

3.5 Dépense d'immobilisations - Fixation des termes d'amortissement maximaux

4 Travaux publics

4.1 Adjudication - Fourniture de pierre concassée - Appel d'offres 2017-003

4.2 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 5 - Asphalte Bélanger - Travaux de voirie 2016

5 Urbanisme et environnement

5.1 Demande de construction - Lot 2 990 018, rue Maurice-Monty

5.2 Demande de construction - lot 4 588 647 rue des Hauts-Bois

5.3 Demande de dérogation mineure - lot 6 067 307, rue Arthur-Frenette

5.4 Demande d'enseigne - 1857 route 117

5.5 Affectation - Fonds de parc - Parc des Amoureux - Services professionnels - Ouvrage de génie civil

5.6 Demande de construction - 1788, route 117

5.7 Autorisation - Demande de permis 2017-10003 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

6 Loisirs et culture

6.1 Tarification - Parc régional Val-David Val-Morin

6.2 Tarification - Salon des Artisans - 2 et 3 décembre 2017

6.3 Demande d'autorisation de passage - Le Grand Défi Pierre Lavoie - 17 juin 2017

6.4 Autorisation - Occupation du domaine public - Parc Dion

6.5 Autorisation - Occupation du domaine public - Parc Léonidas-Dufresne

6.6 Soutien financier - projet : Cultiver son village

6.7 Autorisation - Installation temporaire d'une sculpture

6.8 Entente de développement culturel - Ministère de la Culture et des Communications - MRC des Laurentides - La Route des Belles-Histoires

6.9 Autorisation - Adhésion - Aventure Écotourisme Québec

6.10 Autorisation - Adhésion - Réseau québécois de villes et villages en santé

6.11 Résolution d'intention - Entente de développement culturel - Ministère de la culture et des communications

6.12 Soutien financier - projet : Les Créateurs de rêves

7 Avis de motion

7.1 Avis de motion - Règlement numéro 719 sur la qualité de vie

8 Projets de règlements

8.1 Adoption - Deuxième projet du règlement 601-24 modifiant le règlement de zonage 601

8.2 Adoption - Deuxième projet du règlement 601-25 modifiant le règlement de zonage 601

9 Règlements

9.1 Adoption - Règlement 604-11 modifiant le règlement 604 sur les permis et certificats

9.2 Adoption - Règlement 609-3 modifiant le règlement 609 sur les projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble

10 Varia

11 Documents déposés

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.5 Dépot - Pétition concernant la messe de Pâques et les cérémonies religieuses du dimanche

11.6 Dépôt du certificat de la greffière - Règlement 716

11.7 Dépôt du certificat de la greffière - Règlement 717

11.8 Dépôt - lettre datée du 9 avril 2017 - Employé no 32-0029

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Les pouvoirs du maire

Il y a quelques mois, nous avons tous eu l'occasion de voir le nouveau président des États-Unis signer quantité de décrets en direct à la télévision. Je regardais ça et je me disais que cela donnait une bien fausse impression du pouvoir donné à un dirigeant politique. En effet, il est impossible qu'une seule personne puisse d'un coup de stylo, fusse-t-il en or, décréter toute seule des changements aussi importants. Heureusement la suite nous a démontré que le Congrès, les juges et autres instances ont tempéré cette impression d'une puissance absolue.

Tout cela m'a amené à vous entretenir du pouvoir du maire dans une municipalité. La mairesse Davidson ne peut décider des projets pour Val-David sans l'aval des conseillers. La mairesse Davidson ne peut dépenser l'argent de vos taxes sans l'aval des conseillers. Et toute décision municipale passe par des résolutions à l'assemblée publique. Les conseillers sont des élus que la population a choisis. Et leur seul, unique et important pouvoir est de prendre des décisions à l'assemblée publique. S'ils ne sont pas d'accord, ils votent et c'est la majorité qui l'emporte.

Pour faciliter votre compréhension du rôle et des pouvoirs du maire, je vais recourir au Manuel de l'élu municipal qui donne un résumé des articles de loi.

Les pouvoirs particuliers du maire sont le pouvoir de surveillance, d'investigation et de contrôle sur tous les départements et les fonctionnaires ou employés de la municipalité.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il a le pouvoir de veiller à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés selon la loi.

Le pouvoir de veiller à ce que les dispositions, les règlements et les ordonnances du conseil soient fidèlement et impartialement mis à exécution.

Le pouvoir de soumettre au conseil tout projet qu'il croit nécessaire et utile et de lui communiquer toute information et suggestion relative à l'amélioration des finances, de la police, de la santé, de la sûreté, de la propreté, au bien-être et au progrès de la municipalité.

Le pouvoir d'être membre d'office de toutes les commissions du conseil et d'y voter.

Le pouvoir de signer des chèques et effets négociables autres que les obligations émises par la municipalité.

Le pouvoir de répondre aux questions posées par les personnes présentes aux séances du conseil lors de la période de questions.

Le pouvoir de convoquer une séance extraordinaire du conseil.

Le pouvoir de présider les séances du conseil et le pouvoir de voter ou non.

Le pouvoir de maintenir l'ordre et le décorum durant les séances du conseil.

Le pouvoir de signer les procès-verbaux des votes et délibérations du conseil.

Le pouvoir de signer l'original des règlements pour en assurer l'authenticité.

Le pouvoir de faire le rapport annuel sur la situation financière de la municipalité.

Le pouvoir de décréter, dans un cas de force majeure, de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat pouvant remédier à la situation.

Le maire est un agent de la paix.

Le maire peut célébrer des mariages.

Certaines obligations sont imposées au maire entre autres celles de voter favorablement lors de l'adoption d'un règlement concernant sa rémunération et de faire rapport sur la situation financière de la municipalité. Il doit aussi faire lecture au conseil des communications du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) et si c'est requis la rendre publique de la manière prévue pour la publication des avis publics de la municipalité.

Comme vous pouvez le constater, le maire se réfère au conseil et à la loi du Code municipal. J'admets aussi que c'est un rôle de grandes responsabilités qui ne laisse pas de place à l'amateurisme. Je qualifierais mon travail de vocation au service de la communauté et des citoyens qui m'ont élue. C'est un honneur d'en être la mairesse.

17-04-106

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-04-107

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-04-108

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Gala Personnalité Richelieu 2017 - Jacques Rivard

22 avril 2017 à Club de golf Royal Laurentien

60 $/pers. - taxes non applicables

Denis Charlebois

30e colloque Les arts et la Ville

31 mai 2017 au 2 juin 2017 à l'hôtel l'Oiselière de Montmagny

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

395 $/pers. - plus taxes*

* Coût incluant la soirée gala - la Municipalité étant en nomination pour le projet : "Répertoire des artistes et artisans de Val-David"

Denis Charlebois et Nicole Davidson

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

17-04-109

2.2 AUTORISATION - SIGNATURE D'UN BAIL - RÉGIE INCENDIE DES MONTS - UTILISATION DU 1365, RUE DE LA SAPINIÈRE - CASERNE INCENDIE

ATTENDU QUE la Régie incendie des Monts désire utiliser les locaux situés au 1365, rue de la Sapinière, à titre d'immeuble nécessaire au service de sécurité incendie, pour l'entreposage des équipements et camions, la formation, les rencontres du personnel et toutes les opérations courantes reliées aux opérations du service incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson, et le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer le bail à intervenir entre la Municipalité et la Régie incendie des Monts, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

17-04-110

2.3 PROJET DE TERRAIN DE FOOTBALL ET DE SOCCER SYNTHÉTIQUE - PARTICIPATION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités avoisinantes souhaitent aménager sur un site de la Polyvalente des Monts, un terrain synthétique pour la pratique du football et du soccer;

ATTENDU QU'une demande de subvention afin de financer une partie du coût de cette infrastructure sportive a été présentée dans le cadre du volet 2 intitulé «Infrastructures collectives du Fonds des petites collectivités»;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités avoisinantes ont à partager le financement des travaux représentant le tiers du coût total, les deux tiers étant assumés par les paliers des gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU QUE chacune des municipalités impliquées ont des enfants - citoyens qui fréquentent la Polyvalente des Monts et utiliseront cette infrastructure par le biais du programme scolaire et/ou par une activité de loisir municipal;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal déclare son intérêt de contribuer au financement d'une infrastructure sportive constituant un terrain de football et de soccer synthétique qui sera situé sur le terrain de la Polyvalente des Monts, sise à Sainte-Agathe-des-Monts, pour une valeur estimée à 63 500 $;

QUE cette contribution soit répartie en fonction du nombre d'élèves provenant de Val-David et fréquentant la Polyvalente des Monts (122 élèves);

QUE la contribution de la Municipalité soit répartie en annuités sur une période de 5 ans;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission scolaire des Laurentides, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à monsieur Claude Cousineau, député de la circonscription électorale de Bertrand.

ADOPTÉE

17-04-111

2.4 REQUÊTE - DEMANDE DE DESSERTE - COUVERTURE WI-FI - COUVERTURE DU NOYAU VILLAGEOIS

ATTENDU QUE le conseil municipal désire offrir une couverture Wi-Fi publique desservant le noyau du village;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides est à élaborer et négocier un service de courverture Wi-Fi pour les centre-villes municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal manifeste son intérêt à recevoir le soutien et les services de la MRC pour la couverture Wi-Fi du noyau villageois.

ADOPTÉE

17-04-112

2.5 MODIFICATION - CALENDRIER DES SÉANCES - PÉRIODE ÉLECTORALE

ATTENDU la résolution 16-11-422 laquelle visait l'adoption du calendrier des séances du conseil municipal et la résolution 17-03-077 quant au retrait de la séance prévue au mois d'octobre;

ATTENDU les dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur les élections et les référendums, lesquels prévoient que le conseil municipal doive siéger au moins une fois par mois, mais ne puisse pas siéger durant la période électorale;

ATTENDU le court délai entre l'élection, laquelle se tiendra le 5 novembre, et la séance mensuelle, laquelle devait se tenir le 14 novembre;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal fixe la séance du mois d'octobre 2017 au **3 octobre** et déplace la séance du mois de novembre initialement prévue le 14 vers le **21 novembre**.

ADOPTÉE

17-04-113

2.6 MODIFICATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2017

ATTENDU QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire protéger ses créances;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

ATTENDU QUE la directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes et doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de cet état conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

ATTENDU QUE certains dossiers doivent être retirés de l'état présenté en mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal modifie l'état des immeubles comprenant vingt (20) dossiers à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes tel qu'il appert au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

ADOPTÉE

17-04-114

2.7 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - ACQUISITION DU LOT 6 085 575 - RUE ERNEST-BROUSSEAU

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à la municipalisation des rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard afin d'y intégrer des infrastructures d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE pour ce faire, il est requis de procéder à l'acquisition d'une portion de lot appartenant à un tiers;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire, ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte requis pour la vente à la Municipalité du lot 6 085 575, en contrepartie de la somme de 1 $ et de l'engagement par la Municipalité d'installer une clôture en bordure de ce lot, engagement dont il devra être fait mention à l'acte de vente.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-04-115

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 mars 2017, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit ratifié:

Chèques numéros: 170360 à 170521 1 783 504,86 $

ADOPTÉE

17-04-116

3.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 712 000 $:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de $
585	3 009 600 $
487	9 700 $
625	42 600 $
659	961 900 $
654	120 800 $

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

656	204 400 $
631	367 600 $
660	1 126 800 $
680	139 600 $
691	2 500 000 $
697	155 000 $
701	224 000 $
702	850 000 $

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 9 712 000 $;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 26 avril 2017;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises»;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

77 EST, RUE PRINCIPALE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QC J8C 3A1

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 26 avril et le 26 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

17-04-117

3.3 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 585, 487, 625, 659, 654, 656, 631, 660, 680, 691, 697, 701 et 702, la Municipalité souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 avril 2017, au montant de 9 712 000 $;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité a reçu les soumissions détaillées tel que relaté à la feuille de résultat des ouvertures de soumission jointe à la présente résolution;

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'émission d'obligations au montant de 9 712 000 $ de la Municipalité soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse, madame Nicole Davidson, et le directeur de la trésorerie, monsieur Lucien Ouellet, soient autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses ahérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur de la trésorerie à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises".

ADOPTÉE

17-04-118

3.4 RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 9 712 000 $ effectué en vertu des règlements numéros 585, 487, 625, 659, 654, 656, 631, 660, 680, 691, 697, 701 et 702, la Municipalité émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 avril 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 585, 625, 659, 654, 656, 631, 660, 680, 691, 697 et 702, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

17-04-119

3.5 DÉPENSE D'IMMOBILISATIONS - FIXATION DES TERMES D'AMORTISSEMENT MAXIMAUX

ATTENDU QUE le conseil municipal doit déterminer le terme d'amortissement maximal des investissements en immobilisations en fonction de leur durée de vie utile;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est prononcé sur cette question au mois de janvier 2000 par la résolution 2000-03-41 et qu'il est pertinent de réviser les termes d'amortissement y prévus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal fixe aux termes maximaux suivants les investissements en immobilisation :

CATÉGORIE	DESCRIPTION	TERME MAXIMAL
Infrastructures	Hygiène du milieu:	
	- Usine et bassins d'épuration	40 ans
	- Conduites d'égout	40 ans
	- Conduites d'aqueduc	40 ans
	- Purification et traitement de l'eau	40 ans
	Transport:	
	- Chemin, trottoir et route	40 ans

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

	- Pont, tunnel, viaduc	40 ans
	- Sufarçage d'origine	15 ans
	- Resurfaçage majeur	15 ans
	- Système d'éclairage des rues	20 ans
	Aménagement de parcs publics	20 ans
	Terrains de stationnement	20 ans
	Autres infrastrutures	40 ans
Bâtiments	Édifices administratifs	40 ans
	Édifices communautaires et récréatifs	40 ans
	Atelier, garage et entrepôt	40 ans
	Améliorations locatives	15 ans
	Autres	30 ans
Véhicules	Automobiles	8 ans
	Véhicules lourds	15 ans
	Autres vèhicules moteurs	10 ans
Ameublement et équipement de bureau	Équipement informatique	4 ans
	Équipement téléphonique	10 ans
	Ameublement et équipement de bureau	10 ans
	Autres	10 ans
Machinerie, outillage et équipement	Machinerie lourde	15 ans
	Unité mobile	10 ans
	Autres	10 ans
Terrains	Autre que ceux faisant partie intégrante d'une infrastructure ou d'un bâtiment	Non-amorti
Autres	Oeuvres d'art et trésors historiques	1 an

QUE la présente résolution remplace la résolution 2000-03-41.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

17-04-120

4.1 ADJUDICATION - FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE - APPEL D'OFFRES 2017-003

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de pierre concassée;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 30 mars 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé une soumission, soit :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT PAR TONNE MÉTRIQUE (TAXES INCLUSES)
Gelco construction	MG20: 13,22 $ MG56: 12,93 $
Excavation Miller 2014	MG20: 15,60 $ MG56: 15,60 $

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adjuge le contrat à Gelco construction, 5800, boulevard Labelle, Val-Morin (Québec) J0T 2R0, au prix de 13,22 $ taxes incluses, par tonne métrique pour la pierre MG20 et au prix de 12,93 $ taxes incluses, par tonne métrique pour la pierre MG56, pour un montant total approximatif de 77 885 $ pour 4 500 et 1 500 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée.

ADOPTÉE

17-04-121

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5 - ASPHALTE BÉLANGER - TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation datée du 31 mars 2017, rédigée par monsieur Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement numéro 5 pour les travaux de voirie 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Bélanger une somme de 8 951,24 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 702.

Formules d'Affaires CGL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-04-122

5.1 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 2 990 018, RUE MAURICE-MONTY

Demande de madame Dominique Tardif et de monsieur Jonathan Juteau Krause concernant le projet de construction sur le lot 2 990 018, rue Maurice-Monty, datée du 13 mars 2017.

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit préserver les rapports de volumétries du site dans lequel elle s'inscrit;

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit s'harmoniser et s'intégrer avec le milieu d'insertion;

ATTENDU QUE la façade principale donnant sur la voie publique doit être soignée et se démarquer par la qualité des détails architecturaux;

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit prévoir des aménagements paysagers particuliers au pourtour du bâtiment et des espaces de stationnement;

ATTENDU QUE l'intervention doit tenir compte du caractère particulier et historique du site;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse le projet de construction numéro 2017-00013 sur le lot n° 2 990 018, rue Maurice-Monty, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 17 et 20 mars 2017;

QUE le conseil municipal fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'orienter les demandeurs vers le service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP) pour préparer leur demande.

ADOPTÉE

17-04-123

5.2 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 4 588 647 RUE DES HAUTS-BOIS

Demande de monsieur Serge Bolduc concernant le projet de construction sur le lot n° 4 588 647, rue des Hauts-Bois en date du 3 mars 2017.

ATTENDU QUE l'implantation projetée est conçue de manière à s'intégrer harmonieusement au site d'accueil de façon à éviter qu'elle ne domine le

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

site;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00011 sur le lot n° 4 588 647, rue des Hauts-Bois, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 14 mars 2017, le tout sous réserve de l'obtention des permis et/ou certificat requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-04-124

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 6 067 307, RUE ARTHUR-FRENETTE

Demande de dérogation mineure déposée par madame Karine Mathieu et monsieur Jean-François Giasson en date du 1er mars 2017 relativement au lot projeté 6 067 397, afin de permettre la création d'un lot d'une forme irrégulière comportant des lignes latérales brisées.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du directeur de l'urbanisme;

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00009, afin de permettre la création du lot 6 067 397, tel que démontré sur le document préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, minute 8944, en date du 2 février 2017, le tout sous réserve :

- de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis;
- de la conclusion d'une entente avec la Municipalité du Village de Val-David quant à la vocation des lots restants, soit les lots numéros 2 990 802 et 6 001 910.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-04-125

5.4 DEMANDE D'ENSEIGNE - 1857 ROUTE 117

Demande de madame Martine Lachaine concernant le projet d'enseigne au 1857, route 117 en date du 2 mars 2017.

ATTENDU QUE l'enseigne doit présenter des couleurs qui s'harmonisent avec l'ensemble de l'enseigne modulaire;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

Monsieur le conseiller Alain Tousignant demande le vote:

Nombre de conseillers n'acceptant pas la demande d'enseigne telle que présentée: 4

Nombre de conseillers acceptant la demande d'enseigne telle que présentée : 3

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse le projet d'enseigne numéro 2017-00014 au 1857, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 20 février 2017;

QUE le conseil municipal fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'orienter la demanderesse vers le service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP) pour la préparation de sa demande.

ADOPTÉE

17-04-126

5.5 AFFECTATION - FONDS DE PARC - PARC DES AMOUREUX - SERVICES PROFESSIONNELS - OUVRAGE DE GÉNIE CIVIL

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'aménager le Parc des Amoureux;

ATTENDU la réception d'une offre de services pour un ouvrage de génie civil pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Equipe Laurence pour les plans et devis ainsi que les autres documents requis pour la construction d'un tottoir et certains aménagements pour le parc des Amoureux, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 7 000 $ avant taxes, à être puisé à même le Fonds de parc.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-04-127

5.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION - 1788, ROUTE 117

Demande de monsieur Cédric Rochon concernant le projet d'agrandissement au 1788, route 117, tel que démonté sur les plans et documents reçus le 7 avril 2017.

ATTENDU QUE l'intervention projetée préserve les modes d'implantation, les rapports de volume ainsi que la morphologie du bâtiment et du site dans lequel elle s'inscrit;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par la règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement numéro 2017-00020 au 1788, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 7 avril 2017;

QUE le conseil municipal prend acte du fait que le demandeur transmettra prochainement un plan d'aménagement pour l'ensemble du site.

ADOPTÉE

17-04-128

5.7 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-10003 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Guy St-Germain a déposé une demande de permis de lotissement, relative au 2594, rue du Centre;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-10003, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 3 940,00 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-04-129

6.1 TARIFICATION - PARC RÉGIONAL VAL-DAVID VAL-MORIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la tarification - Été 2017 du Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, tel qu'indiqué au tableau joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

17-04-130

6.2 TARIFICATION - SALON DES ARTISANS - 2 ET 3 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification du Salon des Artisans, tel qu'indiqué au tableau joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

17-04-131

6.3 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE - 17 JUIN 2017

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le passage du 1 000 km du Grand Défi Pierre Lavoie sur le territoire de Val-David (route 117) dans la nuit du 16 au 17 juin 2017;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

17-04-132

6.4 AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PARC DION

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Skate n'relate, le 13 juillet 2017, de 16h00 à 21h00.

ADOPTÉE

17-04-133

6.5 AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue des événements suivants et autorise qu'il soit fourni le soutien technique requis, selon la disponiblité des ressources:

- Les Beaux Dimanches de Val-David: du 30 juillet au 10 septembre 2017, de 13h à 16h;

- Le Gros Dimanche: le 13 août 2017, de 10h00 à 20h00;

- Vague de Cirque: du 14 au 21 août 2017;

- Festival classique des Hautes-Laurentides : le 5 août 2017, de 19h30 à 22h00;

- Dansons au parc et spectacle Luminescent : 15 juillet 2017 de 14h00 à 17h00 et 12 août 2017 de 17h00 à 19h00;

- Spectacle des tambours japonais : 29 juillet 2017 à 19h00;

- La grande journée des petits entrepreneurs : le 17 juin 2017, de 9h00 à 13h00.

ADOPTÉE

17-04-134

6.6 SOUTIEN FINANCIER - PROJET : CULTIVER SON VILLAGE

ATTENDU le dépôt du projet "Cultiver son village" par la Coopérative Les jardins du Soleil levant;

ATTENDU l'acceptation de ce projet par la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la politique environnementale de la Municipalité;

ATTENDU QUE les citoyens de Val-David seront impliqués et mobilisés autour de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal soutienne financièrement ce projet jusqu'à concurrence d'un montant de 15 000 $ dont les sommes seront réparties de la façon suivante:

5 000 $ à même le budget courant
5 000 $ à même le Fonds de parc

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

5 000 $ à même le Fonds les Abeilles.

ADOPTÉE

17-04-135

6.7 AUTORISATION - INSTALLATION TEMPORAIRE D'UNE SCULPTURE

ATTENDU l'exposition "De l'autre côté de la rue", se déroulant à la salle communautaire du 15 au 18 avril 2017;

ATTENDU la demande d'installer à l'extérieur, sur l'allée, une sculpture temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'installation de la sculpture devant la salle communautaire durant la période de l'exposition, à condition que les organisateurs s'engagent à remettre à l'état d'origine le lieu utilisé.

ADOPTÉE

17-04-136

6.8 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - MRC DES LAURENTIDES - LA ROUTE DES BELLES-HISTOIRES

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides fait les démarches pour renouveler son entente triennale de développement culturel avec le Ministère Culture et Communications pour 2018-2019-2020;

ATTENDU QUE le plan d'action triennal requis dans le cadre de l'entente est basé sur les orientations de la politique culturelle de la MRC des Laurentides et la planification stratégique durable 2016-2020 de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite travailler en développement culturel de concert avec les autres municipalités du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal affirme son intention de recevoir un projet dans le cadre de la Route des Belles-Histoires et de collaborer pour la réalisation de ce projet pour 2018, 2019 ou 2020;

QUE le conseil municipal prévoit la dépense de 2 100 $ envers la MRC pour ce projet clé en main.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-04-137

6.9 AUTORISATION - ADHÉSION - AVENTURE ÉCOTOURISME QUÉBEC

ATTENDU le désir du conseil municipal de renouveller son adhésion à Aventure Écotourisme Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion à Aventure Écotourisme Québec, du 1er juin 2017 au 31 mai 2018 pour la somme de 460,00 $ plus taxes.

ADOPTÉE

17-04-138

6.10 AUTORISATION - ADHÉSION - RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

ATTENDU le désir du conseil municipal de renouveller son adhésion au Réseau québécois de villes et villages en santé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion au Réseau québécois de villes et villages en santé pour l'année 2017 pour la somme de 75,00 $ plus taxes, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-04-139

6.11 RÉSOLUTION D'INTENTION - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE la Municipalité désire conclure une entente de développement culturel avec le Ministère de la culture et des communications;

ATTENDU QUE l'entente à conclure est triennale soit pour les années 2018-2019-2020;

ATTENDU QUE cette entente permettra la réalisation de projets structurants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal signifie au ministère de la Culture et des Communications que la Municipalité du Village de Val-David désire conclure une entente de développement culturel;

QUE le conseil municipal mandate le service Loisirs et culture afin de soumettre au ministère la liste des projets admissibles;

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour qu'il signe l'entente à intervenir entre le Ministère et la Municipalité.

ADOPTÉE

17-04-140

6.12 SOUTIEN FINANCIER - PROJET : LES CRÉATEURS DE RÊVES

ATTENDU QUE la Municipalité désire conclure une entente de partenariat avec l'organisme Les Créateurs de rêves;

ATTENDU l'événement proposé "Le Gros Dimanche" le 13 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie un montant de 2 000 $ à l'organisme Les Créateurs de rêves pour l'organisation technique et artistique de cette journée.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

17-04-141

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 719 SUR LA QUALITÉ DE VIE

Je, Alain Tousignant, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 719 sur la qualité de vie.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-04-142

8.1 ADOPTION - DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT 601-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement numéro 601-24, modifiant le règlement de zonage 601.

ADOPTÉE

17-04-143

8.2 ADOPTION - DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT 601-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement numéro 601-25, modifiant le règlement de zonage 601.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

17-04-144

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 604-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 604 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 604-11, modifiant le règlement 604 sur les permis et certificats.

ADOPTÉE

17-04-145

9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 609-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 609 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION, D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 609-3, modifiant le règlement 609 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

ADOPTÉE

10 VARIA

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 20 mars 2017.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de mars 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de mars 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5 DÉPOT - PÉTITION CONCERNANT LA MESSE DE PÂQUES ET LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES DU DIMANCHE

QUE le conseil municipal prend acte du dépôt d'une pétition concernant la messe de Pâques et les cérémonies religieuses du dimanche.

11.6 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - RÈGLEMENT 716

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 716 décrétant l'exécution de travaux de réfection du

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 2 000 000 $ à ces fins.

11.7 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - RÈGLEMENT 717

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 717 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 $ à ces fins.

11.8 DÉPÔT - LETTRE DATÉE DU 9 AVRIL 2017 - EMPLOYÉ NO 32-0029

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la lettre datée du 9 avril 2017 reçue de l'employé portant le numéro 32-0029.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

17-04-146

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 11 avril 2017 soit levée à 22h02.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 mai 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2017
- **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Participation des membres du conseil à diverses activités
- **2.2** Modification de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2017
- **2.3** Autorisation de signature - Achat du lot 6 085 575, cadastre du Québec - Rue Ernest-Brousseau
- **2.4** Autorisation de signature - Convention - Marché public des Laurentides
- **2.5** Acquisition du portail VOILÀ - PG Solutions - Fonds de roulement
- **2.6** Autorisation de signature - Contrat de service - Entretien de logiciels, produits ou modules - PG Solutions

3 Finance et trésorerie

- **3.1** Ratification du journal des déboursés
- **3.2** Subvention TECQ 2014-2018 - Affectation aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

4 Travaux publics

- **4.1** Adjudication - Camion 10 roues - Service des travaux publics - Appel d'offres 2017-005
- **4.2** Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - Plomberie Brébeuf inc. - Groupe électrogène - Puits St-Adolphe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

5 Urbanisme et environnement

- **5.1** Participation financière de l'Association des propriétaires du lac Doré - Conseil régional de l'environnement des Laurentides
- **5.2** Demande de construction: Lot 6 067 397, rue Arthur-Frenette
- **5.3** Dérogation mineure: Lot 6 067 397, rue Arthur-Frenette
- **5.4** Dérogation mineure: Lot 5 664 806, rue Roland-Plante
- **5.5** Demande d'aménagement de terrain: 1055-1057, route 117

6 Loisirs et culture

- **6.1** Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
- **6.2** Modification de la résolution numéro 17-04-134 - Projet "Cultiver son village" - Soutien financier
- **6.3** Autorisation - Entente triennale de développement culturel 2018-2020 - Ministère de la Culture et des Communications
- **6.4** Autorisation - Événement cycliste sanctionné par la Fédération des sports cyclistes du Québec
- **6.5** Adhésion annuelle - Association du loisir municipal Laval-Laurentides
- **6.6** Adhésion 2017-2018 - Tourisme Laurentides - Renouvellement Parc régional de Val-David-Val-Morin
- **6.7** Autorisation - Permis de vente d'alcool - Fête nationale du Québec
- **6.8** Autorisation - Soutien technique 2017 - Soutien financier 2018-2019 - 1001 Visages
- **6.9** Autorisation - Soutien financier - Atelier de l'Île inc. - 2017-2018-2019

7 Avis de motion

- **7.1** Avis de motion - Règlement numéro 720 portant sur la régie interne des séances du conseil

8 Projets de règlements

9 Règlements

- **9.1** Retrait du règlement numéro 717 - Règlement décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 $ à ces fins
- **9.2** Adoption - Règlement numéro 683-1 modifiant les règlements concernant le fonds de roulement afin d'y ajouter une somme de 250 000 $
- **9.3** Adoption - Règlement numéro 601-24 amendant le règlement de zonage 601
- **9.4** Adoption - Règlement numéro 601-25 amendant le règlement de zonage 601
- **9.5** Adoption - Règlement numéro 718 établissant le programme de subventions "Val-David - Habitations durables - Édition 2017"

10 Varia

11 Documents déposés

- **11.1** Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- **11.2** Dépôt des états comparatifs semestriels - 1er janvier au 31 mars 2017
- **11.3** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
- **11.4** Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.5 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.6 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2016

11.7 Dépôt de communication formelle au conseil municipal - Comité consultatif en environnement de Val-David

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Coup de chapeau

Coup de chapeau à nos pompiers, à nos travaux publics, à la SQ et à nos fonctionnaires qui ont tous été appelés en renfort lors des inondations qui ont suivi le jour de Pâques. Je ne veux pas oublier Hydro-Québec qui est aussi un partenaire précieux dans de tels cas. La situation, quoique critique, a été sous contrôle et bien gérée. La solidarité humaine dans notre communauté a aussi été exemplaire et nous offrons toute notre sympathie aux nombreuses personnes touchées ailleurs dans la province.

Cette situation nous a également permis de constater jusqu'à quel point il était essentiel d'avoir une Régie Incendie. Un seul poste de commandement, une seule personne qualifiée et expérimentée à rejoindre. Pas de litige en vue pour savoir qui venait en aide à qui ou comment répartir les coûts entre les municipalités concernées et du matériel en quantité suffisante, provenant de toutes les ressources mises en commun. Pas de doute nous avons pris une bonne décision en participant à la formation de cette Régie.

Cette semaine, nous sommes en plein dans la semaine de la sécurité civile. Et, surtout à cause des derniers événements, nous comprenons beaucoup mieux le rôle de tous ces intervenants venus rassurer, sécuriser, réparer, informer et superviser. Notre municipalité étant visée par un décret du gouvernement provincial, avec celle de Val-Morin, nous aurons la possibilité de recevoir de l'aide pour réparer nos infrastructures. De plus, tous les citoyens affectés ont eu droit à des informations claires et précises sur l'aide disponible. Si jamais vous aviez à faire des réclamations, dans le cadre de ce décret, je vous rappelle que vous avez 3 mois pour en aviser la sécurité civile.

Cette même semaine de la sécurité a comme thème : «Je suis responsable de ma propre sécurité». Il faut donc être conscient qu'une barrière signalant une route fermée, indique que de traverser ou de poursuivre son chemin est à risque de perte physique ou matérielle. Il faut aussi être conscient qu'il ne suffit pas de signaler le 911 pour que policiers, pompiers ou ambulanciers trouvent rapidement votre logis. Cette adresse doit être facile à repérer.

La semaine dernière j'ai passé quelques heures à patrouiller avec notre parrain à la SQ. Il me faisait remarquer le nombre impressionnant de

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

maisons qui n'avaient pas d'adresse affichée ou dont le numéro civique était pratiquement invisible, par exemple : trop petit ou avec des chiffres de couleur brune sur fond noir, etc. Combien de fois sont-ils appelés pour une urgence et qu'après maintes recherches, de précieuses minutes s'écoulent avant de pouvoir intervenir, particulièrement quand il fait noir.

En parlant du 911.... Trop de personnes cherchent à appeler un conseiller municipal ou la mairesse pour signaler un problème d'eau, de bris de poteau, de chemin impraticable. Même si votre conseiller est serviable et que vous le connaissez bien, vous vous devez de contacter le bon service à la Municipalité durant le jour ou s'il y a urgence le jour, le soir et les fins de semaine rappelez-vous que votre meilleur ami est le 911. Ce numéro ne sert pas exclusivement pour un accident ou un feu, il est le lien pour que les intervenants adéquats à la situation se présentent sur les lieux de n'importe quel problème. Des équipes sont prêtes mais il faut convenir que les demandes peuvent aussi subir un certain délai surtout dans les circonstances que nous avons connues.

Nous déployons beaucoup de ressources et d'effort pour vous offrir un service de communications de qualité et le plus complet possible. Il y a Internet, Facebook Val-David et les journaux mais, là aussi, est le devoir de chacun d'aller chercher l'information dont il a besoin.

Actuellement, nous travaillons pour que tout revienne à la normale mais vous conviendrez qu'à situation exceptionnelle, solution exceptionnelle. À l'impossible nul n'est tenu nous affirmait, entre autres, le Ministère de l'Environnement. Il faut donc de la patience, de la compréhension et de la tolérance.

Merci encore à toutes les personnes qui n'ont pas compté leur temps, qui nous ont aidé avec leur expertise et leurs conseils. Que tous ceux qui ont travaillé dans l'ombre, dans l'eau, dans la boue et dans les bureaux considèrent ces remerciements comme leur étant adressés personnellement.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-05-147

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-05-148

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-05-149

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Colloque 2017 du Carrefour action municipale et famille

du 8 au 10 juin 2017 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

332,23 $/pers. - plus taxes

Ghislaine Boisclair

Soirée reconnaissance des pompiers de la Régie incendie des Monts

11 mai 2017 - Place Lagny, Ste-Agathe-des-Monts

Gratuit

Denis Charlebois, Alain Tousignant, Manon Paquin, Kathy Poulin, Nicole Davidson

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

17-05-150

2.2 MODIFICATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2017

ATTENDU QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire protéger ses créances;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la Municipalité a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

ATTENDU QUE la directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes et doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de cet état conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

ATTENDU QUE certains dossiers doivent être retirés de l'état présenté en avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal modifie l'état des immeubles comprenant seize (16) dossiers à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes tel qu'il appert au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

ADOPTÉE

17-05-151

2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE - ACHAT DU LOT 6 085 575, CADASTRE DU QUÉBEC - RUE ERNEST-BROUSSEAU

ATTENDU la résolution numéro 17-04-114 relative au mandat octroyé à Me Daniel Pagé, notaire, ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte requis pour la vente à la Municipalité du lot 6 085 575, cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise madame Nicole Davidson, mairesse et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer l'acte de vente à intervenir;

QUE tous les honoraires et frais exigés par le notaire soient à la charge exclusive de la Municipalité.

ADOPTÉE

17-05-152

2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - MARCHÉ PUBLIC DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre en place une place publique suite au Programme particulier d'urbanisme (PPU);

ATTENDU QUE l'organisme Marché public des Laurentides est une

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

entreprise d'économie sociale ayant acquis une grande expérience de l'organisation de marchés publics regroupant des producteurs et des transformateurs locaux ainsi que des artisans;

ATTENDU QUE la Municipalité veut ériger la phase 1 de cette place publique dès l'été 2017;

ATTENDU QUE les parties désirent établir un partenariat et par une convention énoncer leurs droits et obligations respectifs quant à la mise en place de la place publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer une convention de services avec l'organisme Marché public des Laurentides établissant le partenariat entre l'organisme et la Municipalité quant à l'élaboration, la réalisation et l'aménagement de la Place publique et également quant à l'acquisition, tant par l'organisme que par la Municipalité, de kiosques et autres éléments reliés aux infrastructures permanentes de la Place publique.

ADOPTÉE

17-05-153

2.5 ACQUISITION DU PORTAIL VOILÀ - PG SOLUTIONS - FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite se doter du portail VOILÀ de PG Solutions;

ATTENDU QUE ce portail permettra à la Municipalité d'offrir des services en ligne plus complets pous ses citoyens;

ATTENDU l'offre de service de PG Solutions datée du 25 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal procède à l'achat du portail VOILÀ de PG Solutions au montant de 12 141,36 $ taxes incluses, conformément à l'offre de service datée du 25 avril 2017, et ce, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

17-05-154

2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICE - ENTRETIEN DE LOGICIELS, PRODUITS OU MODULES - PG SOLUTIONS

ATTENDU QUE la Municipalité est actuellement utilisateur de divers logiciels, produits ou modules fournis par PG Solutions;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la Municipalité est en voie de procéder à l'acquisition d'une nouvelle application de PG Solutions;

ATTENDU QUE la Municipalité pourrait éventuellement acquérir d'autres produits de ce même fournisseur de service;

ATTENDU QUE tous ces produits sont soumis à des frais d'entretien et de mise à jour annuels;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme PG Solutions quant à l'entretien des produits actuellement utilisés et ceux à être acquis par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme PG Solutions concernant les frais d'entretien d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022;

QUE monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer l'entente à intervenir.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-05-155

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 avril 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 170522 à 170686
508 376,22 $

ADOPTÉE

17-05-156

3.2 SUBVENTION TECQ 2014-2018 - AFFECTATION AUX DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal affecte au poste "Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir" les montants reçus concernant la part provinciale de la

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

subvention TECQ 2014-2018 relative au paiement de la dette pour laquelle le remboursement en capital et intérêts n'a pas débuté au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

17-05-157

4.1 ADJUDICATION - CAMION 10 ROUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - APPEL D'OFFRES 2017-005

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'acquistion d'un camion 10 roues - Appel d'offres 2017-005;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 avril 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
GloboCam (Montréal) inc.	284 353,87 $
Équipements lourds Papineau inc.	268 213,05 $
Équipements Twin inc.	274 502,66 $

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Équipements Twin inc., 10401, boulevard Parkway, Anjou (Québec);

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 274 502,66 $ (taxes incluses et incluant l'échange), le tout conformément à la soumission reçue;

QUE cette somme soit puisée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-05-158

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 - PLOMBERIE BRÉBEUF INC. - GROUPE ÉLECTROGÈNE - PUITS ST-ADOLPHE

ATTENDU la recommandation datée du 8 février 2017, rédigée par monsieur Bernard Malo, directeur des travaux publics par intérim, relativement au paiement numéro 1 pour le groupe électrogène - Puits St-Adolphe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Plomberie Brébeuf inc. une somme de 22 136,60 $ taxes incluses, à même le programme TECQ.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-05-159

5.1 PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DORÉ - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES

ATTENDU la résolution 17-02-035 laquelle mandate l'organisme *Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides)* dans une démarche de protection des lacs;

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires du lac Doré a manifesté son intérêt de participer à cette démarche;

ATTENDU QUE le plan d'action révisé de cette démarche a été préparé de concert par la Municipalité et l'organisme en tenant compte notamment des préoccupations de l'association;

ATTENDU QUE le plan d'action révisé a été remis à l'Association;

ATTENDU QUE le contrat mandatant l'organisme a été signé par l'organisme et la Municipalité le 5 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal prenne acte de la contribution financière de 5 000 $ de l'Association des propriétaires du lac Doré au contrat mandatant le CRE Laurentides;

QUE le conseil municipal prenne acte de l'engagement de l'organisme de remettre son bilan des activités à l'Association des propriétaires du lac Doré, et ce, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'accès aux*

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

17-05-160

5.2 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 6 067 397, RUE ARTHUR-FRENETTE

DEMANDE de madame Karine Mathieu et monsieur Jean-François Giasson concernant le projet de construction sur le lot numéro 6 067 397, rue Arthur-Frenette.

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment s'intègre au milieu naturel (topographie, végétation, boisés, etc.);

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00015 sur le lot 6 067 397, rue Arthur-Frenette, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 27 mars et le 4 avril 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-05-161

5.3 DÉROGATION MINEURE: LOT 6 067 397, RUE ARTHUR-FRENETTE

DEMANDE de madame Karine Mathieu et monsieur Jean-François Giasson relativement au lot projeté numéro 6 067 397, rue Arthur-Frenette, afin de permettre que la façade principale soit orientée à 90 degrés par rapport à la ligne de lot avant du terrain alors que le règlement prescrit que la façade principale doit être orientée selon un axe variant de 0 à 30 degrés par rapport à la ligne de lot avant du terrain.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure en date du 27 mars 2017 numéro 2017-00016, tel que démontré sur le document préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, minute 8953, en date du 14 mars 2017.

ADOPTÉE

17-05-162

5.4 DÉROGATION MINEURE: LOT 5 664 806, RUE ROLAND-PLANTE

DEMANDE de monsieur Philippe Marsan relativement au lot numéro 5 664 806, rue Roland-Plante, afin de permettre l'empiètement d'une case de stationnement empiétant de 77 % à l'intérieur de l'espace délimité par le prolongement des lignes formées par les murs latéraux du bâtiment principal, alors que le règlement prescrit un empiètement maximum de 30 %.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure en date du 3 avril 2017 numéro 2017-00019, tel que démontré sur le document préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 3332, en date du 9 février 2017.

ADOPTÉE

17-05-163

5.5 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1055-1057, ROUTE 117

DEMANDE de madame Lise Catafard et monsieur Pierre René concernant le réaménagement du terrain au 1055-1057, route 117.

ATTENDU QUE le nouvel espace de stationnement sera plus sécuritaire que le premier aménagement proposé;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande d'aménagement de terrain numéro 2017-00021 au 1055-1057, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 6 avril 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-05-164

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil muncipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

<u>À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général)</u> :

- 500 $ - Polyvalente des Monts (projet Rivière du Nord);
- 300 $ maximum - Club optimiste Val-David/Val-Morin (repas des bénévoles - Clinique de sang);
- 300 $ - Club optimiste Val-David/Val-Morin (prix de la Municipalité pour le Vélothon dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie);

<u>À même le Fonds Les abeilles</u> :

- 500 $ + prêt de matériel - Marie-Pier Parent (épluchette de blé d'inde du Lac Paquin);
- 1 250 $ - Festival de musique classique des Hautes Laurentides;
- 700 $ - Projet d'exposition communautaire (service loisirs et culture) sur présentation des factures;
- 4 certificats-cadeaux pour la saison 2017-2018 au parc régional - Commission scolaire des Laurentides (pour le Défi des marathons);

QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle communautaire à madame Céline Laverdure, le 3 juin 2017 pour son concert annuel, à titre gratuit mais cette dernière devra acquitter les frais de conciergerie au montant de 65 $.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

17-05-165

6.2 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 17-04-134 - PROJET "CULTIVER SON VILLAGE" - SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la résolution numéro 17-04-134;

ATTENDU QU'il est requis de corriger la résolution afin de préciser que le montant de 15 000 $ octroyé à titre de soutien financier dans le cadre du projet "Cultiver son village" soit accordé à l'organisme "La coopérative des Jardins du Soleil levant";

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement du soutien financier de 15 000 $ pour le projet "Cultiver son village" à La coopérative des Jardins du Soleil levant;

QUE le montant accordé est réparti comme suit:

- 10 000 $ le 15 mai 2017;

- 5 000 $ lorsque la dernière phase du projet débutera;

QUE l'organisme est tenu de soumettre un rapport financier à la fin du projet.

ADOPTÉE

17-05-166

6.3 AUTORISATION - ENTENTE TRIENNALE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU la résolution numéro 17-04-139 affirmant l'intention de la Municipalité de déposer un projet d'entente de développement culturel pour les années 2018-2019-2020 auprès du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE le Ministère doit connaître l'engagement financier de la Municipalité envers les projets soumis;

ATTENQUE QUE le Ministère dispose d'une enveloppe de 7 500 $ par année, pour les années 2018-2019-2020;

ATTENDU QUE l'engagement financier du Ministère représenten 50 % de l'enveloppe totale de l'entente;

ATTENDU QUE cette entente permettra la réalisation de projets structurants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal désire signifier au ministère de la Culture et des Communications qu'il procédera à un engagement financier de 7 500 $ par année, pour les années 2018-2019-2020 pour la réalisation de projets.

ADOPTÉE

17-05-167

6.4 AUTORISATION - ÉVÉNEMENT CYCLISTE SANCTIONNÉ PAR LA FÉDÉRATION DES SPORTS CYCLISTES DU QUÉBEC

ATTENDU la demande de la Fédération des sports cyclistes du Québec quant à la tenue d'un événement sur le territoire de la Municipalité le 2 juillet 2017;

ATTENDU QUE le départ est prévu de l'école St-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE le trajet est une boucle de 11 km empruntant le 1er rang de Doncaster, la montée du 2e Rang, le chemin du Mont-Sinaï, le chemin Trudel et le chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE l'autorisation s'applique à la portion Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement le 2 juillet 2017;

QUE les organisateurs soient informés et se soumettent aux exigences de la Municipalité, à savoir:

- Fournir à la Municipalité une preuve d'assurance en responsabilité civile à laquelle figure la Municipalité du Village de Val-David comme assurée additionnelle, et ce, dans les 30 jours précédant l'événement;

- Fournir un plan de sécurité sur tout le trajet;

- Prévoir la signalisation directionnelle et informative de l'événement;

- S'assurer d'avoir un service de premiers soins sur place;

- Assumer les frais inhérents à l'utilisation des locaux à l'école; et

- Obtenir les autorisations nécessaires des autres instances, s'il y a lieu;

QUE la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

17-05-168

6.5 ADHÉSION ANNUELLE - ASSOCIATION DU LOISIR MUNICIPAL LAVAL-LAURENTIDES

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion anuelle 2017 à l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides, et ce, au coût de 50 $, taxes non

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

applicables.

ADOPTÉE

17-05-169

6.6 ADHÉSION 2017-2018 - TOURISME LAURENTIDES - RENOUVELLEMENT PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion du Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, à Tourisme Laurentides, pour l'année 2017-2018, pour la somme de 351,34 $ plus taxes.

ADOPTÉE

17-05-170

6.7 AUTORISATION - PERMIS DE VENTE D'ALCOOL - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU la tenue de la Fête nationale du Québec, le 24 juin 2017, laquelle se déroulera au parc Léonidas-Dufresne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la vente de boissons alcoolisées à consommer uniquement sur le lieu de l'événement lors de la Fête nationale du Québec, soit le 24 juin 2017.

ADOPTÉE

17-05-171

6.8 AUTORISATION - SOUTIEN TECHNIQUE 2017 - SOUTIEN FINANCIER 2018-2019 - 1001 VISAGES

ATTENDU la résolution 17-02-057, laquelle prévoit un soutien financier de 6 000 $ à l'organisme 1001 Visages pour l'année 2017;

ATTENDU la demande de soutien financier de l'organisme 1001 Visages pour les années 2018 et 2019;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de soutenir l'événement multidisciplinaire "Festival 1001 Visages";

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît à l'organisme son rôle de soutien aux professionnels du dessin humour et des artistes locaux;

ATTENDU QUE l'édition 2018 de l'événement recevra le Congrès de l'Association canadienne des caricaturistes éditoriaux;

ATTENDU QUE l'édition 2018 accueillera des artistes internationaux;

ATTENDU QUE cet événement contribue au positionnement et au rayonnement culturel de Val-David;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie à l'organisme 1001 Visages un soutien technique pour son événement devant se tenir en octobre 2017, et ce, à la hauteur des ressources disponibles;

QUE le conseil municipal octroie à l'événement, les montants suivants pour les années ci-après mentionnées:

-2018: 8 000 $ payable en deux versements (80 % le 18 mai, 20 % à la remise du rapport final et du bilan financier);

-2019: 8 000 $ payable en deux versements (80 % le 17 mai, 20 % à la remise du rapport final et du bilan financier);

QUE le conseil municipal exige que l'organisme fournisse une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 $ à laquelle la Municipalité figure comme assurée additionnelle pour la durée des événements, et ce, dans les 10 jours le précédant;

QUE cette résolution n'exempte pas l'organisme d'obtenir les permis nécessaires à la tenue de leurs événements, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-05-172

6.9 AUTORISATION - SOUTIEN FINANCIER - ATELIER DE L'ÎLE INC. - 2017-2018-2019

ATTENDU QU'Atelier de l'Île inc. fait partie des institutions culturelles qui nous ont valu de devenir un pôle culturel incontournable;

ATTENDU QU'Atelier de l'Île inc. a pignon sur rue à Val-David depuis 42 ans;

ATTENDU le mandat de l'institution de soutenir la création, la recherche et l'innovation en estampe contemporaine et en arts de l'impression;

ATTENDU l'arrimage souhaité au niveau des ententes culturelles triennales entre le ministère de la Culture et des Communications, les organismes et les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accorde un soutien financier à l'organisme Atelier de l'Île inc. pour les années 2017-2018-2019 pour un montant de 15 000 $ pour chacune de ces années;

QUE les montants soient répartis en 2 versements, 80 % en début d'année et 20 % par la suite:

-2017: 24 mai 12 000 $ 18 octobre: 3000 $

-2018: 14 février 12 000 $ 17 octobre: 3 000 $

-2019: 13 février 12 000 $ 16 octobre: 3 000 $

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QU'une partie du soutien financier pour l'année 2017, soit 10 000 $, soit puisée à même le surplus non-affecté;

QUE l'organisme soit tenu de fournir un rapport financier à chacune de leur fin d'année financière.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

17-05-173

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 720 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Je, Ghislaine Boisclair, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 720 portant sur la régie interne des séances du conseil.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point.

9 RÈGLEMENTS

17-05-174

9.1 RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS POUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 750 000 $ À CES FINS

ATTENDU l'adoption le 14 mars 2017 par le conseil municipal du règlement numéro 717 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 $ à ces fins;

ATTENDU la publication d'un avis public annonçant la procédure d'enregistrement des personnes habiles le 22 mars 2017;

ATTENDU la tenue d'un registre des personnes habiles à voter le 29 mars 2017 à la mairie de 9h00 à 19h00;

ATTENDU QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 717 était de 3 996;

ATTENDU QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 410;

ATTENDU QUE 638 signatures ont été apposées sur le registre;

EN CONSÉQUENCE,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal procède au retrait du règlement numéro 717 adopté à la séance ordinaire du 14 mars 2017.

ADOPTÉE

17-05-175

9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 683-1 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT AFIN D'Y AJOUTER UNE SOMME DE 250 000 $

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 683-1 modifiant les règlements concernant les fonds de roulement afin d'y ajouter une somme de 250 000 $.

ADOPTÉE

17-05-176

9.3 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 601-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 601-24 amendant le règlement de zonage 601.

ADOPTÉE

17-05-177

9.4 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 601-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 601-25 amendant le règlement de zonage 601.

ADOPTÉE

17-05-178

9.5 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 718 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS "VAL-DAVID - HABITATIONS DURABLES - ÉDITION 2017"

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair demande le vote et explique ses motifs

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Votes en faveur de l'adoption du règlement : 5

Votes contre l'adoption du règlement : 2

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 718 établissant le programme de subventions "Val-David - Habitations durables - Édition 2017".

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 10 avril 2017.

11.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS - 1ER JANVIER AU 31 MARS 2017

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le trésorier, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, des états comparatifs semestriels en date du 31 mars 2017.

11.3 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'avril 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.4 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'avril 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.6 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie, du rapport financier de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2016 et du rapport du vérificateur externe qui y est inclus, pour la même année, transmis par la firme Amyot Gélinas, société de comptables profesionnels agrées.

11.7 DÉPÔT DE COMMUNICATION FORMELLE AU CONSEIL MUNICIPAL - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DE VAL-DAVID

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif sur l'environnement de Val-David (CCE) présenté le 9 mai 2017.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

À 21 h 04, le conseil municipal ajourne la séance pour quelques instants.

À 21 h 06, le conseil municipal reprend la séance .

17-05-179

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 9 mai 2017 soit levée à 22 h 13.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 juin 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale
Madame Julie Cloutier	Adjointe administrative Service des affaires juridiques et du greffe

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2017
- **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Participation des membres du conseil à diverses activités
- **2.2** Autorisation de signature - Protocole d'entente - 9297-8246 Québec inc. - Utilisation et entretien des sentiers, des parois d'escalade et des parcs
- **2.3** Entérinement de signature - Entente de partenariat - Merrell Canada, La Cordée plein air inc. et Parc régional de Val-David-Val-Morin
- **2.4** Autorisation de signature - Entente - Assurance et responsabilité civile - Expositions temporaires
- **2.5** Autorisation de signature - Promesse d'achat - Portions du lot 2 990 802, cadastre du Québec (lots projetés)
- **2.6** Autorisation de signature - Protocole d'entente - FILAU fibres internet Laurentides

3 Finance et trésorerie

- **3.1** Ratification du journal des déboursés
- **3.2** Autorisation - Location - Copieur Xerox WorkCentre C8070
- **3.3** Renouvellement - Contrat d'assurances - Escalade de rocher et télémark

4 Travaux publics

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- **4.1** Adjudication - Prolongement des services des rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard - Appel d'offres 2017-009
- **4.2** Autorisation - Achat d'équipements - Service des travaux publics

5 Urbanisme et environnement

- **5.1** Autorisation - Demande de permis 2017-10007 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- **5.2** Autorisation - Demande de permis 2017-10008 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- **5.3** Demande d'aménagement de terrain: 2462, rue de l'Église
- **5.4** Demande d'enseigne: 987, route 117
- **5.5** Demande d'enseigne: 1055, route 117
- **5.6** Demande de rénovation: 1480, chemin de la Rivière
- **5.7** Demande de rénovation: 1984, route 117
- **5.8** Demande de construction: 1280, rue Dion
- **5.9** Demande de construction: 2432, rue Ulric-Ménard
- **5.10** Dérogation mineure: 2432, rue Ulric-Ménard
- **5.11** Recommandation de paiement - Michel Gareau électricien inc. - Aménagement au parc des Amoureux - Électricité
- **5.12** Recommandation de paiement - Terre et Habitats inc. - Aménagement au parc des Amoureux - Plantation des végétaux

6 Loisirs et culture

- **6.1** Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
- **6.2** Approbation - Tarification - Activités de loisirs - Été 2017
- **6.3** Approbation - Tarification - Tournage cinématographique
- **6.4** Autorisation - Adhésion annuelle - Association québécoise du loisir municipal
- **6.5** Autorisation - Soutien financier - Exposition "De la Chapelle au mur des Rapaces"
- **6.6** Autorisation - Tournage de publicité sur le territoire

7 Avis de motion

- **7.1** Avis de motion - Règlement numéro 721 amendant le règlement 692 afin d'actualiser le bassin de taxation et d'inclure les nouveaux secteurs

8 Projets de règlements

9 Règlements

10 Varia

- **10.1** Demande d'évaluation d'impact environnemental

11 Documents déposés

- **11.1** Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- **11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
- **11.3** Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
- **11.4** Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
- **11.5** Dépôt du rapport motivé de la mairesse - Cas de force majeure

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.6 Dépôt - Pétition - Opposition à la construction d'un concessionnaire auto en bordure de rivière

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Travaillons ensemble pour un développement harmonieux de la route 117

L'implantation prochaine d'un nouveau concessionnaire automobile le long de la 117 aura soulevé plusieurs réactions et questionnements sur le développement souhaité sur cet axe routier en grande partie bordé par la Rivière du Nord. Une pétition actuellement en circulation sur Facebook invite le promoteur à considérer un autre terrain pour son projet d'implantation et appelle à une réflexion sur le développement de la route 117, désignée comme corridor touristique au schéma d'aménagement de notre MRC.

De plus, on y propose une consultation publique afin d'assurer un développement commercial harmonieux de Val-Morin à Ste-Agathe avec le soutien des entreprises de plus en plus nombreuses à vouloir s'y implanter.

Après avoir reçu plusieurs communications à cet effet, il est évident que ce projet est au cœur de vos préoccupations et ce, avec raison.

Cependant, je tiens à vous rassurer que la municipalité est en mesure d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les usages commerciaux et industriels dans ce secteur tout en tenant compte de nos besoins économiques, de l'environnement et plus particulièrement de la santé de notre rivière.

Permettez-moi dans un premier temps d'indiquer que la suggestion de bloquer un projet déjà officiellement déposé exposerait notre municipalité à un recours juridique majeur car les règles de zonage actuellement en vigueur permettent les établissements de vente de véhicules dans ce secteur.

Il est important de savoir que la règlementation actuelle impose déjà plusieurs normes afin de minimiser les impacts négatifs des industries et des commerces sur le milieu et l'environnement dont le règlement sur les PIIA de la route 117. De plus, les judicieuses recommandations de notre comité sur l'environnement et le comité de l'urbanisme guideront notre conseil et le promoteur afin que ce projet réponde aux diverses attentes et s'intègre dans son milieu de façon écologique et durable.

À travers cette conjoncture, notre municipalité y trouve cependant une opportunité pour tenir compte de la sensibilité de plusieurs de nos

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

citoyens à l'effet d'accorder au développement du corridor touristique, industriel et commercial de la 117, à Val-David, une signature distinctive. À cet égard, nous travaillons actuellement avec une entreprise spécialisée en la matière sur le devenir commercial de Val-David afin de mieux planifier le développement futur de ce secteur. Nous pourrons ainsi mettre à jour les données que nous possédons et mieux guider nos décisions quant aux réels besoins de notre communauté.

J'invite donc tous ceux et celles qui ont à cœur le développement harmonieux de la 117, de nous aider à trouver des solutions novatrices et durables afin que ce corridor routier important puisse se développer en intégrant les valeurs de Val-David.

17-06-180

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-06-181

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-06-182

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Souper bénéfice - Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc.

21 juin 2017 - École Hôtelière des Laurentides de Sainte-Adèle

60 $/pers. - taxes non applicables

Nicole Davidson

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

17-06-183

2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - 9297-8246 QUÉBEC INC. - UTILISATION ET ENTRETIEN DES SENTIERS, DES PAROIS D'ESCALADE ET DES PARCS

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 989 914, cadastre du Québec, lequel constitue l'assiette du Lac La Sapinière et 2 990 064, cadastre du Québec (anciennement l'Hôtel La Sapinière);

ATTENDU QUE des sentiers de randonnée pédestre et de vélo de montagne ont été aménagés par la Municipalité et passent sur les lots 2 989 914 et 2 990 064;

ATTENDU l'utilisation de la paroi de la montagne pour y faire de l'escalade;

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 990 087 et 2 990 089, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE lesdits lots sont utilisés par la Municipalité à des fins de parc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière, Me Marie-Pier Pharand, à signer un protocole d'entente avec 9297-8246 Québec inc., représentée par sa présidente, madame Diane Beaudry, par lequel 9297-8246 Québec inc. consent à la Municipalité un droit d'accès aux lieux pour l'utilisation et l'entretien des parcs, des sentiers aménagés et l'utilisation de la paroi de la montagne pour y faire de l'escalade.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-06-184

2.3 ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT - MERRELL CANADA, LA CORDÉE PLEIN AIR INC. ET PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN

ATTENDU QUE le souhait des Municipalités du Village de Val-David et de Val-Morin est d'assurer un développement harmonieux du Parc régional de Val-David-Val-Morin;

ATTENDU le désir de la Municipalité de s'adjoindre des partenaires reconnus pour leur engagement dans la promotion des activités nature;

ATTENDU la confirmation d'une entente pour la production de la carte du réseau des sentiers du parc régional ainsi que la fourniture des vêtements des employés du parc régional;

ATTENDU QUE la volonté des entreprises Merrell Canada et La Cordée plein air inc. (les Entreprises) est de s'associer avec des partenaires gagnants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la signature avec Merrell Canada et La Cordée plein air inc. d'une entente de partenariat pour une période d'un (1) an incluant un programme de visibilité pour les partenaires;

QUE les Entreprises fourniront les vêtements adaptés aux saisons estivales et hivernales pour les employés des deux (2) secteurs du Parc régional de Val-David-Val-Morin;

QUE les Entreprises s'engagent à financer l'impression de la carte du réseau de sentiers du parc régional.

ADOPTÉE

17-06-185

2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ CIVILE - EXPOSITIONS TEMPORAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit régulièrement des exposants, artistes et artisans, lesquels exposent leurs oeuvres dans les locaux appartenant à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques, greffière et secréaire-trésorière adjointe, à signer des ententes quant aux couvertures d'assurance et à la responsabilité civile des exposants.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-06-186

2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROMESSE D'ACHAT - PORTIONS DU LOT 2 990 802, CADASTRE DU QUÉBEC (LOTS PROJETÉS)

ATTENDU QU'à l'été 2016, les vendeurs ont manifesté leur intention à la Municipalité afin d'entreprendre un projet de construction sur le prolongement de la rue Ulric-Ménard;

ATTENDU QUE concurremment au projet des vendeurs, la Municipalité a acquis par le biais de la *Loi sur les compétences municipales* la rue Ulric-Ménard;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des opérations cadastrales visant à vendre une portion de la rue Ulric-Ménard aux vendeurs;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'une transaction permettant aux vendeurs d'acquérir la rue identifiée au cadastre du Québec comme étant le lot 6 001 909, d'une superficie de 927 m^2;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la promesse d'achat à intervenir entre la Municipalité et madame Karine Mathieu et monsieur Jean-François Giasson quant à la vocation du lot numéro 2 990 802, cadastre du Québec.

ADOPTÉE

17-06-187

2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - FILAU FIBRES INTERNET LAURENTIDES

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David fait appel aux services de FILAU pour offrir un service d'internet haute vitesse sans fil sur des secteurs de son territoire dépourvus de ce service, soit les secteurs Lac Paquin, Boisés Champêtres et Domaine Air-Pur;

ATTENDU QUE FILAU est une entreprise sans but lucratif ayant pour mission d'offrir des connexions à l'internet sur le territoire de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE pour offrir ce service et assurer une bonne qualité de service, la Municipalité doit faire l'acquisition de deux tours, et l'acquisition de service pour le montage et la fixation des tours;

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise FILAU à comander deux tours, procéder à l'installation et le montage de ces dernières ainsi que la

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

fourniture et l'installation des équipements électroniques requis pour le service internet pour un montant total maximum de 32 373,07 $ plus les taxes applicables, et ce, pour les secteurs Lac Paquin, Boisés-Champêtres et Domaine Air-Pur;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente de financement sans intérêt entre la Municipalité et FILAU fibres internet Laurentides prévoyant le remboursement de ladite somme de 32 373,07 $ plus taxes au moyen de 20 $ par mois par abonné, et ce pour un terme maximal de 3 ans.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-06-188

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 mai 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 170687 à 170902 629 659,03 $

ADOPTÉE

17-06-189

3.2 AUTORISATION - LOCATION - COPIEUR XEROX WORKCENTRE C8070

ATTENDU la fin de la location du copieur Xerox WC7556 le 27 juin 2017;

ATTENDU la nécessité de remplacer l'appareil en location par un appareil plus performant;

ATTENDU l'offre présentée par la firme Xerox en date du 8 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'offre présentée par Xerox et autorise la location d'un copieur de marque Xerox WorkCentre C8070 pour une période de cinq (5) ans au montant de 234,48 $ par mois plus les taxes applicables;

QUE le coût d'impression facturable par Xerox est de 0,0075 $ pour les copies en noir et blanc et de 0,0640 $ pour les copies en couleur plus les taxes applicables;

QUE le directeur de la trésorerie, monsieur Lucien Ouellet, soit et est

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette location.

ADOPTÉE

17-06-190

3.3 RENOUVELLEMENT - CONTRAT D'ASSURANCES - ESCALADE DE ROCHER ET TÉLÉMARK

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur de la trésorerie à payer la somme de 2 630,75 $ (taxes incluses) représentant le renouvellement de l'assurance escalade de rocher et télémark, en vigueur du 1er juin 2017 au 1er juin 2018, à Essor Assurances.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

17-06-191

4.1 ADJUDICATION - PROLONGEMENT DES SERVICES DES RUES ERNEST-BROUSSEAU ET ULRIC-MÉNARD - APPEL D'OFFRES 2017-009

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le prolongement des services des rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard - Appel d'offres 2017-009;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 mai 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Construction T.R.B. inc.	378 408,94 $
Les Entreprises Claude Rodrigue inc.	**369 735,92 $**
Les Constructions CJRB inc.	480 309,21 $
Les excavations Gilles St-Onge inc.	583 402,11 $
Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.)	554 663,53 $
David Riddell Excavation / Transport	430 605,56 $

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Inter Chantiers inc.	462 445,97 $

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Les Entreprises Claude Rodrigue inc., 2505, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R7;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 369 735,92 $ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue;

QUE cette somme soit puisée à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 707.

ADOPTÉE

17-06-192

4.2 AUTORISATION - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition des équipements suivants:

- Remorque Maxi-roule de type hydraulique 5'X10' pour un montant de 7 826,35 $ taxes incluses;

- Chargeur et godet pour le tracteur Kubota pour un montant de 8 163,22 $ taxes incluses;

QUE cette somme soit prise à même le fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-06-193

5.1 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-10007 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Louis Auclair Barrette a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-10007;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement numéro 602;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-10007, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 7 880 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-06-194

5.2 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-10008 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE 9254-5367 Québec inc. a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-10008;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement numéro 602;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la

demande de permis 2017-10008, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 3 610 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-06-195

5.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2462, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Michel Trottier concernant les travaux d'aménagement de terrain au 2462, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les aménagements projetés s'harmonisent avec le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande d'aménagement de terrain numéro 2017-00029 au 2462, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 2 mai 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-06-196

5.4 DEMANDE D'ENSEIGNE: 987, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Marc-André Ladouceur concernant le projet de modification de l'enseigne et de rénovation au 987, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne et de rénovation du bâtiment numéro 2017-00025 au 987, route 117, tel que démontré sur les plans reçus les 8 et 15 mai 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

17-06-197

5.5 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1055, ROUTE 117

DEMANDE de madame Lise Catafard concernant le projet d'enseigne au 1055, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale de la route 117;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2017-00026 au 1055, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 10 mai 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-06-198

5.6 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1480, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

DEMANDE de monsieur Luc Beaulieu concernant le projet de rénovation au 1480, chemin de la Rivière.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE l'aménagement des aires de stationnement doit fait l'objet d'un aménagement paysager global en relation avec le caractère naturel, paysager et architectural du milieu d'intervention;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2017-00018 au 1480, chemin de la Rivière, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 10 et 12 mai 2017, à la condition que l'espace de stationnement hors rue incluant l'allée véhiculaire soit composé d'une surface perméable de type pavé alvéolé ou gravier, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

17-06-199

5.7 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1984, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Joël Huneault concernant le projet de rénovation au 1984, route 117.

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit éviter la composition de façades monotones;

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit prévoir des éléments en saillies et des éléments architecturaux décoratifs;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse le projet de rénovation numéro 2017-00030 au 1984, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 8 et 15 mai 2017.

ADOPTÉE

17-06-200

5.8 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1280, RUE DION

DEMANDE de la Municipalité du Village de Val-David concernant la construction d'un bâtiment accessoire au 1280, rue Dion (parc Dion).

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire s'harmonise avec le traitement architectural du bâtiment principal, tant au niveau des matériaux, des formes et volumes ainsi que des couleurs;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de construction numéro 2017-00031 au 1280, rue Dion (parc Dion), tel que démontré sur le plan daté du 11 mai 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-06-201

5.9 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 2432, RUE ULRIC-MÉNARD

DEMANDE de monsieur Kinya Ishikawa concernant la construction d'un bâtiment accessoire au 2432, rue Ulric-Ménard.

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire s'harmonise avec le traitement architectural du bâtiment principal, tant au niveau des matériaux, des formes et volumes ainsi que des couleurs;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de construction numéro 2017-00028 au 2432, rue Ulric-Ménard, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 8 mai 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-06-202

5.10 DÉROGATION MINEURE: 2432, RUE ULRIC-MÉNARD

DEMANDE de monsieur Kinya Ishikawa relativement au 2432, rue Ulric-Ménard, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire:

- d'une superficie totale de 74,3 mètres carrés, soit 14,3 mètres carrés de plus que le maximum autorisé de 60 mètres carrés;

- d'une hauteur de 5,2 mètres, soit 0,70 mètre de plus que la hauteur maximum autorisée de 4,5 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00027, tel que démontré sur le document préparé par Patrice Germain, architecte, no PGA1612982, en date du 17 février 2017

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15656, en date du 29 mai 2017.

ADOPTÉE

17-06-203

5.11 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - MICHEL GAREAU ÉLECTRICIEN INC. - AMÉNAGEMENT AU PARC DES AMOUREUX - ÉLECTRICITÉ

ATTENDU la recommandation datée du 24 mai 2017, rédigée par monsieur Nicolas Lesage, directeur de l'urbanisme, relativement au paiement pour l'aménagement au parc des Amoureux - Électricité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Michel Gareau électricien inc. une somme de 5 173,88 $ taxes incluses;

QUE cette somme soit puisée à même le Fonds de parc.

ADOPTÉE

17-06-204

5.12 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - TERRE ET HABITATS INC. - AMÉNAGEMENT AU PARC DES AMOUREUX - PLANTATION DES VÉGÉTAUX

ATTENDU la recommandation datée du 24 mai 2017, rédigée par monsieur Nicolas Lesage, directeur de l'urbanisme, relativement au paiement pour l'aménagement au parc des Amoureux - Plantation de végétaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Terre et Habitats inc. une somme de 3 043,39 $ taxes incluses;

QUE cette somme soit puisée à même le Fonds de parc.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-06-205

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU les demandes reçues;

ATTENDU la recommandation du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil muncipal autorise le versement de la somme indiquée à l'organisme suivant:

<u>À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général)</u> :

- 200 $ - Polyvalente des Monts (bourse Gala Méritas).

ADOPTÉE

17-06-206 **6.2 APPROBATION - TARIFICATION - ACTIVITÉS DE LOISIRS - ÉTÉ 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification des cours et activités de loisirs pour la session été 2017, tel que démontré dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

17-06-207 **6.3 APPROBATION - TARIFICATION - TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification pour des tournages cinématographiques ayant lieu dans le Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, à savoir:

Chalet d'accueil:	500 $ / jour
Utilisation de site(s) de tournage:	500 $ / jour
Employé:	55 $ / heure / personne (les premiers 8 h - minimum 3 hrs)
	85 $ / heure / personne (pour plus de 8 hres)
Véhicule:	VTT & remorque: 30 $ / heure
	Camionnette: 30 $ / heure

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

La présente résolution abroge la résolution numéro 16-04-136.

ADOPTÉE

17-06-208

6.4 AUTORISATION - ADHÉSION ANNUELLE - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion anuelle à l'Association québécoise du loisir municipal, et ce, au coût de 386,90 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

17-06-209

6.5 AUTORISATION - SOUTIEN FINANCIER - EXPOSITION "DE LA CHAPELLE AU MUR DES RAPACES"

ATTENDU QUE l'exposition "De la Chapelle au mur des Rapaces" de l'artiste multidisciplinaire René Derouin prendra assise à Val-David du 24 juin au 4 septembre 2017;

ATTENDU la notoriété de l'artiste et notre fierté d'accueillir chez nous cette exposition reconnue au delà des frontières;

ATTENDU QUE cette exposition d'envergure est coordonnée par le Centre d'exposition de Val-David;

ATTENDU QUE l'exposition "De la Chapelle au mur des Rapaces" sera installée dans la salle communautaire;

ATTENDU QUE l'installation nécessite des coûts supplémentaires notamment en regard de la sécurité du lieu, des assurances, de l'installation particulière des oeuvres, d'une promotion accrue et d'un accueil régulier pour la durée de l'exposition.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie une somme de 10 000 $ au Centre d'exposition de Val-David pour couvrir tous les frais inhérents à cette exposition;

QUE cette somme soit puisée à même le surplus non affecté;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer une convention avec le Centre d'exposition de Val-David à cet effet;

QUE le conseil municipal autorise l'installation de quatre (4) panneaux de signalisation aux endroits suivants: bureau d'accueil touristique, Centre d'exposition de Val-David, devant la salle communautaire et au coin des rues Ste-Olive et de l'Église.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-06-210

6.6 AUTORISATION - TOURNAGE DE PUBLICITÉ SUR LE TERRITOIRE

ATTENDU QU'il s'agit d'un tournage pour une publicité de l'entreprise *Production Morrison* qui aura lieu entre le 13 et le 15 juin 2017;

ATTENDU l'autorisation de la Corporation du parc linéaire pour l'utilisation de la portion entre le km 44 et le km 46;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'entreprise *Production Morrison* à effectuer un tournage au Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, ainsi que sur le chemin du Pin, et ce, entre le 13 et le 15 juin 2017;

QUE l'entreprise doit se soumettre à la grille de tarification en vigueur au parc régional;

QUE l'entreprise prennent les dispositions nécessaires pour informer les citoyens du chemin du Pin de la tenue de ce tournage;

QUE l'entreprise transmette à la Municipalité l'autorisation de la Corporation du parc linéaire;

QUE le conseil municipal exige que l'entreprise fournisse une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 $ à laquelle la Municipalité figure comme assurée additionnelle pour la durée du tournage.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

17-06-211

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 721 AMENDANT LE RÈGLEMENT 692 AFIN D'ACTUALISER LE BASSIN DE TAXATION ET D'INCLURE LES NOUVEAUX SECTEURS

Je, Kathy Poulin, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 721 amendant le règlement numéro 692 afin d'actualiser le bassin de taxation et d'inclure les nouveaux secteurs.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point.

9 RÈGLEMENTS

Aucun point.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

10 VARIA

10.1

10.1 DEMANDE D'ÉVALUATION D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Madame la conseillère Kathy Poulin dépose une demande d'évaluation d'impact environnemental pour le projet de construction d'un concessionnaire automobile sur la route 117. Madame la mairesse Nicole Davidson demande aux élus d'en faire lecture pour un prochain comité de travail.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 15 mai 2017.

11.2

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de mai 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de mai 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5

11.5 DÉPÔT DU RAPPORT MOTIVÉ DE LA MAIRESSE - CAS DE FORCE MAJEURE

Conformément à l'article 937 du Code municipal du Québec, la mairesse, madame Nicole Davidson, dépose un rapport motivé concernant sa décision d'autoriser les dépenses pour la correction des dommages subis lors des pluies printanières puisqu'il s'agissait d'un cas de force majeure de nature à mettre en péril la vie ou la santé de la population. La mairesse n'a eu d'autre choix que d'ordonner les dépenses et d'attribuer les contrats pour remédier à la situation.

11.6

11.6 DÉPÔT - PÉTITION - OPPOSITION À LA CONSTRUCTION D'UN CONCESSIONNAIRE AUTO EN BORDURE DE RIVIÈRE

QUE le conseil municipal prend acte du dépôt d'une pétition concernant l'opposition à la construction d'un concessionnaire auto en bordure de rivière.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

17-06-212

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 13 juin 2017 soit levée à 21 h 50.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Bernard Généreux
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 juillet 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juillet 2017
- **1.3** Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 9 juin 2017 et de la séance ordinaire du 13 juin 2017

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Participation des membres du conseil à diverses activités
- **2.2** Autorisation - Signature protocole d'entente - Adhésion annuelle - Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides
- **2.3** Autorisation de signature - Convention - Journal Ski-se-dit
- **2.4** Mandat - Rado, Corbeil & Généreux arpenteurs-géomètres inc. - Division du lot 2 990 802, cadastre du Québec
- **2.5** Autorisation - Contrat de service - Inondations printanières - Supervision des opérations et soutien à la direction des travaux publics
- **2.6** Embauche - Coordonnateur au service des travaux publics
- **2.7** Autorisation de signature - Renouvellement de la convention collective des employés cols blancs - 2016 à 2021
- **2.8** Autorisation de signature - Contrats de travail - Échelles salariales - Personnel cadre
- **2.9** Acceptation - Démission - Fonction de directeur général adjoint
- **2.10** Nomination - Fonction de directrice générale adjointe
- **2.11** Autorisation de signature - Documents bancaires - Règlements, procès-verbaux et autres documents administratifs

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2.12 Autorisation - Dépense au surplus non affecté - Travaux d'aménagement - Place publique

2.13 Adjudication de contrat - Travaux d'aménagement - Place publique

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

3.2 Autorisation - Mandat - Auditeurs

4 Travaux publics

4.1 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 6 - Asphalte Bélanger - Travaux de voirie 2016

4.2 Recommandation de paiement - Décompte du 21 juin 2017 - David Riddell Excavation/Transport - Montée du 8e Rang - Cas de force majeure

4.3 Recommandation de paiement - Décompte du 26 juin 2017 - David Riddell Excavation/Transport - Montée du 8e Rang - Cas de force majeure

4.4 Recommandation de paiement - Décompte du 27 juin 2017 - David Riddell Excavation/Transport - Montée du 8e Rang - Cas de force majeure

4.5 Recommandation de paiement - Décompte du 3 juillet 2017 - David Riddell Excavation/Transport - Montée du 8e Rang - Cas de force majeure

4.6 Adjudication - Travaux de réparation de pavage 2017 - Appel d'offres 2017-011

4.7 Rejet de soumission - Ouvrage de génie civil au Parc des amoureux - Trottoir et aménagements - Appel d'offres 2017-010

5 Urbanisme et environnement

5.1 Autorisation - Demande de permis 2017-00254 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

5.2 Demande d'aménagement de terrain: 2301, rue de l'Église

5.3 Demande d'enseigne: 1857, route 117

5.4 Demande d'enseigne: 1310-1314, rue Dion

5.5 Demande de construction: Lot 4 588 640, rue des Hauts-Bois

5.6 Demande de construction: 1288, rue Lavoie

5.7 Demande de construction: 1788-1798, route 117

5.8 Mandat - Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats - Dossier lot 2 998 736, rue du Lac-Green Valley - Possibilité de remblai en zone humide

5.9 Autorisation - Demande de permis 2107-10012 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

6 Loisirs et culture

6.1 Autorisation - Contribution financière - Carrefour Bois-Chantants - Modification de la résolution numéro 17-05-164

6.2 Autorisation - Adhésion - Fondation Villes et Villages d'art et de patrimoine

6.3 Autorisation - Adhésion - Tourisme Laurentides

6.4 Autorisation de passage - Classique Nathalie Bougie - 2 septembre 2017

7 Avis de motion

8 Projets de règlements

8.1 Adoption - Projet de règlement numéro 721 modifiant le règlement numéro 692 afin d'actualiser le bassin de taxation

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

9 Règlements

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.5 Dépôt - Pétition - Demande d'interdiction de stationnement sur la rue Parent, au Lac Paquin

11.6 Dépôt - Approbation par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) - Refonte du calendrier de conservation de la Municipalité

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Val-David nous comble d'activités de toutes sortes durant tout l'été 2017, au point d'attacher moins d'importance au temps trop souvent pluvieux, frisquet et maussade. C'est peu dire!

Vraiment, nous sommes choyés et nos visiteurs enchantés. J'espère que vous en profitez chers citoyens! C'est certain que tout le monde a le droit d'être tranquille dans sa cour, par contre, il est stimulant de mieux connaître ce qui nous est offert, car trop souvent, nous tenons tout ça pour acquis ou pensons que c'est fait pour les touristes et passons à côté de ce qui existe chez nous. Je vous invite fortement à découvrir au moins un endroit et à participer au moins à une activité nouvelle pour vous.

Nous essayons, dans la mesure du possible, de vous offrir un large éventail de gratuités ou au plus bas prix possible. Il faut aussi comprendre que, parfois, nous sommes seulement les hôtes d'activités et non les organisateurs. Ces événements mettent de la vie, attirent des partisans, offrent de la visibilité à nos commerces et à notre village tout entier sans que nous ayons à nous impliquer beaucoup.

Pour ne rien manquer, vous pouvez vous abonner au bulletin électronique que vous offre la Municipalité sur son site internet. Sans oublier les nombreux dépliants décrivant les activités offertes sur notre territoire. Il y en a pour tous les goûts et toutes les bourses. Les colonnes Morris vous en disent aussi beaucoup ainsi que les journaux, dont le Ski-se-Dit qui y joue son rôle.

À ce jour, nous avons eu déjà plusieurs occasions de fêter ensemble, de jaser, de danser, de partager et de nous émerveiller. Même le soleil a

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

compris que la Fête nationale avait besoin de lui et la lune était au rendez-vous de l'inauguration des 1001 Pots et du cinéma sous les étoiles!

Nous conviendrons que les écarts de dame nature ont rendu la tâche un peu plus difficile pour les terrasses et pour le Marché, mais on n'est pas fait en chocolat et l'été n'est pas fini...

L'exposition de René Derouin qui a lieu en ce moment, ici à la salle communautaire, et son complément au Centre d'exposition valent le détour. Et n'oubliez pas de réserver si vous désirez assister au concert d'un quatuor des Violons du Roy avec l'écrivaine Hélène Dorion le dimanche 23 juillet à 15 h dans le cadre de l'exposition de « La chapelle aux murs des rapaces ».

Sur ce, je vous encourage à participer, ce village est un village bien vivant et c'est vous tous qui êtes notre inspiration quand nous planifions avec vous et pour vous.

17-07-213

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 soit adopté, en retirant le point 5.2.

ADOPTÉE

17-07-214

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2017 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 9 juin 2017 et de la séance ordinaire du 13 juin 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 9 juin 2017 et de la séance ordinaire du 13 juin 2017.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-07-215

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Congrès annuel - Fédération québécoise des municipalités (FQM)

28 au 30 septembre 2017 - Centre des congrès de Québec

873,81 $/pers. - taxes incluses

Manon Paquin

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

17-07-216

2.2 AUTORISATION - SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE - ADHÉSION ANNUELLE - MÉDIATION CONCILIATION DE QUARTIER DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faire bénéficier ses citoyens du programme Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides dans le cadre du Fonds Civisme-Citoyenneté des Laurentides;

ATTENDU QUE ce programme vise notamment à offrir un service de médiation aux citoyens confrontés à un différend;

ATTENDU QUE ce service de médiation vise à éviter la judiciarisation des différends et permettre aux parties un règlement à l'amiable;

ATTENDU l'avis de contribution de l'organisme Mesures Alternatives des Vallées du Nord en date du 1er mai 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'un protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal adhère au service de Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides offert par l'organisme Mesures alternatives des Vallées du Nord au coût de 2 910,60 $, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, selon les modalités prévues au protocole d'entente;

QUE la directrice des affaires juridiques et greffière, Me Marie-Pier Pharand, soit autorisée à signer le protocole d'entente avec Mesures alternatives des Vallées du Nord.

ADOPTÉE

17-07-217

2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - JOURNAL SKI-SE-DIT

ATTENDU QUE l'entente avec le journal Ski-se-Dit est échue depuis le 30 juin 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler l'entente pour les trois (3) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer une convention avec l'organisme le Journal Ski-se-Dit de Val-David, d'une durée de trois (3) ans, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020, et ce, selon les modalités prévues à l'entente à intervenir.

ADOPTÉE

17-07-218

2.4 MANDAT - RADO, CORBEIL & GÉNÉREUX ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. - DIVISION DU LOT 2 990 802, CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU la promesse d'achat intervenue entre monsieur Jean-François Giasson, madame Karine Mathieu et la Municipalité quant à l'acquisition par la Municipalité d'une portion du lot 2 990 802, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE des opérations cadastrales sont requises afin de diviser le lot 2 990 802, cadastre du Québec créant ainsi trois nouveaux lots;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate monsieur Sébastien Généreux ou l'un de ses collègues de la firme Rado, Corbeil & Généreux arpenteurs-géomètres inc. afin de procéder aux opérations cadastrales requises pour diviser le lot 2 990 802, cadastre du Québec créant ainsi trois nouveaux lots dont les superficies seront approximativement les suivantes: 1 019

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

m^2, 1 113 m^2 et 237 m^2;

QUE les frais professionnels des arpenteurs-géomètres ainsi que les frais de publication soient assumés en parts égales entre les parties;

QUE les frais pour le permis de lotissement soient assumés par monsieur Giasson et madame Mathieu, puisqu'ils en seront les demandeurs.

ADOPTÉE

17-07-219

2.5 AUTORISATION - CONTRAT DE SERVICE - INONDATIONS PRINTANIÈRES - SUPERVISION DES OPÉRATIONS ET SOUTIEN À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU l'absence prolongée de monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics, durant l'hiver et le printemps 2017;

ATTENDU QUE durant cette absence, monsieur Bernard Malo a pourvu temporairement aux fonctions de directeur des travaux publics;

ATTENDU les inondations printanières ayant fait l'objet d'un arrêté ministériel en raison des dommages importants occasionnés aux infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les travaux requis par les inondations printanières demeurent à entamer, compléter et/ou coordonner;

ATTENDU QU'un soutien logistique et technique est nécessaire afin d'assurer une continuité des services aux citoyens;

ATTENDU QU'en raison de sa connaissance des dommages occasionnés et de sa vaste expérience dans le milieu municipal, monsieur Bernard Malo est en mesure de fournir les services requis pour coordonner la logistique des travaux requis par les inondations printanières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer un contrat de service avec monsieur Bernard Malo, pour la période du 17 juillet au 11 décembre 2017, quant à la supervision des opérations techniques et des besoins engendrés par les inondations printanières, et ce, en soutien à la direction des travaux publics.

ADOPTÉE

17-07-220

2.6 EMBAUCHE - COORDONNATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la résolution numéro 16-03-091, laquelle crée le poste de coordonnateur au service des travaux publics;

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur au service des travaux publics est actuellement vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reconnait le potentiel d'un employé déjà à l'emploi de la Municipalité et, à ce titre, sursoit au processus d'embauche traditionnel;

QUE le conseil municipal embauche monsieur Marc Larocque à titre de coordonnateur aux travaux publics, à compter du 17 juillet 2017, selon le contrat de travail à intervenir, lequel devra notamment prévoir une période de probation de six (6) mois;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE

17-07-221

2.7 AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS - 2016 À 2021

ATTENDU QUE la convention collective des employés syndiqués cols blancs est échue depuis le 31 août 2016;

ATTENDU QUE les parties en sont venues à une entente de principe sur le projet de convention collective à intervenir avec Le syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4707, Cols blancs;

ATTENDU QUE les membres du syndicat ont accepté ce projet de convention et les offres patronales lors d'une assemblée générale tenue le 15 juin 2017;

ATTENDU QUE l'entente de principe a été présentée aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal reconnaissent les résultats des exercices de maintien de l'équité salariale effectués pour les années 2010 à 2015 et 2015 à ce jour, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le résultat de ces exercices est étroitement lié au taux salarial octroyé à chacun des postes syndiqués, conformément au pointage alloué lors desdits exercices;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kahy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la convention collective couvrant les années 2016 à 2021 à intervenir entre le SCFP, section locale 4707, Cols blancs soit acceptée par le conseil municipal pour être mise en application rétroactivement au 1er septembre 2016;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer ladite convention.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-07-222

2.8 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRATS DE TRAVAIL - ÉCHELLES SALARIALES - PERSONNEL CADRE

ATTENDU QUE les contrats de travail du personnel cadre prévoient la possibilité qu'ils soient renégociés à l'expiration d'une période de cinq (5) ans;

ATTENDU l'imminence de cette échéance ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'uniformiser en contrat à durée indéterminée, les contrats de travail du personnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer les contrats de travail du directeur des travaux publics, de la directrice des loisirs, de la directrice des affaires juridiques, de la directrice des communications, du directeur de l'urbanisme et du directeur de la trésorerie;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson, à signer le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

17-07-223

2.9 ACCEPTATION - DÉMISSION - FONCTION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE monsieur Yves Frenette est à l'emploi de la Municipalité depuis près de 25 années et occupe la fonction de directeur général adjoint depuis sa nomination par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE monsieur Yves Frenette a su relever ce défi avec brio menant parfois de front les responsabilités reliées à la fonction de directeur et de coordonnateur des travaux publics ainsi que de directeur général, durant les diverses vacances à cette fonction;

ATTENDU QUE monsieur Yves Frenette a fait part de sa volonté de se concentrer désormais sur sa fonction de directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la lettre de monsieur Yves Frenette quant à sa volonté de cesser d'occuper la fonction de directeur général adjoint;

QUE le conseil municipal souligne la rigueur de l'investissement et la qualité de l'apport tant professionnel que personnel de monsieur Yves Frenette dans l'accomplissement du cumul de ses fonctions;

QUE le conseil municipal reconnait à monsieur Yves Frenette cinq (5) journées compensatoires en guise de reconnaissance pour l'accomplissement des responsabilités reliées à la fonction de directeur

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

général adjoint.

ADOPTÉE

17-07-224

2.10 NOMINATION - FONCTION DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Avant l'adoption de la présente résolution, mesdames les conseillères Ghislaine Boisclair et Manon Paquin déclarent au conseil municipal qu'elles ne voteront pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'elles ne participeront pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'elles déclarent un conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE Me Marie-Pier Pharand est à l'emploi de la Municipalité depuis mai 2015 et qu'elle cumule les fonctions de directrice des affaires juridiques, de secrétaire-trésorière adjointe, de substitut au responsable de l'accès aux documents et renseignements personnels en plus d'accomplir les tâches reliées au poste de greffière;

ATTENDU la vacance à la fonction de directeur général adjoint;

ATTENDU les articles 210 et suivants du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal nomme Me Marie-Pier Pharand pour occuper les fonctions de directrice générale adjointe en sus des fonctions qu'elle occupe déjà pour la compte de la Municipalité;

QUE la présente résolution remplace les résolutions précédemment adoptées quant à la fonction de directeur général adjoint.

Mesdames les conseillères Ghislaine Boisclair et Manon Paquin ne votent pas.

ADOPTÉE

17-07-225

2.11 AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES - RÈGLEMENTS, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ATTENDU la nomination de Me Marie-Pier Pharand à la fonction de directrice générale adjointe;

ATTENDU QU'il est pertinent de modifier certaines résolutions pour donner suite à cette nomination;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit nommer les personnes ayant l'autorisation de signer les documents relatifs à l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Nicole Davidson, mairesse,

ou madame Kathy Poulin, conseillère,

ou monsieur Denis Charlebois, conseiller,

ET monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier,

ou Me Marie-Pier Pharand, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint,

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité ainsi que les procès-verbaux, les règlements, les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 $ et autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à l'administration de la Municipalité;

Malgré ce qui précède, le conseil municipal a autorisé les fonctionnaires à signer seul les contrats et autres documents de même nature, autres que bancaires, dans leur champs de compétence et en respect des limites financières, conformément aux dispositions du Règlement numéro 700 intitulé *Règlement établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés*;

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 16-12-473 et toute autre résolution précédemment adoptée relativement aux autorisations de signature pour les documents bancaires, les procès-verbaux, les règlements et autres documents administratifs.

ADOPTÉE

17-07-226

2.12 AUTORISATION - DÉPENSE AU SURPLUS NON AFFECTÉ - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - PLACE PUBLIQUE

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder aux travaux d'aménagement de la Place publique, tel que convenu à la résolution numéro 17-05-152;

ATTENDU l'offre de service déposée par la firme *Le Comité* le 31 mai 2017, au montant de 301 504,69 $ taxes incluses;

ATTENDU QUE le projet de la Place publique répond aux critères d'admissiblité pour des contributions financières estimées respectivement aux sommes suivantes, soit :

- Ministère du Tourisme à même le Fonds Tourisme événementiel: 117 500 $

- Tourisme Laurentides à même l'Entente de partenariat régional en tourisme 2017-2018 : 50 000 $

le tout représentant environ 55 % du coût total du projet;

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Madame la conseillère Manon Paquin demande le vote.

Votes en faveur de l'adoption de la résolution: 5

Votes en défaveur de l'adoption de la résolution: 1

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise une dépense jusqu'à concurrence d'un montant de 301 504,69 $ dans le but de procéder au travaux d'aménagement de la Place publique;

QUE cette somme soit puisée à même le surplus non-affecté.

ADOPTÉE

17-07-227

2.13 ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - PLACE PUBLIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite créer une Place publique notamment destinée à accueillir une programmation événementielle ainsi qu'un marché public lors de la période estivale;

ATTENDU QUE la Municipalité a travaillé à l'élaboration d'un concept de Place publique en partenariat avec «Le Comité», une coopérative de travail qualifiée d'entreprise d'économie sociale au sens de la *Loi sur l'économie sociale*;

ATTENDU QUE, de concert avec «Le Comité», la Municipalité a l'opportunité de mettre en place un concept unique présentant une esthétique et une philosophie particulières;

ATTENDU QUE «Le Comité» est le seul fournisseur en mesure de concevoir et de produire les kiosques et la halle nécessaires à la mise en place de ce concept;

ATTENDU QUE «Le Comité» n'est pas voué à la recherche du profit, est centré sur une finalité sociale et ne vise pas l'enrichissement de ses membres;

ATTENDU QUE «Le Comité» a plutôt pour mission de proposer des services de design à des fins d'innovation sociale par l'intermédiaire d'une approche collaborative;

ATTENDU QUE l'article 938, paragraphe 2 du *Code municipal du Québec*, prévoit que les règles d'adjudication des contrats municipaux ne s'appliquent pas à un contrat avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel ou les services;

Madame la conseillère Manon Paquin demande le vote.

Votes en faveur de l'adoption de la résolution: 5

Votes en défaveur de l'adoption de la résolution: 1

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- **QUE** le conseil municipal accorde un contrat de fourniture de services, de gré à gré, à la coopérative "Le Comité", pour la conception et la production des 39 kiosques et de la halle de la Place publique, et ce, pour un montant total 301 504,69 $ taxes incluses, lequel sera payable à même le surplus non-affecté;

- **QUE** le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-07-228

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 juin 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 166595 à 171055 689 757,11 $

ADOPTÉE

17-07-229

3.2 AUTORISATION - MANDAT - AUDITEURS

ATTENDU l'offre de services professionnels datée du 18 avril 2017 de la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés, pour l'audition des livres comptables de la Municipalité pour l'exercice 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés, pour l'audition des livres comptables incluant la préparation du rapport financier annuel de la Municipalité pour l'exercice financier 2017 au montant total de 13 600 $ plus les taxes applicables, le tout selon l'offre de services datée du 18 avril 2017.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4 TRAVAUX PUBLICS

17-07-230

4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 6 - ASPHALTE BÉLANGER - TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation datée du 3 juillet 2017, rédigée par monsieur Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement numéro 6 pour les travaux de voirie 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Bélanger une somme de 33 680,52 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 702.

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas.

ADOPTÉE

17-07-231

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE DU 21 JUIN 2017 - DAVID RIDDELL EXCAVATION/TRANSPORT - MONTÉE DU 8E RANG - CAS DE FORCE MAJEURE

ATTENDU le rapport motivé de madame la mairesse, Nicole Davidson, concernant sa décision d'autoriser les dépenses pour la correction des dommages subis lors des pluies printanières puisqu'il s'agissait d'un cas de force majeure de nature à mettre en péril la vie ou la santé de la population;

ATTENDU la recommandation datée du 21 juin 2017, vérifiée et approuvée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement les travaux effectués sur la montée du 8e Rang;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie David Riddell Excavation/Transport une somme de 19

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

631,07 $ taxes incluses, lesquelles dépenses seront soumises au *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Inondations survenues du 5 au 10 avril 2017, dans des municipalités du Québec.*

ADOPTÉE

17-07-232

4.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE DU 26 JUIN 2017 - DAVID RIDDELL EXCAVATION/TRANSPORT - MONTÉE DU 8E RANG - CAS DE FORCE MAJEURE

ATTENDU le rapport motivé de madame la mairesse, Nicole Davidson, concernant sa décision d'autoriser les dépenses pour la correction des dommages subis lors des pluies printanières puisqu'il s'agissait d'un cas de force majeure de nature à mettre en péril la vie ou la santé de la population;

ATTENDU la recommandation datée du 26 juin 2017, vérifiée et approuvée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement les travaux effectués sur la montée du 8e Rang;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie David Riddell Excavation/Transport une somme de 54 499,55 $ taxes incluses, lesquelles dépenses seront soumises au *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Inondations survenues du 5 au 10 avril 2017, dans des municipalités du Québec.*

ADOPTÉE

17-07-233

4.4 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE DU 27 JUIN 2017 - DAVID RIDDELL EXCAVATION/TRANSPORT - MONTÉE DU 8E RANG - CAS DE FORCE MAJEURE

ATTENDU le rapport motivé de madame la mairesse, Nicole Davidson, concernant sa décision d'autoriser les dépenses pour la correction des dommages subis lors des pluies printanières puisqu'il s'agissait d'un cas de force majeure de nature à mettre en péril la vie ou la santé de la population;

ATTENDU la recommandation datée du 27 juin 2017, vérifiée et approuvée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement les travaux effectués sur la montée du 8e Rang;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie David Riddell Excavation/Transport une somme de 5 387,28 $ taxes incluses, lesquelles dépenses seront soumises au *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Inondations survenues du 5 au 10 avril 2017, dans des municipalités du Québec.*

ADOPTÉE

17-07-234

4.5 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE DU 3 JUILLET 2017 - DAVID RIDDELL EXCAVATION/TRANSPORT - MONTÉE DU 8E RANG - CAS DE FORCE MAJEURE

ATTENDU le rapport motivé de madame la mairesse, Nicole Davidson, concernant sa décision d'autoriser les dépenses pour la correction des dommages subis lors des pluies printanières puisqu'il s'agissait d'un cas de force majeure de nature à mettre en péril la vie ou la santé de la population;

ATTENDU la recommandation datée du 3 juillet 2017, vérifiée et approuvée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement les travaux effectués sur la montée du 8e Rang;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie David Riddell Excavation/Transport une somme de 49 158,54 $ taxes incluses, lesquelles dépenses seront soumises au *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Inondations survenues du 5 au 10 avril 2017, dans des municipalités du Québec.*

ADOPTÉE

17-07-235

4.6 ADJUDICATION - TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE 2017 - APPEL D'OFFRES 2017-011

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réparation de pavage 2017 - Appel d'offres 2017-011;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 23 juin 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Asphalte Bélanger inc.	117 291,75 $
Pavage Jéromien inc.	137 935,51 $

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

9299-6404 Québec inc. (Pavage Laurentien)	**116 147,75 $**

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par 9299-6404 Québec inc. (Pavage Laurentien), 2704, Curé-Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 116 147,75 $ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue, et ce, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt numéro 716 par le MAMOT.

ADOPTÉE

17-07-236

4.7 REJET DE SOUMISSION - OUVRAGE DE GÉNIE CIVIL AU PARC DES AMOUREUX - TROTTOIR ET AMÉNAGEMENTS - APPEL D'OFFRES 2017-010

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'ouvrage de génie civil au Parc des amoureux - Trottoir et aménagements - Appel d'offres 2017-010;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 juillet 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE la seule firme ayant déposé une soumission est la suivante:

SOUMISSIONNAIRE	**MONTANT (TAXES INCLUSES)**
Les excavations Gilles St-Onge inc.	98 877,39 $

ATTENDU la vérification de la conformité de la soumission reçue;

ATTENDU QUE l'estimation budgétaire préparée pour ces travaux en évaluait le coût à 72 179 $ taxes incluses;

ATENDU QUE la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission et que le prix de cette soumission accusait un écart important avec la valeur estimée des travaux;

ATTENDU QU'une négociation a été tentée afin que le prix de la soumission soit revisé à la baisse;

ATTENDU QUE ces négociations nont pas permis d'en arriver à un prix qui rencontrait l'estimé budgétaire;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU les recommandations datées des 7 et 11 juillet 2017 de monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils et de monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal rejette à toutes fins que de droit la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2017-010;

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-07-237

5.1 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-00254 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Yannick Weisshuhn a déposé une demande de permis de construction numéro 2017-00254;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-00254, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 1 520 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

5.2 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2301, RUE DE L'ÉGLISE

RETIRÉ

17-07-238

5.3 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1857, ROUTE 117

DEMANDE de madame Martine Lachaine concernant le projet de modification de l'enseigne et de rénovation du bâtiment au 1857, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés;

ATTENDU QUE les couleurs utilisées pour les revêtements de parement extérieur sont dans les teintes naturelles sobres et non éclatantes et d'une tonalité compatible;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne et de rénovation du bâtiment numéro 2017-00035 au 1857, route 117, tel que démontré sur les plans reçus les 8 et 19 juin 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-07-239

5.4 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1310-1314, RUE DION

DEMANDE de madame Josée Michaudville concernant le projet d'enseigne et de rénovation au 1310-1314, rue Dion.

ATTENDU QUE les interventions projetées prennent appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2017-00010 au 1310-1314, rue Dion, tel que démontré sur les plans reçus le 5 juin 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

des permis requis.

ADOPTÉE

17-07-240

5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 4 588 640, RUE DES HAUTS-BOIS

DEMANDE de madame Gabrielle Roberge concernant le projet de construction sur le lot numéro 4 588 640, rue des Hauts-Bois.

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00007 sur le lot numéro 4 588 640, rue des Hauts-Bois, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 5 juin 2017 ainsi que sur le plan d'aménagement paysager reçu le 8 juin 2017 et le projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 671, reçu le 16 juin 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-07-241

5.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1288, RUE LAVOIE

DEMANDE de monsieur Luc Légaré de la firme Urba + consultants concernant le projet de construction au 1288, rue Lavoie.

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment s'intègre au milieu naturel (topographie, végétation, boisés, etc.);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2017-00034 au 1288, rue Lavoie, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 15 juin 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-07-242

5.7 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1788-1798, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Michel Rochon concernant le projet de construction au 1788-1798, route 117 sur le lot numéro 5 788 482.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises;

ATTENDU QUE les plantations massives d'espèces indigènes ainsi qu'un aménagement paysager distinctif sont favorisés en cour avant, notamment à proximité de l'emprise de la route 117 de manière à créer un corridor visuel paysager continu et constant;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00024 au 1788-1798, route 117 sur le lot numéro 5 788 482, tel que démontré sur le plan préparé par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimonial (SARP) reçu le 7 juin 2017 ainsi que sur les plans et documents reçus les 15 et 19 juin 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis;

QUE le conseil municipal n'accepte toutefois pas le projet d'enseigne sur poteau et suggère au demandeur de consulter le service d'aide offert par le SARP.

ADOPTÉE

17-07-243

5.8 MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER LOT ~~2 998 736~~ 2 988 736, RUE DU LAC-GREEN VALLEY - POSSIBILITÉ DE REMBLAI EN ZONE HUMIDE

Procès-verbal de correction daté du 26 juillet 2017 et déposé à la séance du 8 août 2017

ATTENDU QUE les propriétaires du lot ~~2 998 736~~ 2 988 736, rue du Lac-Green Valley auraient contrevenu à la réglementation municipale en remblayant en zone humide;

ATTENDU le refus des propriétaires de donner accès aux représentants de la Municipalité afin de constater telle contravention;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Prévost, Fortin, D'Aoust avocats, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement l'obtention d'une autorisation afin d'accéder au lot ~~2 998 736~~, 2 988 73 rue du Lac-Green Valley dans le but de constater une possible contravention à la règlementation municipale.

ADOPTÉE

17-07-244

5.9 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-10012 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE Construction Trival inc. a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-10012;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-10012, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 2 050 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas la demanderesse d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-07-245

6.1 AUTORISATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CARREFOUR BOIS-CHANTANTS - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-164

ATTENDU la résolution 17-05-164 autorisant le versement d'un montant de 1 250 $ provenant du Fonds Les Abeilles à l'organisme Festival de musique classique des Hautes-Laurentides;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU la tenue d'un concert de musique classique à Val-David le 5 août 2017, en plein air et gratuit, dans le cadre dudit festival;

ATTENDU une demande de l'organisme à l'effet qu'une contribution totae de 5 000 $ de la Municipalité soit versée pour la tenue du concert;

ATTENDU QUE l'organisme autrefois appelé "Festival de musique classique des Hautes-Laurentides" s'appelle désormais "Carrefour Bois-Chantants";

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal modifie la résolution numéro 17-05-164, afin que la somme de 1 250 $ provenant du Fonds Les Abeilles soit versée à Carrefour Bois-Chantanst;

QUE le conseil municipal autorise le versement additionnel d'une somme de 3 750 $ puisée à même le poste "Contribution activités culturelles" (02-70290-970).

ADOPTÉE

17-07-246 **6.2 AUTORISATION - ADHÉSION - FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle de la Municipalité à la Fondation Villes et Villages d'art et de patrimoine pour la somme de 200 $.

ADOPTÉE

17-07-247 **6.3 AUTORISATION - ADHÉSION - TOURISME LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municpal autorise l'adhésion du Bureau d'accueil touristique à Tourisme Laurentides pour la somme de 163,52 $ plus les taxes applicables, et ce, du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

ADOPTÉE

17-07-248 **6.4 AUTORISATION DE PASSAGE - CLASSIQUE NATHALIE BOUGIE - 2 SEPTEMBRE 2017**

ATTENDU la demande formulée par l'organisme Droit Devant quant à la tenue d'un événement cycliste de St-Donat à Ste-Sophie le 2 septembre 2017;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU que les cyclistes emprunteront le parc linéaire situé sur le territoire de Val-David;

ATTENDU QUE la course cycliste a reçu l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ainsi que de la Corporation du Parc linéaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement "Classique Nathalie Bougie" le 2 septembre 2017;

QUE les organisateurs soient informés et se soumettent aux exigences de la Municipalité, à savoir:

- Fournir à la Municipalité une preuve d'assurance en responsabilité civile à laquelle figure la Municipalité comme assurée additionnelle, et ce, dans les 30 jours précédant l'événement;

- Fournir les autorisations nécessaires des autres instances, telle que la Corporation du Parc linéaire et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-07-249

8.1 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 721 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 692 AFIN D'ACTUALISER LE BASSIN DE TAXATION

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 721 modifiant le règlement numéro 692 afin d'actualiser le bassin de taxation.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

9 RÈGLEMENTS

Aucun point

10 VARIA

Aucun point

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 19 juin 2017.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de juin 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de juin 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5 DÉPÔT - PÉTITION - DEMANDE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA RUE PARENT, AU LAC PAQUIN

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition datée du 10 juin 2017 remise par mesdames Marie Chlumecky et Élisabeth Chlumecky et relative à une demande d'interdiction de stationnement sur la rue Parent.

11.6 DÉPÔT - APPROBATION PAR LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BANQ) - REFONTE DU CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt de l'approbation par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) de la refonte du calendrier de conservation de la Municipalité.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-07-250 **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 11 juillet 2017 soit levée à 21 h 54.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 21 juillet 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 9 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Me Marie-Pier Pharand	Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juillet 2017

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Autorisation - Occupation temporaire du domaine public - Vente de cartes promotionnelles "Mon Val-David culinaire" - Fondation Dufresne

3 Travaux publics

- **3.1** Adjudication - Remplacement du réseau d'aqueduc - Rue Campeau - Appel d'offres 2017-012
- **3.2** Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

4 Urbanisme et environnement

- **4.1** Autorisation - Demande de permis 2017-00276 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- **4.2** Autorisation - Demande de permis 2017-00275 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- **4.3** Autorisation - Bell Canada - Déplacement de poteaux - Parc des amoureux

5 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

6 Levée de la séance

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
9/2
MPP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

17-07-251

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juillet 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-07-252

2.1 AUTORISATION - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - VENTE DE CARTES PROMOTIONNELLES "MON VAL-DAVID CULINAIRE" - FONDATION DUFRESNE

ATTENDU la demande reçue quant à la vente sur les lieux publics de cartes promotionnelles au profit de *La Fondation Dufresne*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'occupation temporaire du domaine public, soit les fins de semaine dans l'emprise municipale devant le 2464 rue de l'Église, ainsi que les soirs de semaine dans l'emprise municipale de la rue Jean-Baptiste-Dufresne à proximité de la traverse de piétons, pour la vente de cartes promotionnelles "Mon Val-David culinaire" au profit de *La Fondation Dufresne*, et ce, pour la période des mois de juillet et d'août;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE les organisateurs s'engagent à ne pas entraver la circulation piétonnière ni routière, ni à installer de chaises ou de tentes et à terminer leur activité au plus tard à 21 h 00.

ADOPTÉE

3 TRAVAUX PUBLICS

17-07-253

3.1 ADJUDICATION - REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC - RUE CAMPEAU - APPEL D'OFFRES 2017-012

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le remplacement du réseau d'aqueduc - rue Campeau - Appel d'offres 2017-012;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 juillet 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Nordmec Construction inc.	483 542,31 $
Construction TRB inc.	459 277,76 $
Inter Chantiers inc.	449 274,08 $
Bircon inc.	**425 079,82 $**

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Bircon inc., 960, chemin Joliette, Lanoraie (Québec);

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 425 079,82 $ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue;

QUE ladite somme soit puisée à même l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-07-254

3.2 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

ATTENDU l'adjudication d'un contrat quant au remplacement du réseau d'aqueduc - rue Campeau - Appel d'offres 2017-012;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les résolutions 16-12-482 et 17-02-032 soient abrogées;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attibuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et réflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-07-255

4.1 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-00276 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Luc Légaré de la firme URBA + consultants a déposé une demande de permis de construction numéro 2017-00276;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-00276, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 4 590 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-07-256

4.2 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-00275 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Steve Larouche a déposé une demande de permis de construction numéro 2017-00275;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

ATTENDU l'importante somme que représente la contribution à être versée par le demandeur et la volonté du conseil municipal d'améliorer les dispositions règlementaires sur la question des cessions pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-00275, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 10 590 $;

QUE le conseil municipal autorise le demandeur à verser sa contribution sur une période maximale de trois (3) ans, par le biais d'un protocole d'entente;

QUE le conseil municipal autorise Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière à signer ledit protocole d'entente;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-07-257

4.3 AUTORISATION - BELL CANADA - DÉPLACEMENT DE POTEAUX - PARC DES AMOUREUX

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de réfection et d'aménagement au Parc des amoureux, il est nécessaire de déplacer deux poteaux du parc aérien de Bell Canada afin de permettre la construction d'un trottoir dans l'emprise publique municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal demande à Bell Canada d'effectuer les travaux de déplacement de ses poteaux situés au Parc des amoureux, le tout tel qu'indiqué au formulaire BC9032F pour le projet H58905;

QUE le conseil municipal autorise Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer le formulaire BC9032F requis;

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Bell Canada une somme de 6 682,04 $ taxes incluses;

QUE cette somme soit puisée à même le Fonds de parc.

ADOPTÉE

5 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

Les membres du conseil municipal suspendent la séance extraordinaire pour leur permettre de délibérer entre eux. Il y a suspension de la séance à 10 h 11. Reprise de la séance extraordinaire à 10 h 18.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

17-07-258 **6 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la séance extraordinaire du 21 juillet 2017 soit levée à 10 h 20.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Me Marie-Pier Pharand
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 août 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 août 2017
- **1.3** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 21 juillet 2017

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Participation des membres du conseil à diverses activités
- **2.2** Proclamation - Municipalité alliée contre la violence conjugale
- **2.3** Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Acquisition du lot 2 990 219, cadastre du Québec
- **2.4** Autorisation - Inscription d'une hypothèque légale immobilière - Matricule F-5098-63-4256
- **2.5** Autorisation de signature - Protocole d'entente - Madame Isabelle Jacob - Utilisation et entretien du sentier
- **2.6** Adoption - Rapport annuel d'activités concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides pour l'année financière de 2016
- **2.7** Demande - Soutien financier - Solidarité Ristigouche
- **2.8** Nomination des membres - Comité consultatif sur l'environnement de la Municipalité du Village de Val-David

3 Finance et trésorerie

- **3.1** Ratification du journal des déboursés

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4 Travaux publics

- **4.1** Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - Les Entreprises Claude Rodrigue inc. - Prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau

5 Urbanisme et environnement

- **5.1** Autorisation - Demande de permis 2017-00275 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- **5.2** Autorisation - Demande de permis 2017-10006 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- **5.3** Demande d'enseigne: 2489, rue de l'Église
- **5.4** Modification de zonage: 3912-3914, 2ème rang de Doncaster
- **5.5** Demande - Certificat d'autorisation - 2464, rue de l'Église - Abattage d'arbre - Clôture et mur de soutènement - Conseil local du patrimoine

6 Loisirs et culture

- **6.1** Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
- **6.2** Autorisation – Tenue du Marchethon/Roulethon annuel de Maison Emmanuel, Centre éducatif - 15 octobre 2017
- **6.3** Autorisation - Vélo à notre santé 2017 - 18e édition - 10 septembre 2017
- **6.4** Appui et autorisation - Coopérative de solidarité Les jardins du soleil levant- Programme Nouveaux horizons pour les aînés
- **6.5** Autorisation - Adhésion 2017-2018 - Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation
- **6.6** Autorisation - Occupation du domaine public - Téléfiction productions inc. - 14 au 29 août 2017
- **6.7** Autorisation - Adhésion - Association régionale de loisirs pour personnes handicapées
- **6.8** Adoption - Politique de location des salles et grille de tarification

7 Avis de motion

8 Projets de règlements

9 Règlements

- **9.1** Adoption - Règlement numéro 721 modifiant le règlement numéro 692 afin d'actualiser le bassin de taxation

10 Varia

11 Documents déposés

- **11.1** Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- **11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
- **11.3** Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
- **11.4** Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
- **11.5** Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution numéro 17-07-243 - Séance ordinaire du 11 juillet 2017

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

En septembre 2015, les conseils municipaux de Val-David et de Val-Morin ont adopté une résolution pour donner un mandat à un groupe de travail afin de formuler des recommandations sur des principes de gouvernance et de gestion unifiée du parc régional de Val-David-Val-Morin. Il avait à prendre en compte les aspects financiers, les ressources humaines et le développement à long terme du parc régional.

Ce comité de travail a produit un rapport en octobre 2016.

Après l'avoir étudié, après l'avoir analysé, après avoir rencontré le conseil municipal de Val-Morin le 29 juin 2017, nous vous inviterons bientôt pour vous informer des orientations que, non seulement, le conseil de Val-Morin préconise mais aussi, à la majorité, de celui de Val-David. J'admets tout de suite que ce n'est pas à l'unanimité chez-nous et je ne veux pas ignorer dans ce texte les réticences de certains conseillers et certaines conseillères qui aimeraient mieux que la gestion reste municipale de notre côté. Ils auront, à cette occasion, tout le loisir de s'exprimer sur le sujet, avec vous.

Je veux surtout vous mettre au courant des principes directeurs qui ont amené à la conclusion du rapport et sur lesquels nous aurons à nous appuyer pour vous informer avant de prendre une décision.

Cette vision commune s'appuie essentiellement sur sept (7) principes directeurs :

1. **L'intégrité du périmètre du parc**
   - Principe d'intégrité
2. **La protection de la faune et de la flore du parc**
   - Principe de protection environnementale et de développement durable
3. **Le développement harmonisé des activités de plein air et de nature sportive et éducative**
   - Principe d'harmonisation sport/éducation
4. **La poursuite des inventaires du milieu et la mise sur pied de programmes de recherche scientifique au bénéfice de la clientèle du parc**
   - Principe de la connaissance du milieu
5. **Un parc unifié et complémentaire pour les citoyens des deux municipalités**
   - Principe de complémentarité citoyenne
6. **Un parc pour le rayonnement de Val-David et de Val-Morin**
   - Principe du rayonnement municipal

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

7. Une gestion rigoureuse, intégrée et harmonisée du parc

Principe de rigueur administrative

Personne ne met en doute que le parc régional de Val-David-Val-Morin constitue un parc de conservation qui rend disponible ses espaces naturels à des fins récréatives et éducatives, en assurant leur pérennité au profit des générations futures.

À date, ce que nous remarquons est que la gestion bicéphale de notre parc est source de difficulté de communication et d'efficience sur le terrain. Dans la réalité de tous les jours, bien que nous ayons en commun une vision complémentaire de la protection de nos espaces et des services à la population, nos deux municipalités se voient confrontées à une absence d'interlocuteurs de même niveau pour travailler efficacement ensemble. L'absence de directeur de parc de notre côté et notre gestion municipale face à la gestion par une OBNL du côté de Val-Morin en sont un exemple flagrant.

Comme je vous le disais d'entrée de jeu, les conseillers vous inviteront le 23 août 2017 à 19 h 00 pour partager les infos, recueillir vos opinions à ce sujet et pourront aussi vous faire part de leurs propres orientations. La Municipalité de Val-Morin sera aussi invitée à venir discuter avec nous. Suite à cette rencontre, une résolution suivra pour mettre ou non en place le processus de gestion unifiée du parc régional de Val-David-Val-Morin.

17-08-259

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 août 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-08-260

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 21 juillet 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 21 juillet 2017.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-08-261

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

30e colloque annuel - Fondation Rues principales

27 septembre 2017 - Hôtel Château Laurier à Québec

295,00 ~~339,18~~ $/pers. - taxes incluses

Denis Charlebois

Procès-verbal de correction daté du 5 septembre 2017 et déposé à la séance du 12 septembre 2017

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

17-08-262

2.2 PROCLAMATION - MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal proclame la Municipalité du Village de Val-David municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

17-08-263

2.3 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - ACQUISITION DU LOT 2 990 219, CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir le lot 2 990 219, cadastre du Québec, lequel est adjacent au parc régional de Val-David-Val-Morin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte de vente par Club plein-air Val-David inc. à la Municipalité du lot 2 990 219, au cadastre du Québec, pour la somme de 5 000 $ qui sera puisée à même le fonds de parc;

QUE le conseil municipal autorise madame Nicole Davidson, mairesse et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer l'acte de vente par Club plein-air Val-David inc. à la Municipalité;

QUE tous les frais exigés par le notaire soient à la charge exclusive de la Municipalité.

ADOPTÉE

17-08-264

2.4 AUTORISATION - INSCRIPTION D'UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE IMMOBILIÈRE - MATRICULE F-5098-63-4256

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite entreprendre des démarches pour la récupération de taxes impayées pour la propriété portant le numéro de matricule F-5098-63-4256;

ATTENDU QU'il est requis d'inscrire une hypothèque légale immobilière;

EN CONSÉQUENCE,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques à préparer une hypothèque légale immobilière pour le matricule F-5098-63-4256.

ADOPTÉE

17-08-265

2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - MADAME ISABELLE JACOB - UTILISATION ET ENTRETIEN DU SENTIER

ATTENDU QUE madame Isabelle Jacob est présentement propriétaire du lot 2 993 543, cadastre du Québec, d'une superficie de 15 106,3 m^2, sis au 1407, rue du Mont-Césaire;

ATTENDU QUE madame Jacob consent à la Municipalité, pour la saison hivernale, un droit d'accès au sentier connu comme étant "la piste 23" et ce, uniquement pour le passage des skieurs ainsi que pour la préparation et l'entretien du sentier par la Municipalité;

ATTENDU QUE le sentier fera l'objet d'une servitude personnelle de passage et d'entretien qui grèvera le fonds servant, soit le lot 2 993 543 du cadastre du Québec appartenant à madame Jacob;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière, Me Marie-Pier Pharand, à signer un protocole d'entente avec madame Isabelle Jacob afin de consentir à la Municipalité, spécifiquement pour la saison hivernale, un droit d'accès au sentier, et ce, uniquement pour le passage des skieurs ainsi que pour la préparation et l'entretien du sentier par la Municipalité ainsi qu'à signer l'acte de servitude à intervenir;

QUE le conseil municipal mandate monsieur Sébastien Généreux ou l'un de ses collègues de la firme Rado, Corbeil & Généreux arpenteurs-géomètres inc. afin de procéder aux opérations cadastrales requises pour délimiter le sentier dont il est question;

QUE le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire, ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte requis pour l'établissement de la servitude personnelle de passage et d'entretien sur le sentier;

QUE les honoraires professionnels de l'arpenteur-géomètre et du notaire ainsi que les frais de publication soient à la charge exlusive de la Municipalité.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-08-266

2.6 ADOPTION - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES LAURENTIDES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE DE 2016

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides est entré en vigueur le 5 février 2006 après avoir reçu l'attestation de conformité du ministère de la Sécurité publique le 12 décembre 2005;

ATTENDU QUE conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, l'autorité régionale doit produire un rapport d'activités;

ATTENDU QUE conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, l'autorité locale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et de ses projets pour la nouvelle année, en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le contenu du rapport annuel d'activités ayant été adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides par la résolution 2017.06.7219 et devant être déposé dans le cadre du schéma de couverture de risques;

QUE ce document soit transmis au ministère de la Sécurité publique comme rapport d'activités 2016.

ADOPTÉE

17-08-267

2.7 DEMANDE - SOUTIEN FINANCIER - SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE

ATTENDU la demande de soutien financier datée du 7 juillet 2017 provenant de Solidarité Ristigouche;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est, laquelle compte 157 habitants, fait l'objet d'une poursuite par la pétrolière Gastem, laquelle lui réclame 1,5 million de dollars en dommages, suite à l'adoption par la municipalité d'un règlement visant à protéger ses sources d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est perçoit annuellement un montant de taxes foncières s'élèvant à 134 000 $;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est n'a pas les moyens de faire face à la poursuite de Gastem;

ATTENDU QUE le dossier Ristigouche concerne toutes les municipalités du Québec, en ce que l'enjeu de protection des sources d'eau potable en est un d'autonomie et de compétence municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal verse la somme de 500 $ à titre de soutien financier à Solidarité Ristigouche, payable à la Municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est.

ADOPTÉE

17-08-268

2.8 NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

ATTENDU la résolution numéro 11-07-224 adoptée en juillet 2011 créant le Comité consultatif sur l'environnement (CCE) et prévoyant sept sièges pour des membres citoyens;

ATTENDU la résolution 16-11-434 laquelle prévoit la nomination de quatre (4) membres;

ATTENDU la nécessité de renouveler les mandats déjà terminés et de combler le siège actuellement vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal renouvelle a posteriori les mandats de monsieur Michael Averill et madame Eve Massicotte pour un mandat qui se terminera en novembre 2019;

QUE le conseil municipal mandate monsieur Alexandre Ducros à titre de nouveau membre du comité et ce, pour un mandat qui se terminera également en novembre 2019.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-08-269

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 juillet 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 171056 à 171241 445 154,96 $

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4 TRAVAUX PUBLICS

17-08-270

4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 - LES ENTREPRISES CLAUDE RODRIGUE INC. - PROLONGEMENT DES SERVICES DES RUES ULRIC-MÉNARD ET ERNEST-BROUSSEAU

ATTENDU la recommandation datée du 24 juillet 2017, rédigée par monsieur Jesse Tremblay, ingénieur, de la firme Les Consultants S.M. inc., relativement au paiement numéro 1 pour le prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Les Entreprises Claude Rodrigue inc. une somme de 37 446,04 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 707.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-08-271

5.1 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-00275 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Steve Larouche a déposé une demande de permis de construction numéro 2017-00275;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte la contribution pour fins de parcs applicable en vertu du règlement de zonage en vigueur;

QUE le mode de contribution pour fins de parcs soit sous forme de terrain et qu'elle soit fixée à une superficie de 21 560,6 mètres carrés, tel que démontré au plan préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, en date du 7 août 2017 sous le numéro 12772 de ses minutes, sous réserve de la signature d'un acte de cession en faveur de la Municipalité;

QUE madame Nicole Davidson, mairesse, et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques, soient autorisées à signer ledit acte de cession;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 17-07-256.

ADOPTÉE

17-08-272

5.2 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-10006 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE le représentant de 9129-8901 Québec inc. a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-10006;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement numéro 602;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-10006, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 7 020 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-08-273

5.3 DEMANDE D'ENSEIGNE: 2489, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de messieurs Guillaume Brunet et Martin Bourque concernant le projet d'enseignes au 2489, rue de l'Église.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois;

ATTENDU QUE les enseignes doivent s'adresser prioritairement aux piétons et aux cyclistes, de par leur dimension, leur hauteur et leur localisation;

ATTENDU QUE les enseignes détachées doivent éviter de dominer le site, l'aménagement paysager ou l'architecture du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte partiellement le projet d'enseigne numéro 2017-00040 au 2489, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans reçus les 10 et 13 juillet 2017, soit :

-accepte le projet d'enseigne sur immeuble, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis;

- refuse le projet d'enseigne sur poteau, suggérant aux demandeurs de consulter le service d'aide offert par le SARP afin de s'assurer de son intégration sur le terrain;

QUE les demandeurs soient avisés que lorsque le projet d'enseigne sur poteau sera accepté, il devra faire l'objet d'une modification au registre d'occupation du domaine public.

ADOPTÉE

17-08-274

5.4 MODIFICATION DE ZONAGE: 3912-3914, 2ÈME RANG DE DONCASTER

Demande déposée par madame Chrystelle Pendino concernant une modification du règlement de zonage numéro 601 afin de permettre la classe d'usage *«C502: Résidences de tourisme»* à l'intérieur de la zone EF-05.

ATTENDU QUE les activités d'une résidence de tourisme peuvent constituer une source de bruit susceptible de troubler la quiétude, le repos ou la paix des secteurs résidentiels;

ATTENDU QUE l'usage d'hébergement touristique peut causer une augmentation significative de la circulation dans le secteur où il est situé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte sa décision quant à demande de modification de zonage numéro 2017-00042 afin de permettre la classe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

d'usage «C502» à l'intérieur de la zone EF-05 du règlement de zonage numéro 601, tel que de demandé dans la demande datée du 11 juillet 2017;

QUE le conseil municipal propose qu'une étude soit effectuée sur l'ensemble du territoire afin de connaître les secteurs et les zones propices à l'implantation de l'usage *«C502: Résidences de tourisme»*, en plus de prévoir un encadrement de cet usage relativement aux conditions d'implantation et d'exercice par l'adoption d'un règlement sur les usages conditionnels.

ADOPTÉE

17-08-275

5.5 DEMANDE - CERTIFICAT D'AUTORISATION - 2464, RUE DE L'ÉGLISE - ABATTAGE D'ARBRE - CLÔTURE ET MUR DE SOUTÈNEMENT - CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

ATTENDU les demandes de monsieur Alexis Provost, déposées le 18 juillet 2017, quant à des travaux d'abattage d'arbres et de clôture et mur de soutènement, pour le 2464, rue de l'Église;

ATTENDU le règlement numéro 694 portant sur la citation comme bien patrimonial du bâtiment principal (couvent) et du terrain de la propriété des soeurs de Sainte-Anne sis au 2464 rue de l'Église;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil soumet les demandes de monsieur Alexis Provost, déposées le 18 juillet 2017, quant à des travaux d'abattage d'arbres et de clôture et mur de soutènement, pour le 2464, rue de l'Église, au Conseil local du patrimoine.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-08-276

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues de divers organismes;

ATTENDU la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 11 juillet et les recommandations qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

<u>À même le Fond général (02-70170-970)</u>

-Les maisons Péladeau 100 $
-La Fondation La Traversée 100 $

<u>À même le Fonds les Abeilles</u>
-Club Optimiste Val-David Val-Morin 400 $

Parents Uniques des Laurentides bénéficiera de la salle communautaire gratuitement le 23 septembre 2017 pour un brunch-bénéfice. Il devra toutefois assumer les frais de conciergerie de 65 $.

ADOPTÉE

17-08-277

6.2 AUTORISATION – TENUE DU MARCHETHON/ROULETHON ANNUEL DE MAISON EMMANUEL, CENTRE ÉDUCATIF - 15 OCTOBRE 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le Marchethon/Roulethon qui sera tenu au bénéfice des résidents de Maison Emmanuel, Centre éducatif, dimanche le 15 octobre 2017, sur le parc linéaire Le P'tit train du Nord, selon le parcours soumis par les organisateurs;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

17-08-278

6.3 AUTORISATION - VÉLO À NOTRE SANTÉ 2017 - 18E ÉDITION - 10 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU la demande formulée par la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme quant à l'événement Vélo à notre santé 2017 - 18e édition;

ATTENDU QUE les cyclistes emprunteront le parc linéaire situé sur le territoire de Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Vélo à notre santé 2017 - 18e édition, le 10 septembre 2017;

QUE le conseil municipal autorise l'occupation du parc Léonidas-Dufresne lors de cet événement et offre aux organisateurs son soutien technique, selon les ressources disponibles;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE les organisateurs fournissent à la Municipalité l'autorisation nécessaire de la Corporation du Parc linéaire.

ADOPTÉE

17-08-279

6.4 APPUI ET AUTORISATION - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LES JARDINS DU SOLEIL LEVANT- PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

ATTENDU le projet Cultiver son village, parraîné par la Coopérative de solidarité Les jardins du soleil levant;

ATTENDU le soutien financier et technique de la Municipalité à ce projet;

ATTENDU QUE la Coopérative souhaite déposer un projet au programme Nouveaux horizons pour les aînés pour 2018;

ATTENDU QUE le projet déposé s'adresse aux aînés et vise les objectifs de Cultiver son village;

ATTENDU la proximité entre le local du Club Les Vals Heureux (âge d'or) où certaines activités s'y déroulent et le parc Ceyreste;

ATTENDU QUE le projet d'installation de bacs et d'aménagements comestibles au parc Ceyreste nécessite l'autorisation de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal appuie le projet déposé au programme Nouveaux horizons pour les aînés;

QUE le conseil municipal autorise l'installation des bacs et aménagements comestibles au parc Ceyreste;

QUE le plan des aménagements soit déposé à la Municipalité.

ADOPTÉE

17-08-280

6.5 AUTORISATION - ADHÉSION 2017-2018 - ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municpal autorise l'adhésion de la bibliothèque à l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation pour la somme de 195 $, taxes non applicables.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-08-281

6.6 AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TÉLÉFICTION PRODUCTIONS INC. - 14 AU 29 AOÛT 2017

ATTENDU la demande de Téléfiction productions inc. d'occuper temporairement et sporadiquement divers emplacements sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise Téléfiction productions inc. à occuper divers emplacements sur le territoire de la Municipalité, pour la période du 14 au 29 août 2017, tel qu'indiqué aux documents fournis par les demandeurs;

QUE les demandeurs s'engagent à maintenir en vigueur le certificat d'assurance émis pour le bénéfice de la Municipalité pour la durée du tournage.

ADOPTÉE

17-08-282

6.7 AUTORISATION - ADHÉSION - ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées, au coût de 200 $, taxes non-applicables.

ADOPTÉE

17-08-283

6.8 ADOPTION - POLITIQUE DE LOCATION DES SALLES ET GRILLE DE TARIFICATION

ATTENDU QUE le conseil municipal désire établir une politique de location des salles selon des critères clairs et équitables;

ATTENDU QUE les infrastructures gérées par la Municipalité se doivent d'être accessibles à l'ensemble des résidents et organismes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la Politique de location des salles ainsi que la grille de tarification qui s'y rattache.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

9 RÈGLEMENTS

17-08-284

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 721 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 692 AFIN D'ACTUALISER LE BASSIN DE TAXATION

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 721 modifiant le règlement numéro 692 afin d'actualiser le bassin de taxation.

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 17 juillet 2017.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de juillet 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de juillet 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION NUMÉRO 17-07-243 - SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice des affaires juridiques, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Me Marie-Pier Pharand, dépose un procès-verbal de correction visant la résolution 17-07-243, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 11 juillet 2017.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

17-08-285

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 8 août 2017 soit levée à 21 h 30.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 septembre 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 septembre 2017
- **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Participation des membres du conseil à diverses activités
- **2.2** Autorisation - Adhésion à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs
- **2.3** Demande d'appui - Atelier de l'Île - Appel à la décision du comité d'évaluation du Programme de Soutien à la mission et à la mise en application de la politique d'encadrement du CALQ
- **2.4** Approbation - Grille salariale des employés cadres
- **2.5** Autorisation - Création d'un comité d'accompagnement - Gestion unifiée du Parc régional de Val-David-Val-Morin

3 Finance et trésorerie

- **3.1** Ratification du journal des déboursés

4 Travaux publics

- **4.1** Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 7 - Asphalte Bélanger - Travaux de voirie 2016
- **4.2** Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 9 - Constructions CJRB inc. - Aqueduc et égout rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux
- **4.3** Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 2 - Les Entreprises Claude Rodrigue inc. - Prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- **4.4** Adjudication - Travaux de réfection de chaussée - Rues Jacques et Lucille - Appel d'offres 2017-013
- **4.5** Adjudication - Fourniture de sable et granulat abrasif pour chemins - Hiver 2017-2018 - Appel d'offres 2017-014
- **4.6** Adjudication - Fourniture de sel à glace - Hiver 2017-2018 - Appel d'offres 2017-015
- **4.7** Adjudication - Travaux de pavage 2017 - Appel d'offres 2017-016

5 Urbanisme et environnement

- **5.1** Demande d'aménagement de terrain: 2301, rue de l'Église
- **5.2** Demande d'aménagement de terrain: 1945, route 117
- **5.3** Demande d'aménagement de terrain: 2323, route 117
- **5.4** Demande de rénovation: 1407, rue de la Sapinière
- **5.5** Demande de construction: 2205, chemin de la Rivière
- **5.6** Demande de construction: Lot 2 989 287, montée Gagnon
- **5.7** Demande de construction: Lot 2 991 964, route 117
- **5.8** Demande de dérogation mineure: 2572-2574, rue Léo-Piché
- **5.9** Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 578, chemin du 10e Rang
- **5.10** Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 964, route 117
- **5.11** Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 964, route 117
- **5.12** Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 964, route 117
- **5.13** Autorisation - Demande de permis 2017-00110 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- **5.14** Autorisation - Demande de permis 2017-00391 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

6 Loisirs et culture

- **6.1** Approbation - Tarification - Activités de loisirs - Automne 2017
- **6.2** Autorisation de passage - Défi 24H Kin-Option - 21 et 22 octobre 2017
- **6.3** Autorisation - Festival de musique 2018 - Big Bang Fest
- **6.4** Autorisation - Fondation Dufresne - Barrage routier (activité de financement)

7 Avis de motion

- **7.1** Avis de motion - Règlement numéro 570-1 modifiant le règlement numéro 570 sur la gestion des bacs pour matières résiduelles afin d'y modifier diverses dispositions

8 Projets de règlements

- **8.1** Adoption - Projet du règlement numéro 570-1 modifiant le règlement 570 sur la gestion des bacs pour matières résiduelles afin de modifier diverses dispositions

9 Règlements

10 Varia

11 Documents déposés

- **11.1** Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- **11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
- **11.3** Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

11.4 Dépôt - Pétition - Demande pour la réfection de la rue des Lilas

11.5 Dépôt - Pétition des riverains de la rivière du Nord - Concessionnaire automobile projeté

11.6 Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution numéro 17-08-261 - Séance ordinaire du 8 août 2017

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Val-David va bien quand on regarde ça, de l'extérieur. Un village dynamique, effervescent et où la joie de vivre se voit sur les terrasses, autour des écoles, dans les divers festivals, événements culturels ou de loisirs. Les touristes et les commerçants ont compris ça.

Val-David va bien quand on regarde ça aussi de l'intérieur. Les résidents en bénéficient car ils vivent à l'année dans ce paradis. C'est vrai qu'on est plus tranquille la semaine mais en même temps cela nous fait encore plus apprécier notre style de vie.

L'effervescence dont je parle se traduit particulièrement, cette année, dans tous les travaux d'infrastructures dont on est des témoins plus ou moins attentifs. Ce sont parfois de petites choses comme les radars qui nous font réaliser, que tout bons conducteurs que nous soyons, nous roulons trop vite, ou la signalisation et les bornes qui nous obligent à ralentir à plusieurs points stratégiques de notre circuit routier pour protéger les enfants, les piétons et les cyclistes.

Vous avez peut-être remarqué, un détail encore plus prosaïque, les sacs mis à notre disposition pour garder notre village propre quand nos chiens se promènent avec nous ... S'en viennent aussi des bornes municipales de recharge pour les autos électriques. L'indice du bonheur se mesure dans notre protection de l'environnement, dans notre capacité à nous adapter et à nous entraider sans parler de notre convivialité!

D'autres actions de grande envergure nous sautent aux yeux et aux oreilles : Prenez les rues Ulric- Ménard et Ernest-Brousseau! Aqueduc, égout, fondation de chemin et pavage ne se font pas sans quelques soubresauts! Pour les résidents de la rue du Centre il y aura à terminer une section d'aqueduc et à refaire la fondation de la rue qui est bien déficiente. La rue Campeau quant à elle fera peau neuve et bénéficiera de la réfection de l'aqueduc. Sans parler de divers travaux sur les rues Cécile-Lafleur, Andrée-Sarrazin, des Lilas, Ermitage, des Mélèzes et St-Jean.

Pour ce qui est de la rue Jacques, tel que promis, nous y terminerons les travaux d'excavation et de pavage. Des travaux majeurs de fossés, dus aux pluies diluviennes du printemps 2017, continueront leur progression sur les rues Wilfrid, une section du 10^{e} Rang et la rue Guindon. L'asphaltage de la montée du 8^{e} Rang fait aussi partie de tous ces imprévisibles travaux.

Le Lac Doré fait aussi partie de ce branle-bas pour améliorer le drainage car de nouveaux drains font ou feront leur apparition.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N'allez pas croire que tout cela se fait au hasard car tout a été planifié au budget et en réunion de travail avec les conseillers et conseillères. Certains travaux ont pris du retard à cause de Dame Nature mais elle semble se reprendre, en ce début d'automne, pour nous permettre de finir avant l'hiver!

On ne peut pas tout faire en même temps mais une planification judicieuse nous permet de nous enorgueillir et d'être fiers de pouvoir dire que nous habitons dans un des plus beaux villages des Laurentides!

17-09-286

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-09-287

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017 à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-09-288

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

ATTENDU la résolution numéro 17-07-215;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter au montant d'inscription de madame Manon Paquin au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les montants pour le souper Gala et la soirée spectacle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la somme de 101,76 $ taxes incluses comprenant le souper Gala et la soirée spectacle qui se tiendront lors du congrès annuel de la FQM.

ADOPTÉE

17-09-289

2.2 AUTORISATION - ADHÉSION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite adhérer à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs pour le transport de ses matières résiduelles;

ATTENDU QUE les sept municipalités déjà parties à l'entente consentent à l'adhésion de la Municipalité;

ATTENDU QUE les conditions d'adhésion ont été décrétées par les municipalités déjà parties à l'entente et formulées dans un document à être annexé à l'entente initiale;

ATTENDU QUE la contribution financière exigible au chapitre des immobilisations antérieures est de 58 940 $;

ATTENDU QU'une contribution au fonds de roulement de la RITL sera calculée au 1er janvier 2018 selon le mode de répartition des dépenses d'immobilisation de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adhère à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs et verse la contribution financière exigible au chapitre des immobilisations antérieures, incluant la contribution au fonds de roulement;

QUE le conseil municipal s'engage à respecter toutes et chacune des obligations et conditions qui sont prévues à l'entente régissant la RITL ainsi qu'au document constituant l'annexe à ladite entente et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était relatée au long;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer l'annexe et de consentir à ce qu'elle soit jointe à l'entente initiale pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

17-09-290

2.3 DEMANDE D'APPUI - ATELIER DE L'ÎLE - APPEL À LA DÉCISION DU COMITÉ D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISSION ET À LA MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE D'ENCADREMENT DU CALQ

ATTENDU la décision du comité d'évaluation du Conseil des arts et des lettres du Québec, de ne plus soutenir l'Atelier de l'Île dans sa demande au soutien pluriannuel dans le cadre du programme "Soutien à la mission", à compter de 2018-2019;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE cette décision précarise l'organisme et remet en question sa survie et son fonctionnement;

ATTENDU QUE cette décision du comité d'évaluation stipule, par ailleurs, l'efficacité organisationnelle satisfaisante de la gouvernance et juge la situation budgétaire très saine;

ATTENDU QUE l'Atelier de l'Île désire faire appel de cette décision qui entraînera inévitablement des conséquences néfastes pour la culture québécoise et particulièrement pour les artistes des Laurentides qui perdraient ainsi le seul centre d'artistes autogéré de leur région;

ATTENDU QU'à titre d'exemples, les artistes normalement reçus en résidence en 2018 ne pourront être accueillis faute de fonds pour leur offrir le cachet habituel, la "Bourse relève aux jeunes artistes des Laurentides 2018" octroyée en collaboration avec le Musée d'art contemporain des Laurentides, de même que le "Prix aux finissants en arts visuels du Cégep de Saint-Jérôme 2018" devront aussi être remis en question;

ATTENDU les quarante années de fonctionnement adéquat, et l'importance stratégique de la mission de l'Atelier de l'Île dans les Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal déclare que cet organisme mérite d'être soutenu et encouragé et demande que la décision du Conseil des Arts et des Lettres du Québec soit révisée.

ADOPTÉE

17-09-291

2.4 APPROBATION - GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS CADRES

ATTENDU QU'au mois de juillet dernier, le conseil municipal a autorisé la signature des contrats de travail des employés cadres;

ATTENDU QUE pour compléter cette opération, il est requis que le conseil approuve la grille salariale des employés cadres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la grille salariale des employés cadres de la Municipalité.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-09-292

2.5 AUTORISATION - CRÉATION D'UN COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT - GESTION UNIFIÉE DU PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN

ATTENDU QUE les questions d'une gestion intégrée du Parc régional de Val-David-Val-Morin sont posées depuis sa fondation;

ATTENDU la volonté exprimée par les conseils municipaux de Val-David et de Val-Morin à cet égard;

ATTENDU les recommandations déposées par le comité de travail sur la gestion unifiée du Parc régional de Val-David-Val-Morin;

ATTENDU les besoins de précisions et de clarifications exprimés lors de la rencontre d'informations tenue le 23 août 2017 au chalet Far Hills;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal crée un comité d'accompagnement afin de poursuivre la réflexion quant aux moyens et aux exigences de la gestion unifiée du parc régional à partir, entre autre, des recommandations du comité de travail;

QUE ce comité d'accompagnement fasse rapport au conseil municipal au plus tard le 1er décembre 2017;

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes pour y siéger, à savoir:

- M. Pierre Bélec;
- M. Olivier Gervais;
- M. Stéphane Schwab;
- M. François Dufort;
- Mme Myriam Tison;
- Mme Suzanne Arbique; et
- Mme Elizabeth Gibeau.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-09-293

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 août 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Chèques numéros: 171242 à 171425 844 600,98 $

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

17-09-294

4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 7 - ASPHALTE BÉLANGER - TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation datée du 12 septembre 2017, rédigée par monsieur Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement numéro 7 pour les travaux de voirie 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Bélanger une somme de 80 167,03 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 702.

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas.

ADOPTÉE

17-09-295

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 9 - CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX

ATTENDU la recommandation datée du 22 août 2017, rédigée par monsieur Nicolas Telmosse, ingénieur de la firme WSP, relativement au paiement numéro 9 pour les travaux d'aqueduc et d'égout des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Constructions CJRB inc. une somme de 17 027,96 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 692.

ADOPTÉE

17-09-296

4.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 - LES ENTREPRISES CLAUDE RODRIGUE INC. - PROLONGEMENT DES SERVICES DES RUES ULRIC-MÉNARD ET ERNEST-BROUSSEAU

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation datée du 8 septembre 2017, rédigée par monsieur Jesse Tremblay, ingénieur, de la firme Les Consultants S.M. inc., relativement au paiement numéro 2 pour le prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Les Entreprises Claude Rodrigue inc. une somme de 66 959,10 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 707.

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas.

ADOPTÉE

17-09-297

4.4 ADJUDICATION - TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE - RUES JACQUES ET LUCILLE - APPEL D'OFFRES 2017-013

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection de chaussée - rues Jacques et Lucille - Appel d'offres 2017-013;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 août 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Uniroc Construction inc.	304 921,18 $
Les Excavations Gilles St-Onge inc.	325 539,53 $
Pavages Multipro inc.	**293 858,39 $**
LEGD inc.	299 346,33 $

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Pavages Multipro inc., 3030, rue Anderson, Terrebonne (Québec) J6Y 1W1;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 293 858,39 $ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue;

QUE ladite somme soit puisée à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 716.

ADOPTÉE

17-09-298

4.5 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SABLE ET GRANULAT ABRASIF POUR CHEMINS - HIVER 2017-2018 - APPEL D'OFFRES 2017-014

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sable et granulat abrasif pour chemins - hiver 2017-2018 - Appel d'offres 2017-014;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 septembre 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Excavation R.B. Gauthier inc.	**84 329,56 $**
Lafarge Canada inc.	96 733,06 $
9227-1782 Québec inc.	95 663,80 $

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Excavation R.B. Gauthier inc., 246, route 117, Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X1;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 13,60 $ taxes incluses par tonne métrique, pour un total approximatif de 84 329,56 $ taxes incluses pour 6 200 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2017-2018.

ADOPTÉE

17-09-299

4.6 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SEL À GLACE - HIVER 2017-2018 - APPEL D'OFFRES 2017-015

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sel à glace - hiver 2017-2018 - Appel d'offres 2017-015;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 septembre 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Sel Warwick inc.	34 478,70 $
Compass Minerals Canada Corp.	**30 753,00 $**
Technologie de Dégivrage Cargill	33 021,00 $
Sel du nord inc.	32 226,00 $
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	31 988,34 $

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Compass Minerals Canada Corp.;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 102,51 $ taxes incluses, par tonne métrique, pour un montant total approximatif de 30 753,00 $ pour 300 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2017-2018.

ADOPTÉE

17-09-300

4.7 ADJUDICATION - TRAVAUX DE PAVAGE 2017 - APPEL D'OFFRES 2017-016

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de pavage 2017 - Appel d'offres 2017-016;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 septembre 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Pavages Multipro inc.	254 415,53 $
9299-6404 Québec inc.	**183 089,07 $**
Uniroc Construction inc.	227 535,75 $
LEGD inc.	238 551,74 $

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par 9299-6404 Québec inc., 2704, boulevard du Curé-Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 183 089,07 $ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue;

QUE ladite somme soit puisée à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 716.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-09-301

5.1 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2301, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de madame Annie Riendeau concernant les travaux d'aménagement de terrain au 2301, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les équipements techniques doivent être dissimulés à l'aide d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande d'aménagement de terrain numéro 2017-00036 au 2301, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 16 juin 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-09-302

5.2 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1945, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Serge Fontaine concernant les travaux d'aménagement de terrain au 1945, route 117.

ATTENDU QUE l'intervention projetée réalisée à l'aide de murets de soutènement s'intègre à l'espace paysager ambiant;

ATTENDU QUE l'entreposage extérieur et les équipements techniques doivent être dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2017-00041 au 1945, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 7 août 2017 à la condition qu'une clôture opaque soit installée conformément à la réglementation en vigueur pour camoufler l'entreposage extérieur, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-09-303

5.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2323, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Nadim Ghorayeb concernant les travaux d'aménagement de terrain au 2323, route 117.

ATTENDU QUE l'entreposage extérieur et les équipements techniques doivent être dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2017-00046 au 2323, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 10 août 2017 à la condition d'installer une section de la clôture projetée sur le côté gauche de l'enclos à conteneurs et d'installer également une autre section de la clôture devant les bonbonnes de propane, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-09-304

5.4 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1407, RUE DE LA SAPINIÈRE

DEMANDE de madame Isabelle Garceau concernant les travaux de rénovation au 1407, rue de la Sapinière.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2017-00045 au 1407, rue de la Sapinière, tel que démontré sur les plans reçus le 21 août 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-09-305

5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 2205, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

DEMANDE de madame Marie Provost concernant le projet de construction d'un bâtiment accessoire au 2205, chemin de la Rivière.

ATTENDU QUE les travaux de stabilisation et de déblai du terrain sont adaptés aux caractéristiques du milieu d'intervention et s'inscrivent dans une approche intégrée d'aménagement paysager;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire numéro 2017-00049 au 2205, chemin de la Rivière, tel que démontré sur le plan préparé par Lemay et Choinière n^{0} 2017.187 reçu le 15 août 2017 ainsi que sur le plan préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 762, reçu le 21 août 2017, à la condition de respecter la hauteur maximale de 1,75 mètre des murs de soutènement, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-09-306

5.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 989 287, MONTÉE GAGNON

DEMANDE de monsieur Jean Kiepura concernant le projet de construction sur le lot numéro 2 989 287, montée Gagnon.

ATTENDU QUE l'implantation projetée est conçue de manière à s'intégrer harmonieusement au site d'accueil de façon à éviter qu'elle ne domine le site;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00039 sur le lot numéro 2 989 287, montée Gagnon, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 10 août 2017 ainsi que sur le plan d'implantation préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, reçu le 10 août 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-09-307

5.7 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 991 964, ROUTE 117

DEMANDE de madame Julie Leblanc et monsieur Alain Leblanc concernant le projet de construction sur le lot numéro 2 991 964, route 117.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises tout en pouvant s'exprimer dans un vocabulaire architectural contemporain;

ATTENDU QUE les aménagements paysagers contribuent à l'amélioration esthétique et visuelle du corridor touristique, notamment en cours avant et latérales, en créant une perspective visuelle continue et constante;

ATTENDU QUE l'aménagement des aires de stationnement fait l'objet d'un aménagement paysager global en relation avec le caractère naturel, paysager et architectural du milieu d'intervention;

ATTENDU QUE les équipements d'éclairage des aires de stationnement, des aires de livraison, des accès, des enseignes et des bâtiments ont un caractère esthétique, décoratif et sobre, et ce, malgré leur rôle fonctionnel et sécuritaire;

ATTENDU QUE les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Madame la conseillère Kathy Poulin demande le vote :

Nombre de conseillers votant en faveur de l'adoption de la résolution: 6

Nombre de conseillers votant contre l'adoption de la résolution : 0

Madame la mairesse Nicole Davidson s'abstient de voter

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00012 sur le lot numéro 2 991 964, route 117, tel que démontré dans le document préparé par Urba+ consultants "Demande de PIIA révisée" en date du 6 septembre 2017, comprenant le "Plan de drainage" préparé par Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils et le "Plan d'éclairage" préparé par Roch Lefebvre, de Lumen Service Éclairage, ainsi que sur le plan topographique préparé par Sébastien Généreux, aprenteur-géomètre, minute 5 342, en date du 1er septembre 2017 aux conditions suivantes:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

- Qu'un mur végétal, un toit végétal et une bande de verdure d'une largeur de 3 mètres le long du mur de la section garage soient aménagés;

- Que l'espace de stationnement en cour arrière incluant les allées véhiculaires soient aménagés d'une surface perméable (ex.: pavé alvéolé, pavé gazon ou gravier);

- Que la hauteur des poteaux d'éclairage extérieurs soit réduite à une hauteur maximale de 15 pieds pour les poteaux situés en cour avant, soit en bordure de la route 117 et réduite à une hauteur maximale de 10 pieds pour les poteaux situés en cour latérale droite;

- Que le poteau d'éclairage démontré sur les plans en cour latérale gauche soit plutôt implanté près de l'allée véhiculaire;

le tout, sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-09-308

5.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 2572-2574, RUE LÉO-PICHÉ

DEMANDE de monsieur Jacques Frenette relativement au 2572-2574, rue Léo-Piché, afin de permettre l'empiétement du bâtiment de 0,59 mètre dans la marge de recul arrière.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00050, tel que démontré sur le document préparé par Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, minute 2011, en date du 8 août 2017.

ADOPTÉE

17-09-309

5.9 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 578, CHEMIN DU 10E RANG

DEMANDE de monsieur Luc Alarie relativement au lot numéro 2 991 578, chemin du 10e Rang, afin de permettre la construction d'une véranda en cour avant.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00048, tel que démontré sur le plan de construction préparé par Amélie J. Harkins, technologue, n^{o} 16-019, en date du 9 mai 2017.

ADOPTÉE

17-09-310

5.10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 964, ROUTE 117

DEMANDE de madame Julie Leblanc et monsieur Alain Leblanc relativement au lot numéro 2 991 964, route 117, afin de permettre l'aménagement d'une seule entrée de stationnement.

PAROLE AU PUBLIC:

Madame Claudine Gascon pose une question quant au nombre d'entrée véhiculaire et propose une solution alternative;

Monsieur Luc Légaré intervient pour fournir des précisions.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00051, tel que démontré sur le plan préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, numéro 5342 de ses minutes, en date du 14 août 2017.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-09-311

5.11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 964, ROUTE 117

DEMANDE de madame Julie Leblanc et monsieur Alain Leblanc relativement au lot numéro 2 991 964, route 117, afin de permettre une porte de garage en façade du bâtiment commercial.

PAROLE AU PUBLIC : Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00052, tel que démontré sur le plan du bâtiment préparé par Luc Légaré, urbaniste, en date du 18 août 2017.

ADOPTÉE

17-09-312

5.12 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 964, ROUTE 117

DEMANDE de madame Julie Leblanc et monsieur Alain Leblanc relativement au lot numéro 2 991 964, route 117, afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial ayant un mur de façade ayant plus de douze (12) mètres de longueur sans retrait ou avancée.

PAROLE AU PUBLIC:

Madame Ève Massicotte veut savoir pourquoi il y a autant de demandes de dérogation mineure pour ce projet.

Madame Claudine Gascon veut qu'il lui soit expliqué la nature et la mécanique d'une dérogation mineure. Elle pose également certaines questions sur la nature du projet.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00053, tel que démontré sur le plan topographique préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, numéro 5342 de ses minutes, en date du 14 août 2017.

ADOPTÉE

17-09-313

5.13 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-00110 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

Madame la conseillère Manon Paquin quitte à 20 h 39

Madame la conseillère Manon Paquin revient à 20 h 40

ATTENDU QUE monsieur Yoel Pollack de Groupe PDG a déposé une demande de permis de construction numéro 2017-00110;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage numéro 601;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-00110, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 910 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-09-314

5.14 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-00391 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE madame Julie Leblanc et monsieur Alain Leblanc ont déposé une demande de permis de construction numéro 2017-00391;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage numéro 601;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-00391, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 19 800 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-09-315

6.1 APPROBATION - TARIFICATION - ACTIVITÉS DE LOISIRS - AUTOMNE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification des cours et activités de loisirs pour la session automne 2017, tel que démontré dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

17-09-316

6.2 AUTORISATION DE PASSAGE - DÉFI 24H KIN-OPTION - 21 ET 22 OCTOBRE 2017

ATTENDU la demande formulée par Kin-Option représentée par monsieur Jean-François Beauchamp quant à la tenue d'un événement sur le territoire des Municipalités de Val-Morin et Val-David les 21 et 22 octobre 2017;

ATTENDU QUE l'autorisation s'applique à la portion Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement les 21 et 22 octobre 2017;

QUE les organisateurs soient informés et se soumettent aux exigences de la Municipalité, à savoir:

- Fournir à la Municipalité une preuve d'assurance en responsabilité civile à laquelle figure la Municipalité comme assurée additionnelle, et ce, dans les 30 jours précédant l'événement;

- Fournir un plan de sécurité sur tout le trajet;

- Prévoir la signalisation directionnelle et informative de l'événement;

- Obtenir les autorisations nécessaires des autres instances, s'il y a lieu;

QUE la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

17-09-317

6.3 AUTORISATION - FESTIVAL DE MUSIQUE 2018 - BIG BANG FEST

ATTENDU la présentation du comité organisateur pour un festival de musique à Val-David en 2018, appelé le Big Bang Fest;

ATTENDU QUE le comité est en voie d'être constitué légalement pour devenir une coopérative de solidarité;

ATTENDU QU'il est accompagné par la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides;

ATTENDU QU'un festival de musique à Val-David viendrait compléter une programmation riche et diversifiée;

ATTENDU QUE cet événement contribue au positionnement et au rayonnement culturel de Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal appui le comité dans sa démarche pour l'organisation d'un festival de musique en 2018, soit le Big Bang Fest;

QUE le comité devra être légalement constitué et se soumettre aux différentes exigences notamment posséder des assurances et obtenir les permis nécessaires;

QUE les aides financière, technique et en ressources humaines soient offertes si toutes les conditions préalables sont rencontrées.

ADOPTÉE

17-09-318

6.4 AUTORISATION - FONDATION DUFRESNE - BARRAGE ROUTIER (ACTIVITÉ DE FINANCEMENT)

ATTENDU la demande de la Fondation Dufresne pour la tenue d'un

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

barrage routier le 23 septembre 2017;

ATTENDU QUE ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une activité de financement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal permet un barrage routier à l'angle des rues de l'Église et Jean-Baptiste-Dufresne, le 23 septembre 2017 de 9h à 15h;

QUE le conseil municipal permet aux bénévoles de solliciter les automobilistes à cet endroit;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

17-09-319

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 570-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 570 SUR LA GESTION DES BACS POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES AFIN D'Y MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Je, Madame Kathy Poulin conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 570-1 modifiant le règlement numéro 570 sur la gestion des bacs pour matières résiduelles afin d'y modifier diverses dispositions.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-09-320

8.1 ADOPTION - PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 570-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 570 SUR LA GESTION DES BACS POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 570-1 modifiant le règlement numéro 570 sur la gestion des bacs pour matières résiduelles afin de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

9 RÈGLEMENTS

Aucun point

10 VARIA

Aucun point

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 21 août 2017 et celui de la rencontre tenue le 7 septembre 2017.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'août 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'août 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT - PÉTITION - DEMANDE POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DES LILAS

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition datée du 8 août 2017 et relative à une demande pour la réfection de la rue des Lilas.

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.5 DÉPÔT - PÉTITION DES RIVERAINS DE LA RIVIÈRE DU NORD - CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE PROJETÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition datée du 11 septembre 2017 et relative à une demande par les riverains de la rivière du Nord quant au projet de concessionnaire automobile projeté sur la route 117.

11.6 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION NUMÉRO 17-08-261 - SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice des affaires juridiques, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Me Marie-Pier Pharand, dépose un procès-verbal de correction visant la résolution 17-08-261, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 8 août 2017.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

17-09-321

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 12 septembre 2017 soit levée à 22 h 01.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 octobre 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2017
- **1.3** Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du 8 août 2017 et du 12 septembre 2017

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Autorisation - Création d'un comité de transition des Offices muncipaux d'habitation
- **2.2** Autorisation de signature - Protocole d'entente - 9297-8246 Québec inc. - Utilisation et entretien des sentiers et des parcs

3 Finance et trésorerie

- **3.1** Ratification du journal des déboursés

4 Travaux publics

- **4.1** Autorisation - Signatures officielles - Société de l'assurance automobile du Québec
- **4.2** Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - Bircon inc. - Remplacement du réseau d'aqueduc - Rue Campeau
- **4.3** Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 3 - Les Entreprises Claude Rodrigue inc. - Prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau
- **4.4** Recommandation de paiement - Ouvrage de génie civil au parc des Amoureux - Trottoir et aménagements
- **4.5** Recommandation de paiement - Rado, Corbeil et Généreux arpenteurs-géomètres inc. - Opérations cadastrales "la piste 23"

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

- **4.6** Recommandation de paiement - Rado, Corbeil et Généreux arpenteurs-géomètres inc. - Opérations cadastrales pour le déplacement d'une piste de ski de fond

5 Urbanisme et environnement

- **5.1** Demande d'aménagement de terrain: 1579, route 117
- **5.2** Demande d'aménagement de terrain: 1640, route 117
- **5.3** Demande d'enseigne: 2462, rue de l'Église
- **5.4** Demande de construction: 1480, chemin de la Rivière
- **5.5** Demande de construction: Lot 2 990 019, rue Maurice-Monty
- **5.6** Demande de construction: Lot 2 990 025, rue Maurice-Monty
- **5.7** Demande de dérogation mineure: 861, rue du Tour-du-Lac
- **5.8** Demande de dérogation mineure: 1781, rue des Roses
- **5.9** Demande - Certificat d'autorisation - 2464, rue de l'Église - Abattage d'arbres - Clôture et mur de soutènement - Autres demandes - Conseil local du patrimoine
- **5.10** Autorisation - Demande de permis 2017-10017 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

6 Loisirs et culture

- **6.1** Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
- **6.2** Adoption - Tarification - Parc régional de Val-David-Val-Morin - Hiver 2017-2018
- **6.3** Autorisation - Barrage routier le 7 décembre 2017 - La Grande Guignolée 2017
- **6.4** Autorisation - Adhésion annuelle - Carrefour action municipale et famille

7 Avis de motion

8 Projets de règlements

9 Règlements

- **9.1** Adoption - Règlement numéro 570-1 modifiant le règlement 570 sur la gestion des bacs pour matières résiduelles afin de modifier diverses dispositions

10 Varia

11 Documents déposés

- **11.1** Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- **11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
- **11.3** Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
- **11.4** Dépôt des états comparatifs semestriels - 1er avril au 30 septembre 2017
- **11.5** Dépôt - Recommandations du Comité local du patrimoine - 2464, rue de l'Église
- **11.6** Dépôt - Pétition - Demande pour la réfection de la rue du 7e Rang
- **11.7** Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution numéro 17-03-087 - Séance ordinaire du 14 mars 2017

12 Points d'information des conseillers

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Votre conseil municipal termine, en ce mois d'octobre, un mandat de 4 ans que vous lui avez confié en 2013. Nous avons travaillé avec beaucoup de passion pour être à la hauteur de ce que vous attendiez de nous. Une élection peut changer le monde, mais elle change aussi la vie de vos élus. Il n'est pas facile de se garder du temps pour une vie personnelle et familiale. Nous devenons rapidement conscients que tous nos gestes deviennent publics, que toutes nos paroles peuvent rebondir ou être interprétées. Nous devons avoir la force de rester debout dans l'adversité et de rester zen devant nos décisions contestées.

Pour ma part, c'est avec émotion que je fais le bilan des réalisations de ce parcours d'équilibriste. En effet, travailler comme administrateur impartial, mais plein d'empathie, bien connaître les dossiers et surtout les personnes que ces dossiers concernent, agir avec droiture, avec impartialité, avec équité et rester fidèle à son code d'éthique d'élu, voilà un exercice à la fois captivant et plein d'embûches.

Les idéologies ne s'effacent pas par magie après une élection, il nous a fallu composer avec beaucoup de vents contraires, mais malgré tout nous avons réussi à rendre le bateau à bon port. Notre village se porte merveilleusement bien, nos finances sont saines, nos routes bien entretenues, notre environnement superbe, note vie communautaire richissime de sa diversité et la vie culturelle bouillonnante à l'image de qui nous sommes. Nous attirons et nous rayonnons!

Cette année, les élections s'annoncent mémorables. Je vous invite, chères citoyennes et chers citoyens à aller voter nombreuses et nombreux. La démocratie se vit un bulletin de vote à la fois.

17-10-322

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-10-323

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 8 AOÛT 2017 ET DU 12 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du 8 août 2017 et du 12 septembre 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux des séances ordinaires du 8 août 2017 et du 12 septembre 2017.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-10-324

2.1 AUTORISATION - CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRANSITION DES OFFICES MUNCIPAUX D'HABITATION

ATTENDU l'adoption de la Loi 83 prévoyant entre autre le regroupement des OMH;

ATTENDU le projet de regroupement des OMH de Val-Morin, Val-David, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Faustin-Lac-Carré, Labelle et Mont-Tremblant;

ATTENDU la mise en place d'un comité de transition composé d'un représentant de chacune des municipalités concernées;

ATTENDU la nécessité de désigner un représentant de l'OMH de Val-David sur ce comité de transition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal nomme monsieur Lucien Lauzon pour siéger au sein du comité de transition des OMH.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-10-325

2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - 9297-8246 QUÉBEC INC. - UTILISATION ET ENTRETIEN DES SENTIERS ET DES PARCS

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 989 914, cadastre du Québec, lequel constitue l'assiette du Lac La Sapinière et 2 990 064, cadastre du Québec (anciennement La Sapinière);

ATTENDU QUE des sentiers de ski de randonnée ont été aménagés par la Municipalité et passent sur les lots 2 989 914 et 2 990 064;

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 990 087 et 2 990 089, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE lesdits lots sont utilisés par la Municipalité à des fins de parc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière, Me Marie-Pier Pharand, à signer un protocole d'entente avec 9297-8246 Québec inc., représentée par sa présidente, madame Diane Beaudry, par lequel 9297-8246 Québec inc. consent à la Municipalité un droit d'accès aux lieux pour l'utilisation et l'entretien des parcs et des sentiers de ski de randonnée aménagés.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-10-326

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 septembre 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 171426 à 171624 575 974,62 $

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4 TRAVAUX PUBLICS

17-10-327

4.1 AUTORISATION - SIGNATURES OFFICIELLES - SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler la procuration des représentants de la Municipalité pour la Société de l'assurance automobile du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics ou monsieur Marc Larocque, coordonnateur aux travaux publics, à signer tous les documents nécessaires auprès de la S.A.A.Q. pour les transactions concernant les véhicules municipaux.

ADOPTÉE

17-10-328

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 - BIRCON INC. - REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC - RUE CAMPEAU

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation datée du 19 septembre 2017, rédigée par monsieur Jesse Tremblay, ingénieur, de la firme Les Consultants S.M. inc., relativement au paiement numéro 1 pour le remplacement du réseau d'aqueduc sur la rue Campeau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Bircon inc. une somme de 289 944,01 $ taxes incluses, à même l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-10-329

4.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 - LES ENTREPRISES CLAUDE RODRIGUE INC. - PROLONGEMENT DES SERVICES DES RUES ULRIC-MÉNARD ET ERNEST-BROUSSEAU

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation datée du 20 septembre 2017, rédigée par monsieur Jesse Tremblay, ingénieur, de la firme Les Consultants S.M. inc., relativement au paiement numéro 3 pour le prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Les Entreprises Claude Rodrigue inc. une somme de 203 333,96 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 707.

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas.

ADOPTÉE

17-10-330

4.4 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - OUVRAGE DE GÉNIE CIVIL AU PARC DES AMOUREUX - TROTTOIR ET AMÉNAGEMENTS

ATTENDU la recommandation de monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics, relativement à l'imputation des coûts pour l'ouvrage de génie civil au parc des Amoureux - trottoir et aménagements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à imputer une somme maximale de 50 000 $ taxes incluses à l'ouvrage de génie civil au parc des Amoureux - trottoir et aménagements et à faire les paiements requis;

QUE cette somme soit puisée à même le Fonds de parc.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-10-331

4.5 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RADO, CORBEIL ET GÉNÉREUX ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. - OPÉRATIONS CADASTRALES "LA PISTE 23"

ATTENDU la résolution numéro 17-08-265;

ATTENDU la recommandation de monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics, relativement au paiement pour les opérations cadastrales requises pour délimiter le sentier de ski "la piste 23";

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Rado, Corbeil et Généreux arpenteurs-géomètres inc. une somme de 1 361,14 $ taxes incluses;

QUE cette somme soit puisée à même le Fonds de parc.

ADOPTÉE

17-10-332

4.6 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RADO, CORBEIL ET GÉNÉREUX ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. - OPÉRATIONS CADASTRALES POUR LE DÉPLACEMENT D'UNE PISTE DE SKI DE FOND

ATTENDU la recommandation de monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics, relativement au paiement pour les opérations cadastrales requises pour le déplacement d'une piste de ski de fond - rue du Centre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Rado, Corbeil et Généreux arpenteurs-géomètres inc. une somme de 5 047,40 $ taxes incluses;

QUE cette somme soit puisée à même le Fonds de parc.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-10-333

5.1 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1579, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Sébastien Leblanc concernant les travaux d'aménagement de terrain au 1579, route 117.

ATTENDU QUE l'entreposage extérieur et les équipements techniques doivent être dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande d'aménagement de terrain numéro 2017-00033 au 1579, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 21 août 2017 aux conditions suivantes:

- Que l'espace d'entreposage extérieur soit entouré d'une clôture opaque afin que le matériel ne soit visible de la route 117;

- Que toutes les cases de stationnement soient aménagées en cour arrière et latérales;

le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-10-334

5.2 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1640, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Haris Sabic concernant les travaux d'aménagement de terrain au 1640, route 117.

ATTENDU QUE les équipements techniques doivent être dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans construits conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE les interventions projetées doivent contribuer à l'amélioration esthétique et visuelle du corridor touristique, notamment en cours avant et latérales, en créant une perpective visuelle continue et constante;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse la demande d'aménagement de terrain numéro 2017-00060 au 1640, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 25 août 2017.

Le conseil municipal recommande de porter une attention particulière aux éléments suivants:

- Aux matériaux et aux couleurs de la barrière de sécurité ainsi qu'aux poteaux qui doivent s'agencer avec le style villageois et champêtre de la Municipalité;

- À la largeur des entrées charretières qui doit être réduite à un maximum de 12 mètres;

- Aux aménagements paysagers en cour avant afin de camoufler la barrière de sécurité.

ADOPTÉE

17-10-335

5.3 DEMANDE D'ENSEIGNE: 2462, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Michel Trottier concernant le projet d'enseigne au 2462, rue de l'Église.

ATTENDU QUE l'enseigne s'adresse prioritairement aux piétons et aux cyclistes de par sa dimension, sa hauteur et sa localisation;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2017-00067 au 2462, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans reçus le 18 septembre 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-10-336

5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1480, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

DEMANDE de monsieur Luc Beaulieu concernant le projet de construction au 1480, chemin de la Rivière.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit préserver les modes d'implantation, les rapports de volume et de retraits ainsi que la morphologie du bâtiment et du site dans lequel elle s'inscrit;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00062 au 1480, chemin de la Rivière, tel que démontré sur le plan reçu le 5 septembre 2017 à la condition que les équipements techniques (ex.: bonbonne de propane) soient camouflés par un écran végétal ou une clôture de bois, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-10-337

5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 990 019, RUE MAURICE-MONTY

DEMANDE de monsieur Louis Nadeau concernant les travaux de construction sur le lot numéro 2 990 019, rue Maurice-Monty.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00038 sur le lot numéro 2 990 019, rue Maurice-Monty, tel que démontré sur les plans reçus le 5 septembre 2017 ainsi que sur le plan d'implantation reçu le 18 septembre 2017, le tout, sous réserves des conditions suivantes:

- Que le revêtement des pignons des bâtiments soit en bardeau de cèdre tel que démontré dans le document préparé par le SARP;

- Que la largeur de l'allée véhiculaire soit réduite à quatre (4) mètres;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

- Que l'aire de stationnement y compris l'allée véhiculaire soit composée d'une surface perméable (ex : pavé alvéolé, pavé gazon ou gravier);

- Que la proposition d'éclairage extérieur fasse l'objet d'une nouvelle demande de PIIA.

ADOPTÉE

17-10-338

5.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 990 025, RUE MAURICE-MONTY

ATTENDU QUE monsieur Louis Nadeau retire sa demande concernant les travaux de construction sur le lot numéro 2 990 025, rue Maurice-Monty.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse, vu le retrait par le demandeur, la demande quant au projet de construction numéro 2017-00065 sur le lot numéro 2 990 025, rue Maurice-Monty, tel que démontré sur le plan reçu le 5 septembre 2017.

ADOPTÉE

17-10-339

5.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 861, RUE DU TOUR-DU-LAC

DEMANDE de madame Hélène Bergevin relativement au 861, rue du Tour-du-Lac, afin de permettre la construction d'un accès en pavé dans la rive, alors que le règlement interdit toute construction et ouvrage dans la rive.

PAROLE AU PUBLIC:

Monsieur Pierre Guy est contre la dérogation qui ne respecte pas la politique gouvernementale, laquelle préconise une bande de protection.

ATTENDU QUE la dérogation ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il n'y a pas l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE les travaux relatifs à la demande n'ont pas fait l'objet d'un permis et par conséquent n'ont pas été exécutés de bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure numéro 2017-00063 au 861, rue du Tour-du-Lac, afin de permettre la construction d'un accès en pavé dans la rive, tel que démontré sur le document préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 2270, en date du 17 juillet 2017.

ADOPTÉE

17-10-340

5.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1781, RUE DES ROSES

DEMANDE de monsieur Jean St-Louis relativement au 1781, rue des Roses, afin de permettre un bâtiment accessoire d'une superficie totale de 156 mètres carrés, alors que le règlement autorise une superficie maximale de 60 mètres carrés.

PAROLE AU PUBLIC:

Madame Lagacé est d'opinion qu'il ne s'agit pas d'une dérogation mineure.

Il est 19 h 56, le conseil se retire

Il est 19 h 59, le conseil revient

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00064 au 1781, rue des Roses, afin de permettre un bâtiment accessoire d'une superficie totale de 156 mètres carrés, tel que démontré sur le plan d'implantation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, minute 9117, en date du 13 septembre 2017 à la condition que des aménagements paysagers soient effectués, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-10-341

5.9 DEMANDE - CERTIFICAT D'AUTORISATION - 2464, RUE DE L'ÉGLISE - ABATTAGE D'ARBRES - CLÔTURE ET MUR DE SOUTÈNEMENT - AUTRES DEMANDES - CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

DEMANDES de monsieur Alexis Provost concernant des travaux prévus à l'immeuble sis au 2464, rue de l'Église.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
MPP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.
N° de résolution ou annotation

ATTENDU le règlement 694 portant sur la citation comme bien patrimonial du bâtiment principal (couvent) et du terrain de la propriété des soeurs de Sainte-Anne sis au 2464, rue de l'Église à Val-David;

ATTENDU le règlement 693 constituant le comité local du patrimoine;

ATTENDU la résolution 17-08-275, par laquelle le conseil municipal confie au comité local du patrimoine (CLP) le mandat d'émettre des recommandations quant à la demande concernant les travaux prévus à la demande, le tout conformément aux dispositions règlementaires pertinentes;

ATTENDU QUE les éléments suivants de la demande sont assujettis au respect des dispositions prévues au règlement 694 et ont en conséquence été soumis au CLP pour recommandations;

(Éléments repris textuellement de la demande datée du 6 septembre)

- l'abattage des arbres entre le Couvent et l'Église, au nombre de 10 arbres(...);

- l'abattage de 2 arbres (gros pins) à l'avant qui obstruent la vision du bâtiment(...);

- Enlever la Vierge Marie du haut du bâtiment et le relocaliser ailleurs sur le terrain (...);

- Modification de l'entrée à l'arrière du bâtiment;

- Application d'une peinture beige pour tous les éléments de l'École qui sont blancs (...) ;

- Un escalier d'issue extérieur en bois conventionnel OBLIGATOIRE (...)

- Enlever la petite toiture sur la hotte extérieure (...)

- Creuser une fondation d'environ 6' x 12' pour créer une descente (escalier) au sous-sol (...)

ATTENDU QUE le règlement 694 prévoit entre autre la citation de l'enveloppe extérieure du couvent comprenant de façon non limitative, le revêtement en brique rouge, la galerie et les colonnes, le solarium et le portique latéral ainsi que le terrain adjacent au bâtiment;

ATTENDU QUE la demande respecte partiellement les objectifs et les critères prescrits par le règlement 694;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal :

- Refuse la demande quant à l'abattage de 10 arbres entre le couvent et l'église;

- Refuse la demande quant à l'abattage de 2 gros pins;

- Refuse la demande quant au déplacement de la statue;

- Accepte la demande quant à la modification de l'entrée à l'arrière du

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

bâtiment, conditionnellement à la présentation d'un plan répondant aux conditions d'harmonisation du bâtiment;

- Refuse la demande quant à l'application d'une peinture beige;

- Accepte la demande quant à l'escalier en bois conventionnel, conditionnellement à ce que la peinture qui y soit appliquée, le cas échéant, réponde aux dispositions pertinentes du règlement 694;

- Accepte la demande quant à l'enlèvement de la petite toiture sur la hotte extérieure;

- Accepte la demande quant à la fondation;

Le tout, conditionnellement à ce que les éléments de la demande qui sont acceptés par la présente respectent les dispositions du règlement 694 ainsi que les règlements d'urbanisme, notamment le règlement sur les PIIA du noyau villageois, obtiennent l'approbation du conseil municipal par résolution, sous réserve également de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

QUE le conseil municipal mandate le CLP afin qu'il se prononce sur les changements aux ouvertures ainsi que sur l'ajout de sortie de secours, le tout tel que démontré sur le plan reçu le 18 juillet 2017 et préparé par Marie-Josée Deschênes, architecte, feuilles A9 et A18.

ADOPTÉE

17-10-342

5.10 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-10017 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Igor Salaskin a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-10017;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement numéro 602;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résoluà l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-10017, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 4 420 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

6 LOISIRS ET CULTURE

17-10-343

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues de divers organismes;

ATTENDU la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 26 septembre et les recommandations qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

À même le Fond général (02-70170-970)
-Maison des jeunes de Sainte-Adèle 500 $ (pour Opération Nez rouge des Pays-d'en-Haut)
-Centre d'aide personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques des Laurentides (CAPTCHPL) 100 $
-Palliaco 400 $
-Claudia Lacerte 50 $
-Christiane Gervais 50 $ (pour les jeunes Adrien Gosselin et Théo Joly, tournoi de soccer à Nîmes en 2018)

ADOPTÉE

17-10-344

6.2 ADOPTION - TARIFICATION - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN - HIVER 2017-2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin pour la saison Hiver 2017-2018, selon le tableau suivant, à savoir:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

SKI DE FOND	***TÉLÉMARK HORS-PISTE / RAQUETTE***	***FORFAIT****	
TARIF JOURNALIER 18 ANS +		*RÉSIDENT*	*NON-RÉSIDENT*
16 $	10 $	50 $/hiver 50 $/annuel	120 $/hiver 165 $/annuel
Gratuit pour les moins de 18 ans accompagnés d'un parent			
TARIF JOURNALIER 60 ANS +		*RÉSIDENT*	*NON-RÉSIDENT*
16 $	10 $	45 $/hiver 45 $/annuel	105 $/hiver 145 $/annuel
CORPORATIF LOCAL TARIF/PERSONNE			
10 $/journalier		120 $/annuel	
Groupe scolaire (primaire et secondaire), garderie, camp de jour, association, regroupement (6 à 17ans)			
Tarif journalier/Personne			
4 $			
GROUPE 15 PERSONNES ET +			
TARIF JOURNALIER / PAR PERSONNE (1 gratuité par 15 personnes)			
SKI DE FOND	*RAQUETTE*	*CÉGEP ET UNIVERSITÉ SKI ET RAQUETTE*	
11 $	8 $	5 $	

* Forfait hiver (de novembre 2017 à avril 2018) : Ski de fond, télémark hors-piste et raquette.
Forfait annuel (de novembre 2017 à novembre 2018) : Ski de fond, télémark hors-piste, raquette, vélo et randonnée pédestre.
-Carte perdue 5$.
-Réductions disponibles pour les groupes de 350 et plus (informations à l'accueil).

le tout, conditionnellement à ce que lesdits tarifs soient soumis au Comité de gestion du parc pour recommandations et qu'ils puissent être modifiés par résolution, le cas échéant;

QUE la portion du sentier intervillages créé par l'organisme Par Monts et Vals traversant le Parc régional de Val-David-Val-Morin soit tarifée au même titre que les autres accès au parc.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-10-345

6.3 AUTORISATION - BARRAGE ROUTIER LE 7 DÉCEMBRE 2017 - LA GRANDE GUIGNOLÉE 2017

ATTENDU la requête formulée le 31 août 2017 par madame Annie Bélanger, directrice générale de Moisson Laurentides, relativement à la tenue d'un barrage routier, visant la récolte de sommes d'argent afin de soutenir les organismes en sécurité alimentaire de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'un barrage routier le 7 décembre 2017, sur la rue de l'Église à l'intersection de la rue Jean-Baptiste Dufresne et sur la route 117 face au restaurant Au Petit Poucet, dans le cadre de la Grande Guignolée 2017, organisée par Bouffe Laurentienne, Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides et Moisson Laurentides. Il est à noter que pour l'emplacement sur la route 117, l'autorisation du Ministère des Transports est également requise.

ADOPTÉE

17-10-346

6.4 AUTORISATION - ADHÉSION ANNUELLE - CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion anuelle de la Municipalité au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2017-2018, et ce, au coût de 86,23 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

9 RÈGLEMENTS

17-10-347

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 570-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 570 SUR LA GESTION DES BACS POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 570-1 modifiant le règlement numéro 570 sur la gestion des bacs pour matières résiduelles afin de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 18 septembre 2017.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de septembre 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de septembre 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS - 1ER AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2017

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le trésorier, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs semestriels en date du 30 septembre 2017.

11.5 DÉPÔT - RECOMMANDATIONS DU COMITÉ LOCAL DU PATRIMOINE - 2464, RUE DE L'ÉGLISE

Le conseil municipal prend acte du dépôt des recommandations du Comité local du patrimoine datées du 6 septembre 2017 et relatives au projet de modifications à la propriété située au 2464, rue de l'Église.

11.6 DÉPÔT - PÉTITION - DEMANDE POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DU 7E RANG

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition datée du 8 août 2017 et relative à une demande pour la réfection de la rue du 7e Rang, à partir du chemin Paquin en allant vers la rue de la Canadienne.

11.7 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION NUMÉRO 17-03-087 - SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice des affaires juridiques, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Me Marie-Pier Pharand, dépose un procès-verbal de correction visant la résolution 17-03-087, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 14 mars 2017.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

Il est 21 h 47, monsieur le conseiller Alain Tousignant se retire de la salle du conseil municipal.

Il est 21 h 50, monsieur le conseiller Alain Tousignant revient.

17-10-348

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 3 octobre 2017 soit levée à 21 h 55.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

INITIALES DU MAIRE
KP
MPP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 21 novembre 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2017
- **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Adoption - Calendrier des séances du conseil municipal 2018
- **2.2** Nomination - Maires suppléants - Année 2018
- **2.3** Autorisation de signature - Documents bancaires - Règlements, procès-verbaux et autres documents administratifs
- **2.4** Autorisation - Adhésion annuelle - Fédération québécoise des municipalités
- **2.5** Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Acquisition du lot 2 990 219, cadastre du Québec
- **2.6** Autorisation - Adhésion - Québec Municipal - Service Internet 2018
- **2.7** Budget révisé 2017 - Office municipal d'habitation de Val-David
- **2.8** Autorisation - Abonnement annuel - Le Réseau d'Information Municipale du Québec

3 Finance et trésorerie

- **3.1** Ratification du journal des déboursés

4 Travaux publics

- **4.1** Correction - Résolution numéro 17-07-235 - Adjudication de contrat - Travaux de réparation de pavages et als - Appropriation des sommes requises au paiement

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- **4.2** Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 2 - Bircon inc. - Remplacement du réseau d'aqueduc - Rue Campeau
- **4.3** Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 4 - Les Entreprises Claude Rodrigue inc. - Prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau
- **4.4** Recommandation de paiement - Décompte du 31 octobre 2017 - David Riddell Excavation/Transport - Montée du 8e Rang - Cas de force majeure

5 Urbanisme et environnement

- **5.1** Demande d'enseigne: 1775, route 117
- **5.2** Demande d'enseigne: 1788-1798, route 117
- **5.3** Autorisation de signature - Entente de bassin versant - Abrinord - Suivi de la qualité de l'eau
- **5.4** Autorisation - Demande de permis 2017-10016 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- **5.5** Autorisation - Demande de permis 2017-10019 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- **5.6** Nomination des membres - Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité du Village de Val-David
- **5.7** Nomination des membres - Comité consultatif sur l'environnement de la Municipalité du Village de Val-David

6 Loisirs et culture

- **6.1** Autorisation - Cotisation annuelle - FADOQ - Région des Laurentides
- **6.2** Autorisation - Événement Défi ta santé: Courses de Pères Noël
- **6.3** Autorisation - Adhésion - Rando Québec - Cotisation annuelle 2018
- **6.4** Adoption - Tarification Forfaits DUO - Parc régional de Val-David-Val-Morin

7 Avis de motion

- **7.1** Avis de motion - Règlement numéro 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018

8 Projets de règlements

9 Règlements

10 Varia

11 Documents déposés

- **11.1** Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- **11.2** Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
- **11.3** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
- **11.4** Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
- **11.5** Dépôt - Déclarations des intérêts pécuniaires

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

Bonsoir et bienvenue.

Merci, je me sens honorée du mandat que vous nous avez confié. Vos attentes, légitimes, sont grandes et les défis de gérer notre village avec rigueur, efficience, vision et créativité le sont tout autant.

Voici quelques principes qui guideront nos actions.

Transparence et transmission de l'information.

Vous souhaitez être bien informés et consultés. Nous mettrons en application des mécanismes pour vous intégrer davantage dans la compréhension des enjeux et la prise de décision.

Collaboration.

Déjà, tous les conseillers se sont vus attribuer des responsabilités en fonction de leurs compétences et intérêts. Nos rencontres de travail sont empreintes d'écoute, de coopération et de respect.

À chacun sa place.

Comme élus, notre responsabilité en est une de représentation des citoyens ainsi que d'orientation et de surveillance de l'administration municipale. Nous souhaitons leur offrir l'espace et le soutien nécessaires pour travailler dans un climat sain et respectueux qui leur permette de se dépasser au bénéfice de la population.

Se ramener aux faits et regarder en avant.

Avec ces préceptes en place, la table est mise pour que le conseil s'approprie efficacement les enjeux politiques, établisse des orientations claires et prenne des décisions éclairées.

Je profite de l'occasion pour remercier la présidente d'élection, son équipe et tous les bénévoles qui ont travaillé fort pour assurer le bon déroulement des élections dans la rigueur et la convivialité. Je remercie aussi et félicite les autres équipes et candidats pour leur contribution à une campagne électorale dynamique et intense qui a motivé la participation de la population.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

DÉROULEMENT DES SÉANCES PUBLIQUES

- Rencontre informelle de 18 h 45 à 19 h 25.

- Graduellement, le déroulement des séances sera bonifié et on modifiera éventuellement le règlement en conséquence. Le point sur la question de la prise de photos et de vidéo par des tiers sera fait par le fait même.

- Billets des conseillers et de la mairesse : la mairesse et les conseillers feront un bilan des dossiers en cours et à venir.

EN COURS ET À VENIR

Tous les départements travaillent depuis quelques semaines sur la planification du budget 2018.

Urbanisme

- En 2017, jusqu'à maintenant, seulement 11 constats d'infraction émis; 438 inspections pour l'émission de permis; en octobre seulement, 27 permis pour l'abattage d'arbres.

- Travaux d'aménagement du parc des Amoureux complétés : il ne manque que le déplacement des poteaux d'Hydro-Québec, malgré la demande faite au printemps.

Voirie

- Remplacement des conduites d'aqueduc et le pavage des rues Campeau et des Coudriers;

- Finaliser les rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard ; explications sur le règlement d'emprunt et les dépassements de coût;

- Inondations printanières, cas de force majeur : nouveau ponceau et pavage sur la montée du 8e Rang. Finalisation du dossier, en attente des subventions;

- Aménagement, fossés et fondation des rues Jacques et Lucille;

- Afin d'améliorer la circulation, la sécurité et la mobilité au cœur du village, pavage et trottoir sur la rue Dion refait avec l'aide financière du député Cousineau;

- Installation de deux bornes électriques devant la caserne des pompiers, une offerte par Sébastien Trudeau de Sior Électrique. On soutient fièrement ce genre d'initiative environnementale;

- Lac Doré : travaux pour améliorer la gestion des eaux d'écoulement complété à 80%. On travaille avec le CRE pour trouver une alternative moins onéreuse au dernier puits à faire;

- Situation de l'eau dans certains secteurs du district 4. On analyse différents scénarios pour évaluer la situation.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Parc

- Accueil des bénévoles pour la corvée de vélo dans la Rustique : merci à tout le monde!

- Rencontre jeudi dernier sur la gouvernance. Merci au comité de réflexion qui pilote cette démarche. Le conseil soutient leur travail et attend leurs recommandations;

- À ne pas manquer samedi à 9h30 : consultation citoyenne au Far Hills, sur la cohabitation dans les sentiers;

- 300 m. de sentiers aménagés dans l'érablière car il y a une nouvelle construction et il faut déplacer le sentier actuel (entente de passage);

- Entretien de sentiers et préparation pour l'hiver;

Avis :

- C'est le moment pour acheter les passes d'hiver.

Culture et Loisirs

- Halloween : 2000 visiteurs! Merci à tous.

- Vals en Fête : vous avez reçu la programmation par la poste, en collaboration avec Val-Morin. Une belle occasion pour mettre nos artisans, nos créateurs et nos organismes à l'honneur.

- Salon des Artisans, les 2 et 3 décembre, grande fierté : majorité d'exposants de Val-David;

- Atelier de l'Île : lancement d'un livre d'artiste de 17 h à 19 h ce vendredi. Invitation à venir les soutenir car ils ont perdu la subvention du CALQ et ils ont besoin de notre appui.

Communication

- Nouveaux oriflammes;

- Préparation du calendrier municipal;

- Outils de communication pour toutes les activités hivernales;

- Monter les documents pour la préparation du budget;

- À venir, le programme Voilà! : produits de communication en ligne comme le compte de taxes et les demandes de permis;

Trésorerie

- Travail important sur la mise à jour du rôle d'évaluation;

- Évidemment, planification du budget. En année d'élection, extension jusqu'au 31 janvier pour l'adopter. Après vérification au niveau de l'impact sur l'émission des comptes de taxes et la marge de crédit, le conseil se donne jusqu'à la mi-janvier pour l'adopter.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

17-11-349

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-11-350

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-11-351

2.1 ADOPTION - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2018

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, qui se tiendront à la salle du conseil, située au 2490, rue de l'Église, le deuxième mardi de chaque

mois et qui débuteront à 19 h 30 :

9 janvier
13 février
13 mars
10 avril
8 mai
12 juin
10 juillet
14 août
11 septembre
9 octobre
13 novembre
11 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, et ce, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal.

ADOPTÉE

17-11-352

2.2 NOMINATION - MAIRES SUPPLÉANTS - ANNÉE 2018

ATTENDU l'article 116 du Code municipal du Québec accordant au conseil le pouvoir de nommer un maire suppléant pour une période donnée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Dominique Forget soit nommée mairesse suppléante pour toute l'année 2018.

ADOPTÉE

17-11-353

2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES - RÈGLEMENTS, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ATTENDU l'élection des membres du nouveau conseil municipal;

ATTENDU QU'il est pertinent de modifier certaines résolutions pour

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

donner suite à cette élection;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit nommer les personnes ayant l'autorisation de signer les documents relatifs à l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Kathy Poulin, mairesse,

ou madame Dominique Forget,

ou monsieur Carl De Montigny

ET monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier,

ou Me Marie-Pier Pharand, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint,

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité ainsi que les procès-verbaux, les règlements, les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 $ et autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à l'administration de la Municipalité;

Malgré ce qui précède, le conseil municipal a autorisé les fonctionnaires à signer seuls les contrats et autres documents de même nature, autres que bancaires, dans leur champs de compétence et en respect des limites financières, conformément aux dispositions du *Règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés;*

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 17-07-225 et toute autre résolution précédemment adoptée relativement aux autorisations de signature pour les documents bancaires, les procès-verbaux, les règlements et autres documents administratifs.

ADOPTÉE

17-11-354

2.4 AUTORISATION - ADHÉSION ANNUELLE - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités, et ce, au coût de 4 491,91 $ taxes incluses.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

ADOPTÉE

17-11-355

2.5 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - ACQUISITION DU LOT 2 990 219, CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir le lot 2 990 219, cadastre du Québec, lequel est adjacent au parc régional de Val-David-Val-Morin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte de donation par l'organisme Club plein-air Val-David inc. à la Municipalité du lot 2 990 219, au cadastre du Québec, à titre purement gratuit;

QUE le conseil municipal autorise madame Kathy Poulin, mairesse et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer l'acte de donation par Club plein-air Val-David inc. à la Municipalité;

QUE tous les frais exigés par le notaire pour la transaction de vente entre le tiers et l'organisme Club plein-air Val-david inc. ainsi que pour l'acte de donation entre l'organisme et la Municipalité soient à la charge exclusive de la Municipalité;

QUE la Municipalité s'engage à verser une aide financière à l'Organisme Club plein-air Val-David inc. équivalente au montant du droit de mutation et/ou du droit supplétif qui découle des transactions, le cas échéant, sur présentation des pièces justificatives;

QUE la présente abroge la résolution numéro 17-08-263.

ADOPTÉE

17-11-356

2.6 AUTORISATION - ADHÉSION - QUÉBEC MUNICIPAL - SERVICE INTERNET 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion au service internet de Québec Municipal pour la période du 1er mars 2018 au 28 février 2019 au coût de 574,88 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

17-11-357

2.7 BUDGET RÉVISÉ 2017 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VAL-DAVID

ATTENDU la réception d'un budget révisé pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Val-David;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la contribution initialement prévue de la Municipalité s'élevait à 3 501 $ et que le montant de cette contribution est désormais plus élevé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Val-David, dont la contribution de la Municipalité s'élève désormais à 3 612 $.

ADOPTÉE

17-11-358

2.8 AUTORISATION - ABONNEMENT ANNUEL - LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'abonnement annuel "Municipal 2501 à 5000" du Réseau d'Information Municipale du Québec, et ce, au coût de 574,88 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-11-359

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 octobre 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 171625 à 171861 1 670 654,98 $

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4 TRAVAUX PUBLICS

17-11-360

4.1 CORRECTION - RÉSOLUTION NUMÉRO 17-07-235 - ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGES ET ALS - APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES AU PAIEMENT

ATTENDU la résolution numéro 17-07-235;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le deuxième résolu de la résolution précitée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la correction du deuxième résolu quant à l'appropriation des sommes requises au paiement, de façon à ce qu'on puisse y lire:

> "**QUE** le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 116 147,75 $ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue, et que ladite somme soit puisée à même le budget des opérations courantes."

QUE la présente fasse partie intégrante de la résolution 17-07-235.

ADOPTÉE

17-11-361

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 - BIRCON INC. - REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC - RUE CAMPEAU

ATTENDU la recommandation datée du 2 novembre 2017, rédigée par monsieur Jesse Tremblay, ingénieur, de la firme Les Consultants S.M. inc., relativement au paiement numéro 2 pour le remplacement du réseau d'aqueduc sur la rue Campeau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Bircon inc. une somme de 133 228,36 $ taxes incluses, à même l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

17-11-362

4.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 - LES ENTREPRISES CLAUDE RODRIGUE INC. - PROLONGEMENT DES SERVICES DES RUES ULRIC-MÉNARD ET ERNEST-BROUSSEAU

ATTENDU la recommandation datée du 26 octobre 2017, rédigée par monsieur Jesse Tremblay, ingénieur, de la firme Les Consultants S.M. inc., relativement au paiement numéro 4 pour le prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Les Entreprises Claude Rodrigue inc. une somme de 124 809,21 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 707.

ADOPTÉE

17-11-363

4.4 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE DU 31 OCTOBRE 2017 - DAVID RIDDELL EXCAVATION/TRANSPORT - MONTÉE DU 8E RANG - CAS DE FORCE MAJEURE

ATTENDU le rapport motivé daté du 5 juin 2017 de madame la mairesse, Nicole Davidson, concernant sa décision d'autoriser les dépenses pour la correction des dommages subis lors des pluies printanières puisqu'il s'agissait d'un cas de force majeure de nature à mettre en péril la vie ou la santé de la population;

ATTENDU la recommandation datée du 31 octobre 2017, vérifiée et approuvée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement des travaux effectués sur la montée du 8e Rang;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie David Riddell Excavation/Transport une somme de 129 823,02 $ taxes incluses, lesquelles dépenses seront soumises au *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Inondations survenues du 5 au 10 avril 2017, dans des municipalités du Québec.*

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-11-364

5.1 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1775, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Danny Marien concernant le projet d'enseigne au 1775, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2017-00061 au 1775, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 22 septembre 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-11-365

5.2 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1788-1798, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Michel Rochon concernant le projet d'enseigne au 1788-1798, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons hamonisés;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2017-00059 au 1788-1798, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 29 septembre 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-11-366

5.3 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE BASSIN VERSANT - ABRINORD - SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu en février 2012 une entente avec l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) pour le suivi de la qualité de l'eau à trois stations d'échantillonnage différentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer l'avenant à l'entente de bassin versant entre Abrinord et la Municipalité, quant au suivi de la qualité de l'eau, jusqu'au 31 décembre 2018, au montant de 3 600 $ plus taxes, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-11-367

5.4 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-10016 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Mario Vendette a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-10016;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-10016, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 5 460 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-11-368

5.5 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-10019 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE madame Nathalie Plourde a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-10019;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en superficie des lots 3 744 087 et 6 177 378 du cadastre du Québec, en lien avec la demande de permis 2017-10019, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10% de la superficie de terrain assujettie, soit 1 834,8 mètres carrés;

QUE la mairesse et la directrice des affaires juridiques et greffière soient autorisées à signer tous les documents donnant effet à la présente;

QUE la présente résolution n'exempte pas la demanderesse d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-11-369

5.6 NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

ATTENDU l'existence légale du Comité consultatif en urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE l'élection municipale a laissé vacant le siège réservé à un élu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal nomme madame Dominique Forget pour siéger à titre de membre élue au Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité du Village de Val-David.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-11-370

5.7 NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

ATTENDU l'existence du Comité consultatif sur l'environnement (CCE);

ATTENDU QUE l'élection municipale a laissé vacant le siège réservé à un élu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal nomme monsieur Jean-François Giasson pour siéger à titre de membre élu au Comité consultatif sur l'environnement de la Municipalité du Village de Val-David.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-11-371

6.1 AUTORISATION - COTISATION ANNUELLE - FADOQ - RÉGION DES LAURENTIDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la cotisation anuelle à la FADOQ - Région des Laurentides, et ce, au coût de 125 $ taxes non applicables.

ADOPTÉE

17-11-372

6.2 AUTORISATION - ÉVÉNEMENT DÉFI TA SANTÉ: COURSES DE PÈRES NOËL

ATTENDU l'événement sportif et communautaire Défi ta santé: Courses de Pères Noël;

ATTENDU QUE l'activité de marche et de course à pied se tiendra le dimanche 17 décembre 2017 à compter de 11 h 00;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager le sport et l'activité physique pour ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise la tenue de cette activité, dont le départ se fera du parc Léonidas-Dufresne;

QUE la Municipalité rende disponible, selon les ressources disponibles, le soutien technique nécessaire en plus d'assurer la promotion de l'événement via ses outils promotionnels.

ADOPTÉE

17-11-373

6.3 AUTORISATION - ADHÉSION - RANDO QUÉBEC - COTISATION ANNUELLE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à l'organisme Rando Québec pour l'année 2018 au coût de 125 $ aucune taxe applicable.

ADOPTÉE

17-11-374

6.4 ADOPTION - TARIFICATION FORFAITS DUO - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN

ATTENDU la résolution numéro 17-10-344 adoptant la tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin pour la saison Hiver 2017-2018;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la tarification - Forfaits DUO pour le Parc régional de Val-David-Val-Morin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la tarification - Forfaits DUO du Parc régional de Val-David-Val-Morin, selon le tableau suivant, savoir:

Tarif DUO
Parc régional de Val-David-Val-Morin et Parc linéaire Le P'tit train du Nord

Forfait DUO annuel		Forfait Hiver	
Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
115 $	247 $	$	202 $
Tarif DUO 60 ans et +			
106 $	224 $	$	184 $

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

7 AVIS DE MOTION

17-11-375

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 722 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point.

9 RÈGLEMENTS

Aucun point.

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 16 octobre 2017.

11.2 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'octobre 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.3 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'octobre 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5 DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La mairesse informe l'assemblée du dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les déclarations reçues sont celles de :

- Kathy Poulin
- Dominique Forget
- Mathieu Bouthillette
- Guy Séguin
- Carl De Montigny
- Manon Paquin

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Aucune réponse.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

17-11-376 **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 21 novembre 2017 soit levée à 21 h 26.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 décembre 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)

SONT ABSENTS

Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2017

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017

2 Direction générale et ressources humaines

2.1 Registre des déclarations de plus de 200 $ des élus de la Municipalité

2.2 Autorisation – Renouvellement protections d'assurances – Groupe Ultima inc. / Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Assurances générales 2018

2.3 Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts - Nomination d'un délégué et d'un substitut

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2.4 Autorisation de signature - Renouvellement - Contrat de concession - Exploitation d'un commerce - Parc Régional Val-David-Val-Morin Secteur Dufresne - Roc & Ride inc.

2.5 Autorisation de signature - Convention de partage des dépenses - Implantation d'un fossé de drainage - Lot 5 397 563 - rue Lavoie et 1er Rang de Doncaster - Isabelle Boudreau

2.6 Abrogation - Résolution numéro 11-06-159 - Tarification exigible pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels

2.7 Déclaration d'intention - Participation au financement - Construction d'un terrain synthétique de football et de soccer - Polyvalente des Monts - Autorisation de signature

2.8 Entente intermunicipale de services relative à l'organisation, l'opération et la gestion des activités de ski de fond et de marche hivernale sur la partie sud du parc linéaire Le P'tit Train du Nord - Quote-part pour 5 ans

2.9 Nomination des membres - Conseil d'administration - Office municipal d'habitation

2.10 Prolongation - Projet pilote fat bike - Parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne

2.11 Autorisation de signature - Entente - 9063-1466 Québec inc. - Conditions d'usage des immeubles sis au 990 et 1005 rue du Tour-du-Lac

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

3.2 Autorisation - Prolongation d'un emprunt temporaire - Règlement d'emprunt 692 - Remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc - Rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux

3.3 Autorisation - Renouvellement - Contrats d'entretien des logiciels - PG Solutions inc. - Année 2018

4 Travaux publics

4.1 Adjudication - Entretien ménager 2017-2018 - Appel d'offres 2017-018

5 Urbanisme et environnement

5.1 Modification à la participation financière de l'Association des propriétaires du lac Doré - Conseil régional de l'environnement des Laurentides - Plan directeur du Lac Doré

5.2 Demande d'enseigne: 1005, route 117 - Village du Père Noël inc.

5.3 Demande de dérogation mineure: Lot numéro 3 883 251 - 1179, rue de l'Aube

5.4 Demande de dérogation mineure: Lot numéro 3 883 250, rue de l'Aube

6 Loisirs et culture

6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

6.2 Nomination des membres - Comité de suivi - Municipalité amie des aînés (MADA)

7 Avis de motion

7.1 Avis de motion - Règlement numéro 718-2018 établissant le programme de subventions: "Val-David - Habitations Durables" pour l'année 2018

8 Projets de règlements

9 Règlements

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.5 Dépôt - Déclarations des intérêts pécuniaires

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

17-12-377

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-12-378

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-12-379

2.1 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 $ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le règlement décrétant les dispositions concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de la Municipalité a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2016;

ATTENDU QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 $, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès du secrétaire-trésorier de la Municipalité;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier tient un registre public de ces déclarations;

ATTENDU QUE lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, le secrétaire-trésorier doit déposer un extrait de ce registre

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du registre des déclarations de plus de 200 $ faites par les élus de la Municipalité depuis la dernière séance ordinaire du conseil municipal de l'année 2016 et qui est signé en date du 11 décembre 2017 par Me Marie-Pier Pharand, secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

17-12-380

2.2 AUTORISATION – RENOUVELLEMENT PROTECTIONS D'ASSURANCES – GROUPE ULTIMA INC. / MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – ASSURANCES GÉNÉRALES 2018

ATTENDU la mise à jour des protections d'assurances effectuées au cours de l'année 2017;

ATTENDU la proposition de renouvellement des assurances générales de la Municipalité par le Groupe Ultima inc. / MMQ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière à renouveler les polices d'assurances de la Municipalité pour l'année 2018 avec le Groupe Ultima inc. / MMQ par l'entremise du représentant autorisé, les Assurances Jones inc.;

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à payer le montant total maximum de 83 271,00 $ (taxes incluses) pour ce faire.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-12-381

2.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE DES MONTS - NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie intégrante de l'entente régissant la Régie incendie des Monts;

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer un délégué et un substitut afin de siéger au conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal désigne monsieur Carl De Montigny, conseiller, et madame Kathy Poulin, mairesse, pour siéger respectivement à titre de délégué et de substitut à la Régie incendie des Monts.

ADOPTÉE

17-12-382

2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUVELLEMENT - CONTRAT DE CONCESSION -EXPLOITATION D'UN COMMERCE - PARC RÉGIONAL VAL-DAVID-VAL-MORIN SECTEUR DUFRESNE - ROC & RIDE INC.

ATTENDU l'existence d'un protocole d'entente entre Roc & Ride inc. et la Municipalité, lequel est venu à échéance à la fin de l'hiver 2016-2017;

ATTENDU QUE les parties désirent renouveler et bonifier les modalités du protocole ayant existé entre elles;

ATTENDU la possibilité que la Municipalité modifie la forme juridique du Parc régional et qu'en ce sens elle désire conserver une certaine liberté contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Kathy Poulin, et la directrice des affaires juridiques et greffière, Me Marie-Pier Pharand, à signer un contrat de concession d'une durée de trois ans avec Roc & Ride inc., lequel vise à déterminer les modalités d'occupation du domaine

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

public et d'exploitation d'un commerce par Roc & Ride inc., durant la saison hivernale, sur les lieux appartenant à la Municipalité.

ADOPTÉE

17-12-383

2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE PARTAGE DES DÉPENSES - IMPLANTATION D'UN FOSSÉ DE DRAINAGE - LOT 5 397 563 - RUE LAVOIE ET 1ER RANG DE DONCASTER - ISABELLE BOUDREAU

ATTENDU QUE madame Isabelle Boudreau désire effectuer des travaux relatifs à un fossé de drainage en prévision de l'implantation d'une nouvelle construction sur le lot 5 397 563, situé à l'intersection de la rue Lavoie et du 1er rang de Doncaster;

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre madame Boudreau et la Municipalité et qu'à cet effet une convention doit être signée entre les parties fixant les conditions relatives au partage et au paiement des dépenses;

ATTENDU QUE certaines modalités relatives au partage des frais doivent être négociées par les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice des affaires juridiques et greffière à signer une convention de partage des dépenses avec madame Isabelle Boudreau, fixant les conditions relatives au partage et au paiement des dépenses reliées à l'implantation d'un fossé de drainage sur le lot 5 397 563, cadastre du Québec;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice des affaires juridiques et greffière à signer une annexe à la convention quant au partage des frais reliés à l'empierrement d'une partie de la canalisation, laquelle annexe devra intervenir au plus tard le 31 mars 2018.

ADOPTÉE

17-12-384

2.6 ABROGATION - RÉSOLUTION NUMÉRO 11-06-159 - TARIFICATION EXIGIBLE POUR LA TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION ET LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU l'existence du Règlement provincial sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE le conseil municipal avait adopté en 2011 une résolution fixant les frais prévus au règlement provincial et que les tarifs y indiqués ne sont plus à jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal abroge la résolution numéro 11-06-159 ainsi que toute autre résolution de même nature et se réfère au Règlement provincial pour établir sa tarification exigible pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents.

ADOPTÉE

17-12-385

2.7 DÉCLARATION D'INTENTION - PARTICIPATION AU FINANCEMENT - CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL ET DE SOCCER - POLYVALENTE DES MONTS - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités avoisinantes souhaitent aménager sur le site de la Polyvalente des Monts un terrain synthétique, notamment pour la pratique du football et du soccer;

ATTENDU QU'une demande de subvention visant une partie du coût de cette infrastructure a été présentée par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la Commission scolaires des Laurentides auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, sollicitant le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, lequel prévoit une aide financière équivalent à 50 % des coûts admissibles;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités avoisinantes auront à partager l'autre moitié des coûts de financement de cette infrastructure;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides a l'intention d'offrir le terrain requis pour l'infrastructure, soit en le cédant pour la somme symbolique d'un dollar, soit en convenant d'une cession d'emphytéose d'une durée de 99 ans;

ATTENDU QUE les municipalités impliquées comptent parmi leurs citoyens des enfants qui fréquentent la Polyvalente des Monts et qui pourront utiliser l'infrastructure par le biais du programme scolaire et/ou lors d'une activité de loisirs;

ATTENDU QUE les parties désirent convenir d'un protocole d'entente établissant les modalités d'utilisation de l'infrastructure sportive;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal déclare son intérêt à participer au financement d'une infrastructure sportive consistant en un terrain synthétique notamment pour la pratique du football et du soccer, lequel sera situé sur le terrain de la Polyvalente des Monts;

QUE le conseil municipal déclare cette intention de participation sur la base d'un coût de projet estimé à 1,7 million de dollars;

QUE le conseil municipal déclare cette intention de participation conditionnellement à ce que les parties conviennent, avant le début des travaux de construction, non seulement des modalités d'utilisation de cette nouvelle infrastructure sportive, mais également des modalités d'utilisation des autres infrastructures sportives de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, soit notamment leur plage, leur aréna et leur piscine;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice des affaires juridiques et greffière à signer une convention établissant les modalités d'utilisation des infrastructures sportives de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

QUE le conseil municipal choisit de financer le projet par le biais d'un versement unique de 88 658 $ ou par le biais de 15 versements annuels de 7 432 $ avec intérêts à 3 %, ou selon toute autre modalité de versements dont les parties pourront convenir par le biais d'une entente de financement;

QUE le conseil municipal se réserve le droit d'acquitter la dette reliée au coût de construction à l'échéance d'un terme de cinq ans ou d'un terme de dix ans;

QUE le conseil municipal s'engage à assumer uniquement les coûts de construction de l'infrastructure sportive et non pas les coûts d'entretien ultérieurs;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission scolaires des Laurentides, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à monsieur Claude Cousineau, député de la circonscription électorale de Bertrand.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-12-386

2.8 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES RELATIVE À L'ORGANISATION, L'OPÉRATION ET LA GESTION DES ACTIVITÉS DE SKI DE FOND ET DE MARCHE HIVERNALE SUR LA PARTIE SUD DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD - QUOTE-PART POUR 5 ANS

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution 15-11-456 acceptant l'entente intermunicipale de services relative à l'organisation, l'opération et la gestion des activités de ski de fond et de marche hivernale sur la partie sud du parc linéaire Le P'tit Train du Nord (gare de Prévost - km 14 à la gare de Val-David - km 42) intervenue entre la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC de la Rivière-du-Nord et la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE pour les 5 prochaines saisons hivernales, la MRC des Pays-d'en-Haut désire déléguer la gestion de l'entretien hivernal à la Corporation du P'tit Train du Nord;

ATTENDU QUE le conseil municipal et la Municipalité de Val-Morin bénéficient d'un service de damage de la piste de ski de fond depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Morin a accepté de payer sa part de l'entretien hivernal pour les cinq prochaines années;

ATTENDU QUE le partage du coût entre les deux municipalités a été fait équitablement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement de sa quote-part à la MRC des Laurentides, représentant cinquante-trois pour cent (53 %) du coût total, pour l'entretien et la gestion administrative des cinq prochaines saisons hivernales, soit les saisons 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale de la MRC des Laurentides, à signer l'entente intermunicipale de services à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

17-12-387

2.9 NOMINATION DES MEMBRES - CONSEIL D'ADMINISTRATION - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

ATTENDU QU'en raison des récentes élections municipales, il est requis de procéder à la nomination de membres élus sur divers comités;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal désigne madame Kathy Poulin, mairesse et monsieur Mathieu Bouthillette, conseiller municipal, pour qu'ils siègent au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation;

QUE ces désignations remplacent toute désignation antérieure au même effet.

ADOPTÉE

17-12-388

2.10 PROLONGATION - PROJET PILOTE FAT BIKE - PARC RÉGIONAL VAL-DAVID-VAL-MORIN, SECTEUR DUFRESNE

ATTENDU la résolution 17-02-059, laquelle prévoit notamment la mise en place d'un projet pilote pour la pratique du fat bike dans la réserve naturelle;

ATTENDU QUE le rapport quant à l'analyse d'impact et de la compatibilité du fat bike dans la réserve naturelle n'a pas encore été produit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la prolongation du projet pilote pour la pratique du fat bike dans la réserve naturelle pour l'hiver 2017-2018;

QU'en concertation avec le responsable aux opérations et aux aménagements du Parc et les promoteurs du projet pilote, les modalités d'utilisation du sentier soient négociées et qu'elles comprennent notamment l'installation de signalisation appropriée, afin qu'une portion de sentier limitée au territoire de Val-David soit ouverte à la pratique du fat bike;

QUE soit convenue une plage horaire à l'intérieur de laquelle pourra se pratiquer le fat bike;

QU'une tarification soit fixée afin de régir cette activité.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-12-389

2.11 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - 9063-1466 QUÉBEC INC. - CONDITIONS D'USAGE DES IMMEUBLES SIS AU 990 ET 1005 RUE DU TOUR-DU-LAC

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris des procédures judiciaires en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* quant à des immeubles sis au 990 et 1005, rue du Tour-du-Lac, lesquels appartiennent à 9063-1466 Québec inc. et qu'à cette fin, la Municipalité a mandaté l'étude Prévost Fortin D'Aoust avocats afin de la représenter;

ATTENDU QUE des pourparlers sont intervenus entre les parties et qu'elles désirent convenir des modalités d'usage des immeubles appartenant à 9063-1466 Québec inc. par le biais d'une entente négociée de bonne foi;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire que la conclusion de l'entente se fasse notamment dans l'intérêt du voisinage;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire que le consentement de la Municipalité à signer cette entente soit libre et éclairé et exempt de toute forme de pression, de menace, de contrainte ou de promesse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate l'étude Prévost Fortin d'Aoust avocats afin de négocier les modalités d'une entente à intervenir entre 9063-1466 Québec inc. et la Municipalité quant à l'usage des immeubles commerciaux en litige;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente négociée;

QUE le conseil municipal mandate l'étude Prévost Fortin d'Aoust avocats afin que soient pris les moyens légaux requis pour que l'entente négociée équivale à une transaction au sens du *Code civil du Québec,* le cas échéant.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-12-390

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 novembre 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 171862 à 172079 1 106 601,23 $

ADOPTÉE

17-12-391

3.2 AUTORISATION - PROLONGATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 692 - REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC - RUES ALARIES, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), emprunter temporairement, aux conditions qu'elle détermine, pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 100 % du montant desdits emprunts, et ce, en vertu du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réitérer un emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt 692, auprès du Centre financier aux entreprises de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, jusqu'à concurrence du montant approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ce, pour un terme qui ne devra pas excéder le mois de juin 2018;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Note au procès-verbal :

Il s'agit de prolonger l'emprunt temporaire dans le règlement numéro 692 pour les travaux de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux, puisque certaines informations relatives à la subvention disponible doivent être transmises par les ingénieurs à la Municipalité quant aux raccordements inversés. Ces informations sont requises pour

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

compléter le dossier de subvention (PIQM sous-volet 1.5) et passer au financement permanent.

ADOPTÉE

17-12-392

3.3 AUTORISATION - RENOUVELLEMENT - CONTRATS D'ENTRETIEN DES LOGICIELS - PG SOLUTIONS INC. - ANNÉE 2018

ATTENDU QUE les contrats d'entretien des logiciels de la firme PG Solutions inc. sont renouvelables au 1er janvier de chaque année;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler ces contrats afin de pouvoir effectuer les mises à jour requises et d'avoir un soutien technique sur ces logiciels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des contrats d'entretien des logiciels municipaux suivants avec la firme PG Solutions inc., à savoir:

-Gestionnaire municipal: poste budgétaire 02-610-00-414 pour 16 165,48 $;

-SYGED: poste budgétaire 02-140-00-414 pour 1 195,74 $;

-UEL (unité d'évaluation en ligne): poste budgétaire 02-130-01-414 pour 3 748,19 $;

-Mégagest: poste budgétaire 02-130-01-414 pour 11 575,24 $;

Il est à noter que les prix ci-haut mentionnés incluent les taxes applicables.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

17-12-393

4.1 ADJUDICATION - ENTRETIEN MÉNAGER 2017-2018 - APPEL D'OFFRES 2017-018

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation concernant l'entretien ménager 2017-2018 - Appel d'offres 2017-018;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 décembre 2017, conformément à la Loi;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la firme ayant déposé une soumission est la suivante:

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
John Sanon - L'Équipe	**72 301,66 $**

ATTENDU la vérification de la conformité de la soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à John Sanon - L'Équipe, au prix de 72 301,66 $ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, du 18 décembre 2017 au 18 décembre 2018.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-12-394

5.1 MODIFICATION À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DORÉ - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES - PLAN DIRECTEUR DU LAC DORÉ

ATTENDU les résolutions 17-02-035 et 17-05-159 relatives à un mandat du CRE Laurentides et à la contribution financière de l'Association des propriétaires du lac Doré;

ATTENDU QUE le mandat du CRE Laurentides s'est terminé prématurément et qu'en conséquence le CRE Laurentides a révisé à la baisse le coût du mandat;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser proportionnellement le montant de la participation de l'Association des propriétaires du lac Doré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal prenne acte de la contribution financière révisée de l'Association des propriétaires du lac Doré au contrat mandatant le CRE Laurentides, laquelle s'établit désormais au montant de 4 687,50 $.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-12-395

5.2 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1005, ROUTE 117 - VILLAGE DU PÈRE NOËL INC.

DEMANDE de monsieur Claude Rousseau (Village du Père Noël inc.) concernant la demande de modification d'enseigne au 1005, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte sa décision quant au projet d'enseigne numéro 2017-00075 au 1005, route 117, et ce, à la demande du demandeur.

ADOPTÉE

17-12-396

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT NUMÉRO 3 883 251 - 1179, RUE DE L'AUBE

DEMANDE de madame Nathalie Plourde relativement au lot numéro 3 883 251 - 1179, rue de l'Aube, afin de permettre la création d'un nouveau lot numéro 6 177 380 d'une forme irrégulière comportant des lignes brisées.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00073, tel que démontré sur le document préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 3959, en date du 14 novembre 2017.

ADOPTÉE

17-12-397

5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT NUMÉRO 3 883 250, RUE DE L'AUBE

DEMANDE de madame Nathalie Plourde relativement au lot numéro 3 883 250, rue de l'Aube, afin de permettre la création d'un nouveau lot numéro 6 177 379 d'une forme irrégulière comportant des lignes latérales brisées à un angle inférieur à 75 degrés par rapport à l'emprise de la rue.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00074, tel que démontré sur le document préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 3959, en date du 14 novembre 2017.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

6 LOISIRS ET CULTURE

17-12-398

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues de divers organismes;

ATTENDU la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 28 novembre 2017 et les recommandations qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

<u>À même le Fonds général (02-70170-970)</u>

-Association des Personnes Handicapées Intellectuelles des Laurentides (APHIL) 200 $

-Prévoyance envers les aînés des Laurentides 300 $

-Société Alzheimer des Laurentides 300 $

-Société de l'autisme S.A.R. Laurentides 100 $

<u>À même le Fonds les Abeilles</u>

-Bouffe Laurentienne 2 000 $
-Comptoir alimentaire de Val-David 2 772,40 $
-Fondation Maison Emmanuel 300 $

Le Collectif 76 bénéficiera de la salle communautaire gratuitement les 20 et 22 mars 2018. Il devra toutefois assumer les frais de conciergerie de 65 $.

ADOPTÉE

17-12-399

6.2 NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ DE SUIVI - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU l'adhésion de la Municipalité au programme "Municipalité Amie Des Aînés (MADA)";

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU l'adoption, en juillet 2014, de la Politique MADA et du plan d'action y associé ;

ATTENDU la résolution 14-07-298 adoptée en juillet 2014 laquelle créée notamment le comité de suivi et en prévoit le mandat, tou en créant des sièges pour des membres citoyens ;

ATTENDU la nécessité de renouveler les mandats des membres citoyens déjà terminés et de combler les sièges actuellement vacants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal renouvelle a posteriori les mandats de messieurs Pierre-Émile Taillon (président) et Fernand Godbout et madame Reine Lapointe pour un mandat de deux ans qui se terminera en décembre 2019;

QUE le conseil municipal nomme messieurs Paul Laurin et Gilles Bourret ainsi que madame Lise Nantel (secrétaire) à titre de nouveaux membres du comité et ce, pour un mandat de deux ans qui se terminera en décembre 2019;

QUE le conseil municipal nomme madame Kathy Poulin pour siéger à titre de membre élue au sein du comité de suivi.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

17-12-400

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 718-2018 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS: "VAL-DAVID - HABITATIONS DURABLES" POUR L'ANNÉE 2018

Je, Jean-François Giasson, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 718-2018 établissant le programme de subventions: "Val-David - Habitations Durables" pour l'année 2018.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

9 RÈGLEMENTS

Aucun point

10 VARIA

Aucun point

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 20 novembre 2017.

11.2

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de novembre 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de novembre 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5

11.5 DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La mairesse informe l'assemblée du dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil en

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

La déclaration reçue est celle de :
- Jean-François Giasson

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

17-12-401

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 12 décembre 2017 soit levée à 21 h 25.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104